

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 27 MARS, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 21 mars 2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, M. LOREC, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, Mme SPIERS, M. RUPP, Adjoints, M. CHEVREAU, Mme PEPIN, M. THYSS, M. BEAUFILS, Mme DANWILY, M. HAYAR, M. DE LAMBILLY, M. NICOLAS, Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. THELLIEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BARBAUT par M. BEAUFILS, Mme CLAUDIC par M. DONATH (à partir de 20 heures 07), M. HERTZ par M. FORTIN

M. VANDAELE, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 05
Mme KHALED, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 07
M. EL GHARIB, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 08
Mme AWONO, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 08
Mme CORVEE-GRIMAULT, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 09
M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 12
Mme LE JEAN, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 14
M. ANCELIN, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 18
M. VAN PRADELLES, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 39
Mme CLISSON RUSEK, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 47

M. EL GHARIB quitte la séance à 21 heures 54 et donne pouvoir à M. NICOLAS
Messieurs CHEVREAU et DONATH quittent la séance à 22 heures 47 pendant le vote du Compte Administratif et reviennent en séance à 22 heures 52

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 22

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose d'élire le secrétaire de séance et demande s'il y a des candidats.

Madame DANWILY se porte candidate.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Madame DANWILY est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

2. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 1^{er} février 2017

Monsieur le Maire : Monsieur DEBAILLEUIL avez-vous reçu des remarques ?

M.DEBAILLEUL : J'ai reçu des remarques matérielles de Madame THIBAUT, qui ont été intégrées au procès-verbal.

Monsieur le Maire : En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur les 10 décisions listées ? Madame MAURICE ?

MME MAURICE : Il s'agit d'une question préalable. Nous souhaiterions vous demander de changer l'ordre des différentes thématiques abordées dans l'ordre du jour, de manière à pouvoir faire remonter dans les premiers sujets, voire le premier sujet, le budget.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas possible car nous avons demandé à la Directrice des Affaires Financières de venir plus tard. Elle n'est pas là pour l'instant et je pense qu'il est souhaitable qu'elle soit présente.

Ensuite, nous avons les marchés et contrats de prestations qui ont été conclus depuis le dernier Conseil Municipal. Y-a-t-il des questions sur ces marchés ? Pas de questions, merci.

Puis nous avons la liste des DIA, accordées depuis le dernier Conseil. Je vous fais remarquer que la dernière DIA s'arrête au 27 janvier et vous constaterez que c'est lié au premier point que nous allons aborder et qui concerne la modification de la délégation du Conseil Municipal consentie au Maire en matière d'urbanisme.

I – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Patrick DONATH

1. Approbation de la modification de la délégation du Conseil Municipal consentie au Maire en matière d'urbanisme

Monsieur le Maire présente le rapport

La loi du 27 janvier 2017 dite "loi égalité et citoyenneté" a ajouté deux champs de compétence en matière d'urbanisme qui peuvent être délégués au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans les limites fixées par le conseil municipal,*
- l'exercice, au nom de la commune, du droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation. En vertu de cette disposition la commune dispose, lorsque le bien vendu est occupé par un locataire, d'une possibilité d'acquérir le ou les logements pour assurer le maintien dans les lieux des locataires.*

La délégation des demandes d'autorisation d'urbanisme, sera encadrée comme suit :

- de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à tous travaux de ravalement, de modification d'aspect extérieur, de clôture des biens municipaux ;*
- de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à tous travaux de démolition, d'édification, d'agrandissement, de transformation, même comportant des démolitions, sur des biens municipaux, lorsque la surface de plancher ou l'emprise au sol créée, modifiée ou supprimée est inférieure ou égale à 200 m².*

De plus, la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, a transféré de plein droit aux établissements publics territoriaux (EPT) compétents en matière de plan local d'urbanisme la compétence en matière de droit de préemption urbain (DPU), à l'exception des périmètres fixés par le Conseil de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de la mise en œuvre des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.

Ainsi, depuis le 29 janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la loi susvisée, l'EPT Vallée Sud - Grand Paris est compétent pour instituer, modifier ou supprimer le DPU et exercer ce droit sur l'ensemble de son territoire.

Cependant, l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme permet de déléguer l'exercice du DPU à une ou plusieurs communes. La délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

Par délibération en date du 07 mars 2017 Vallée Sud - Grand Paris a délégué l'exercice du droit de priorité et du droit de préemption urbain sur les zones de préemption déjà créées avant le transfert de compétence à la Ville de Bourg-la-Reine. Il convient donc de déléguer les droits de préemption définis dans le code de l'urbanisme à Monsieur le Maire que la commune en soit titulaire ou délégataire pour permettre une réponse rapide aux déclarations d'intention d'alinéer.

En application de l'article L. 2122-23 du même code, les décisions prises en application de ces délégations peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code susvisé.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à subdéléguer certains des pouvoirs prévus dans cette délibération aux Adjointes au Maire ou conseillers municipaux. Cette délégation de fonction

n'emporte pas transfert de compétence, l'autorité délégante conserve la responsabilité de la décision. De même, sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal. Il convient en conséquence d'autoriser de faire application de l'article L 2122-17 du code précité précisant qu'en cas d'empêchement du maire, la signature des actes se fait dans l'ordre du tableau.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la délégation des compétences susvisées.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ou sur l'application de cette nouvelle loi ? Pas de questions. Je propose au Conseil d'approuver la délégation des compétences susvisées.

Résultat du vote: Votants : 27

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 2 (Monsieur LETTRON, Monsieur THELLIEZ)

2. Approbation de la désignation d'un représentant de la Ville à l'Institut Notre-Dame

Monsieur le Maire présente le rapport

Madame Laëtitia CLAUDIC a démissionné de son mandat de représentant de la Ville au sein de l'institut Notre-Dame.

L'Institut Notre-Dame, établissement privé d'enseignement catholique, est sous contrat d'association avec l'Etat.

Or, l'article L.442-8 du code de l'éducation dispose que le contrat d'association prévoit la participation d'un représentant de la collectivité aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat

La présence du représentant de la collectivité territoriale au sein de cet organe l'est sans voix délibérative.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de désigner un représentant par vote au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais public, pour représenter la Ville de Bourg-la-Reine auprès de l'école privée Notre-Dame.

Monsieur le Maire : Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Non ?

J'ai reçu pour l'instant la candidature de Madame Lise LE JEAN. Y a-t-il d'autres candidats ?

M. FORTIN : Nous proposons la candidature de Madame Florence MAURICE.

Monsieur le Maire : Nous avons donc deux candidates : Madame Lise LE JEAN et Madame Florence MAURICE. Je propose de passer au vote.

Mme LE JEAN est désignée représentante de la Ville à l'Institut Notre Dame, avec 21 voix contre Mme MAURICE, qui a obtenu 7 voix. Nous avons 1 abstention de M. THELLIEZ.

Merci. Nous passons au vote suivant.

3. Approbation de la désignation d'un représentant de la Ville au sein du conseil de l'école élémentaire Ethienne Thieulin – La Faiencerie

Monsieur le Maire présente le rapport

Suite à la démission de Madame Annabelle WIRIATH de son poste de conseillère municipale, il n'a pas été pourvu à son remplacement au sein du conseil de l'école élémentaire Etienne Thieulin – La Faiencerie.

Or, l'article L. 411-1 du code de l'éducation prévoit qu'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal siège au conseil d'école.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de désigner par vote au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais public, un représentant le conseil de l'école élémentaire Etienne Thieulin – La Faiencerie

Monsieur le Maire : Quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ? Personne ?

J'ai reçu la candidature de Madame Laëticia CLAUDIC qui vous prie d'excuser son absence de ce soir suite à une obligation professionnelle imprévue. Y a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur Christophe BONAZZI. Je propose de passer au vote.

Mme CLAUDIC est désignée représentante de la Ville au sein du conseil de l'école élémentaire Ethienne Thieulin – La Faiencerie avec 21 voix contre M. BONAZZI, qui a obtenu 7 voix. Nous avons 1 abstention de M. THELLIEZ.

4. Approbation de l'autorisation d'acceptation du legs de Monsieur SUEL

Monsieur le Maire présente le rapport

Aux termes d'un testament, retranscrit le 20 juillet 2016 par un expert près de la Cour d'Appel de Paris, Monsieur Marc SUEL, décédé le 19 mars 2015 a légué la moitié du surplus de la 10^e part de sa succession à la Ville. Ce legs est assorti de l'obligation pour la Ville de prolonger la concession de Monsieur Marc SUEL pour 30 ans à l'expiration de celle-ci.

L'actif net total de la succession a été estimé au jour du décès à 1.170.000 EUR.

Toutefois, cette valeur ne prend pas en compte les différents mouvements comptables intervenus depuis le décès, notamment les variations de valeurs mobilières, les factures réglées pour le compte de la succession (impôts, assurance du bien, EDF...), ainsi que les différents frais et honoraires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le legs de Monsieur Marc SUEL moyennant le respect des charges ci-dessus indiquées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents y afférents notamment les actes de succession.

Monsieur le Maire : Je suppose qu'il n'y a ni oppositions ni abstentions ?

Résultat du vote: Votants : 29

UNANIMITÉ

Monsieur le Maire : Nous honorons bien sûr la mémoire de Monsieur SUEL.

5. Approbation de la demande de subvention dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) et du programme d'opérations

Monsieur le Maire présente le rapport

Par délibération en date du 17 novembre 2016, le Conseil Régional d'Île-de-France a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2017, un nouveau dispositif de contractualisation se substituant au contrat régional territorial : le contrat d'aménagement régional.

Ce nouveau dispositif contractuel d'une durée de 3 ans pour objectif le financement d'opérations concourant à l'aménagement, au développement et à l'équipement cohérent et durable du territoire régional. Ces projets peuvent relever de l'aménagement, la culture, les sports et les loisirs, le patrimoine, les circulations douces, l'environnement. Ce dispositif permet d'élargir la nature des opérations admises pour financement et simplifie le calcul des subventions avec l'ambition d'adapter plus étroitement l'action régionale aux attentes des territoires. La participation de la Région est plafonnée à 1 million d'euros par contrat pour les communes.

La Ville a présenté aux services de la Région, dans le cadre d'une concertation préalable, deux projets potentiellement éligibles :

1) la construction d'un centre d'animation, expression et loisirs (CAEL) dont le coût s'élève, hors subvention, à un montant de 6 478 000 € H.T.

2) la restauration et le réaménagement de la Villa Saint-Cyr dont le coût s'élève, hors subvention, à un montant de 530 000 € H.T.

Le tableau des opérations précisant les montants prévisionnels, les subventions sollicitées et le calendrier anticipé est joint en annexe. La subvention totale sollicitée par la Ville sur la durée du contrat est de 1 million d'euros.

Une fois le contenu du contrat approuvé par les services de la Région, une convention de réalisation définissant les objectifs réciproques et les dispositions financières sera conclue entre les parties.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver sur les opérations à proposer dans le cadre du contrat d'aménagement régional ainsi que d'autoriser le Maire ou à défaut à l'Adjoint au Maire

délégué au Finances, à solliciter de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France l'attribution d'une subvention totale de 1 000 000 €, conformément au règlement des contrats d'aménagement régional et de signer tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? 3 questions, tout d'abord Monsieur BONAZZI puis Mme MAURICE et Mme THIBAUT.

M. BONAZZI : C'est plus une réaffirmation de principe. On a tendance à dire que quand on demande une subvention, il n'y a pas de problème et tout le monde va applaudir des deux mains, certes c'est bien que la Ville ait des subventions mais on rappelle ici que c'est toujours de l'argent public et que l'argent public, qu'il vienne de la Mairie ou d'ailleurs doit être dépensé avec parcimonie. Le deuxième principe c'est qu'on voit bien que l'ordre de l'ordre du jour n'est pas cohérent et pas conforme à ce qui est nécessaire pour l'expression correcte des réflexions, parce que là on a des questions d'argent dont une que j'ai soulevée en commission, 530 000 € pour la restauration et le réaménagement de la Villa Saint-Cyr, qui correspond à une somme dont on parlera un peu plus tard dans la soirée de 577 000 € de mémoire, en tout cas en ordre de grandeur. Cette somme-là, ma question c'est de quoi parle-t-on quand on parle d'un budget et d'une estimation de 530 000 € pour la Villa Saint-Cyr, est-ce que c'est véritablement une priorité ? Première question.

Et deuxièmement, j'affirme une première fois et on le redira peut-être mais ce n'est pas grave, le mécontentement de voir le budget traité tard dans la nuit, on n'est pas à Bruxelles et on n'essaye pas normalement de faire ce genre de ruse. Fin de mon intervention.

Mme MAURICE : Je voulais savoir, sauf erreur de ma part, nous n'avons pas le détail de ce projet, que comprennent précisément ces 530 000 € d'investissement en rénovation et réfection ? Merci.

Mme THIBAUT : J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais, dans une séance où le budget est à l'ordre du jour, je vais redire que je ne comprends pas des besoins de dépenses d'un niveau élevé, que l'on découvre un beau jour sans en avoir parlé avant. C'est le cas aujourd'hui avec la restauration de la Villa Saint-Cyr. L'objet de la question est l'approbation de la demande de subvention alors que l'objet qui mériterait un débat est l'opportunité, la liste des travaux, ainsi que la définition de leur calendrier et leur priorisation par rapport aux autres besoins d'investissement. Il s'agirait alors de valider l'opportunité d'un investissement 530 000 €. C'est tout ce travail que vous ne faites pas et qui explique en partie les difficultés budgétaires que connaît la Ville aujourd'hui. Par ailleurs, vous transformez le Conseil Municipal en une chambre d'enregistrement administrative au lieu d'être le lieu des débats de fond.

Monsieur le Maire : Pour répondre à la question de Monsieur BONAZZI, le budget est traité en fin de séance car les points à l'ordre du jour suivent l'ordre des délégations. Concernant les autres questions relatives aux travaux de la Villa Saint-Cyr, je vous confirme qu'aujourd'hui la situation est difficile, et dangereuse, car des pierres sont tombées. Nous avons procédé à un certain nombre de travaux de sécurisation, en enlevant quelques pierres mais à présent il est important de prévoir la restauration de la villa pour le maintien de l'usage de cet équipement.

Nous aborderons le sujet, plus tard, lors du point concernant le budget. Nous souhaitons juste une approbation pour une demande de subvention, que nous ne sommes pas certains d'obtenir et qui ne préjuge pas du lancement de l'action elle-même.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 30

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 8 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Daniel RUPP

1. Approbation de l'augmentation des droits de place sur le marché d'approvisionnement

Monsieur RUPP présente le rapport

Conformément à la convention d'affermage des droits de place sur le marché d'approvisionnement en date du 7 juillet 2009, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010, il est proposé d'augmenter les tarifs du marché d'approvisionnement de la Ville de Bourg-la-Reine de 0.96%, à compter du 1^{er} avril 2017.

En application de l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations

professionnelles et plus particulièrement la FNSCMF, ont été saisies par lettre en date du 6 mars 2017 afin de donner un avis.

La grille des tarifs actualisés se présente comme suit :

| | <u>En vigueur</u> | <u>actualisé</u> |
|---|-------------------|------------------|
| <u>Droits de place :</u> | | |
| <u>- Places découvertes :</u> | | |
| Le mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale ou de passage, pour une profondeur maximale de 2.00 m | | |
| - pour chacun des 8 premiers mètres | 0.64€HT | 0.65€HT |
| - pour chaque mètre supplémentaire | 1.01€HT | 1.02€HT |
| <u>- Places couvertes de 2 mètres de façade :</u> (pour une profondeur maximale de 2.00 m) : | | |
| . La première | 2.36€HT | 2.39€HT |
| . La deuxième | 2.82€HT | 2.85€HT |
| . La troisième..... | 3.48€HT | 3.52€HT |
| . La quatrième | 4.44€HT | 4.49€HT |
| . Chacune des suivantes | 6.12€HT | 6.18€HT |
| <u>- Places formant encoignure :</u> | | |
| . Supplément..... | 1.95€HT | 1.97€HT |
| <u>- Commerçants non abonnés :</u> | | |
| . Supplément par mètre linéaire de façade marchande couvert ou non | 0.67€HT | 0.68€HT |
| <u>- Matériel supplémentaire :</u> | | |
| . Tables ou retour, l'unité..... | 0.91€HT | 0.92€HT |
| . Tréteau, l'unité | 0.35€HT | 0.36€HT |
| <u>- Droit de stationnement ou de déchargement :</u> | | |
| . Par véhicule jusqu'à 2T en charge | 1.20€HT | 1.22€HT |
| . Par véhicule de plus de 2T en charge | 1.75€HT | 1.77€HT |
| . Par voiture à bras, brouette, cycle, moto, etc | 0.34€HT | 0.35€HT |
| <u>- Taxe de nettoyage</u> | | |
| . Par m ² de surface occupée ou couverte | 0.30€HT | 0.31€HT |
| . ou par mètre de façade marchande | 0.55€HT | 0.56€HT |
| <u>- Droit de resserre :</u> | | |
| . pour le matériel des commerçants laissé en permanence à l'intérieur des marchés fixes tels qu'étagères, billots, crochets, tringles, etc. (à l'exclusion des tables), par mètre linéaire ou par objet de moindre longueur, par jour | 0.20€HT | 0.21€HT |
| <u>Redevance d'Animation et de publicité :</u> | | |
| . par mètre linéaire de façade marchande (maxi 15m.) par séance | 0.32€HT | 0.33€HT |

Les tarifs réactualisés ont été présentés pour avis à la commission des commerçants du marché le 15 mars 2017.

Il est précisé que la redevance versée par le délégataire à la Ville variera proportionnellement et simultanément aux droits de place, et s'élève pour 2016 à 86 267,43€

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'augmentation des droits de place, à compter du 1^{er} avril 2017.

Monsieur le Maire : Une question de Monsieur FORTIN, de Madame MAURICE et de Monsieur THELLIEZ.

M. FORTIN : C'est une question de principe mais quand on augmente de 1 % les droits de place, ça veut dire que les tarifs ont augmenté de 1 % et ce sont tous les habitants de Bourg-la-Reine qui vont payer un peu plus leurs produits sur le marché. Et c'est d'autant plus désagréable de justifier ces 1 % par le contrat qui nous lie avec le gérant du marché quand on voit les bénéfices extravagants qui sont faits par ce gérant-même.

MME MAURICE : Je voudrais savoir, Monsieur RUPP s'il vous plaît, vous parliez il y a une seconde du budget d'animation et de la communication qui est faite au bénéfice du marché, je voudrais savoir quel est ce budget, quel type d'animation est faite. Merci.

M. THELLIEZ : Je vais être bref, on a évoqué ça en commission, je vais aller à l'essentiel, effectivement quand on augmente les tarifs, il y a peu de chances que ça soit sur la marge bénéficiaire des commerçants mais sur le consommateur que ça se répercute, et la deuxième chose, on regardera en son temps, effectivement cette délégation de nos prestataires, il y a eu un rapport qui a été fait nous en discuterons sur une étude concernant le cas échéant une reprise en régie.

M. RUPP : Pour répondre à la question posée par Monsieur FORTIN, il s'agit simplement d'appliquer la hausse contractuelle prévue dans notre contrat. Un contrat doit être respecté. La hausse de 0,96 % reste une hausse minimale.

Concernant la question de Madame MAURICE, sur le budget des animations, je vous précise qu'elles sont conduites sur le marché dont le budget animation s'élève à 27 000 €. L'année dernière, 3 animations majeures ont été conduites sur le marché. Au mois de mars, nous avons lancé une grande animation avec des lots à gagner dont le premier lot était une voiture, nous avons également un scooter et un vélo électrique. Cette animation a rencontré un très grand succès, à la grande satisfaction des commerçants qui ont constaté une hausse significative de la clientèle. Une deuxième animation, de même ampleur, a été lancée et pas uniquement sur la Ville, car des flyers ont été distribués dans les communes environnantes, sur la zone de chalandise du marché avec comme lots des voyages mais également 80 caddies à gagner. Là aussi, nous avons eu un très grand succès. Enfin, vous pouvez constater qu'une animation est conduite chaque année dans le cadre de la semaine des marchés.

Ces animations sont indispensables car le marché est une grande structure économique. On ne peut pas imaginer qu'une telle structure puisse ne pas avoir d'actions publicitaires. Les commerçants l'ont bien compris puisqu'ils proposent qu'il y ait davantage d'animations sur le marché. Il est donc certain que cela deviendra une priorité dans les années à venir, d'augmenter le budget animation. Je rappelle par ailleurs que ces animations ont des retombées très positives sur le commerce local, puisqu'on constate que les jours de marché, le commerce local travaille davantage. Donc, renforcer l'attractivité du marché c'est aussi renforcer l'attractivité des commerces de Bourg-la-Reine.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :Votants : 30

Pour : 22

Contre : 7 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ)

Abstention : 1 (M. THELLIEZ)

2. Approbation de la saisine pour consultation et avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Monsieur RUPP présente le rapport

Conformément à l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux. Elles statuent au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

La gestion du service public du marché aux comestibles de la ville est assurée par un contrat d'affermage conclu le 7 juillet 2009 avec la société « Les fils de Madame Géraud » et effectif à la date du 1^{er} avril 2010 pour une durée de 8 ans.

Dans la perspective de l'échéance de ce contrat au 31 mars 2018, le lancement d'une nouvelle procé-

de mise en concurrence adaptée au mode de gestion choisi est nécessaire.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux pour consultation et avis sur le choix du mode de gestion du marché aux comestibles.

Monsieur le Maire : Plusieurs personnes souhaitent prendre la parole. Nous allons suivre l'ordre suivant : Monsieur FORTIN, Monsieur BONAZZI, Madame MAURICE, Madame THIBAUT, Madame GUENEE, Monsieur LETTRON et Monsieur THELLIEZ.

M. FORTIN : D'abord, il y a au moins un concept qu'on peut partager, c'est que le contrat qui nous a liés depuis 2010, en tout cas avec le concessionnaire, a été un contrat très à l'avantage du concessionnaire et très au désavantage de la mairie. Le concessionnaire gagne 60 000 € de bénéfice par an, et en plus à chaque fois qu'on a voulu faire des travaux, on nous disait « ce n'est pas possible puisque dans le contrat on ne peut pas en faire et que si on veut en faire c'est à la charge de la Mairie ». Le constat est celui-là. Après il y a un problème de méthode puisque dans le document de préparation vous nous dites qu'on fait une étude comparative entre une régie et une DSP, ce qui est bien de faire une étude comparative, et ça je vous en remercie, sauf que dans le document du Conseil on s'aperçoit que vous avez choisi et que ce sera une DSP. Finalement, on ne nous demande pas vraiment notre avis puisque ça sera une DSP. Et là, l'argument du choix de la DSP par rapport à la régie c'est parce que nos voisins font des DSP donc il faut faire une DSP. Si c'est ça l'argument, j'avoue que je suis un peu dubitatif. En fait, ici on aurait l'opportunité vraiment de reprendre les choses en main et de faire une régie ; de reprendre le marché franchement ça veut dire que les bénéfices iraient directement à la mairie ; on pourrait envisager des travaux plus conséquents pour le marché, et en plus je pense qu'on a en tout cas dans la mairie des gens qui seraient partants pour travailler sur le marché. Le problème que vous nous dites c'est le problème du placier, mais c'est ce qu'on vous disait en commission, on peut en débaucher un dans une autre ville un peu plus loin, voir on pourrait avoir un placier à mi-temps entre deux villes. Donc ce n'est pas un vrai problème le placier. Je ne comprends vraiment pas pourquoi on ne saute pas sur l'opportunité que le contrat s'arrête pour en faire une régie et pour pouvoir maîtriser vraiment le marché, que ce soit la mairie qui vraiment maîtrise le marché.

M. BONAZZI : Plusieurs choses, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici dans des Conseils Municipaux, à la commission etc., très clairement on nous a dit pas mal de fois depuis des années que pour des raisons budgétaires et encore une fois ô combien nécessaires, il y avait un gros effort de fait sur les achats. A l'évidence, les comptes de cette société, pour ce qu'on peut en voir, montrent bien que l'achat par la DSP dans le cadre du contrat actuel est mauvais. Et je ne suis pas du tout sûr, malgré ce que dit Monsieur RUPP, que la négociation nous emmène, la nouvelle DSP nous emmène à un meilleur achat.

Deuxièmement, c'est pour le moins paradoxal de présenter une étude en donnant votre conclusion avant l'étude. C'est-à-dire vous avez présenté, là au cours de ce Conseil, en disant « je pense qu'il faut une DSP, après je vous lis le rapport » et le rapport de l'étude, dont je vous remercie d'ailleurs puisqu'il était demandé, il est ce qu'il est, il y a des hypothèses et c'est tout à fait normal, il doit montrer quand on prend les deux extrêmes, il y a 50 000 € d'écart entre la colonne de gauche et la colonne de droite. C'est quand même une somme considérable, qui est très supérieure à ce que vous considérez devoir être le salaire de quelqu'un. Par ailleurs, une chose très choquante, vous avez comme argument « ça doit être fait par des professionnels » et donc on en déduit que ça ne peut pas être un fonctionnaire de la Ville. Je ne vois pas pourquoi un employé municipal ne peut pas être un professionnel. Peut-être qu'il n'y a pas aujourd'hui dans les équipes quelqu'un qui a cette fonction évidemment, puisque ça fait des années qu'on a préféré ne pas le faire, mais il est tout à fait bienvenu qu'une ville monte en compétence en personnels et en particulier sur cet axe-là. Et vous avez cité le marché d'Antony qui est en régie, ce n'est pas particulièrement un marché ni déficitaire, ni décrépi, ni quoi que ce soit, et d'ailleurs il y a des commerçants qui sont à la fois sur ce marché et sur le nôtre. Donc votre conclusion, elle était préétablie, vous nous l'avez déjà donnée en commission et en introduction et le seul argument qui a une petite base rationnelle, qui est présenté-là, va dans le sens inverse. Encore une fois, c'est-à-dire qu'économiquement ça a l'air mieux de faire une régie et vous nous dites mais le contraire est quand même mieux. Je ne comprends ni la logique ni le fait et encore une fois l'idée qu'un employé municipal ne puisse pas faire le boulot, est choquante dans les termes. Il faut un professionnel donc oublions la régie.

MME MAURICE : Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de vous autoriser vous ou votre représentant à saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux, je voudrais savoir s'il vous plaît d'un point de vue formel qui compose cette commission ? Quels sujets sont dans

son périmètre ? Qui la saisit, qui la réunit et quand elle a été réunie la dernière fois et pour quel sujet ?
Merci.

MME THIBAUT : Ça ne va pas vous étonner, je vais revenir sur des points qui ont été mentionnés mais le sujet vous le savez est un sujet important et qui nous tient à cœur. Le choix du mode de gestion du marché est un point important qui mérite un débat approfondi. Je remercie les rédacteurs du rapport de présentation qui présente les différentes options, même s'il n'est pas totalement complet puisqu'au niveau des investissements on parle d'une hypothèse 1 sans jamais parler d'une hypothèse 2. Ce que je ne partage pas, par contre, c'est la conclusion qui propose de recourir à une gestion déléguée en évacuant la gestion en régie sans explication construite, alors que financièrement les chiffres présentés montrent un gain supérieur pour la Ville dans le cas d'une régie. Nous demandons que le choix ne soit pas basé sur une posture politique mais prenne en compte l'intérêt général. Nous sommes confiants que parmi les effectifs de la Ville, on pourrait trouver ou développer les compétences qui permettraient de gérer le marché et d'en garantir son développement. Par ailleurs, dans le contexte budgétaire actuel, nous pensons qu'on ne doit pas passer à côté du gain financier qui reviendrait à la Ville, et non plus à un délégataire privé, et qui permettrait d'éviter, par exemple, des augmentations qui vont être présentées lors de cette séance et qui vont injustement peser sur les Réginaburgiens.

MME GUENEE : On a l'impression que, Monsieur RUPP, vous partez battu d'avance et il se trouve que j'étais dans la délégation justement, la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de la mandature précédente, et je m'étais intéressée à cette question. J'avais contacté l'adjoint au maire de Clamart, puisqu'à l'époque Clamart était en régie, et l'adjoint était tout à fait satisfait du fonctionnement en régie de la Ville, il reconnaissait un certain investissement personnel sur cette question, ça demande un peu de travail, mais il avait une équipe qui fonctionnait. Je pense que la régie c'est aussi un peu un problème de principe, est-ce qu'on veut essayer de faire le maximum pour sa ville ? Vous avez cité deux exemples, L'Hay-les-Roses et Fontenay-aux-Roses, mais je vous signale que ce sont des villes dont les maires ont changé, c'est pour ça que je ne sais pas trop comment c'est à Clamart maintenant. C'est vrai qu'il y a quand même un choix politique dans cet intérêt que l'on a ou non, une idéologie pour les régies. Je pense que ça fait partie aussi du choix. Après, je suis tout à fait d'accord sur tout ce qui a été dit et en particulier sur le fait qu'on ne pourrait pas trouver des compétences au sein de la Ville ; que monter en compétence du personnel de la Ville ce serait une bonne chose et si on ne commence pas, effectivement, on n'aura jamais personne de compétent, en plus de tous les aspects financiers.

M. LETTRON : Sur le fait qu'il y a des choix qui sont fait qui sont des choix idéologiques et ensuite on écrit pour justifier les choix. Parce que parler de compétences, dans cette Ville il y a plein de choses qui se font, à ce moment-là il n'y a qu'à privatiser l'ensemble des services et même de privatiser le Conseil Municipal. Parce que des pauvres gens élus par des citoyens incompetents ne peuvent pas être compétents. Alors il y a des choses quand ça vous arrange vous nous expliquez qu'il faut se mettre avec d'autres communes pour avoir des économies d'échelle ; après les prix augmentent quand même. Enfin grosso modo, tout est à géométrie variable. Et même dans les services, il y a toujours un cabinet extérieur pour expliquer aux services comment ils doivent fonctionner, et le cabinet extérieur il n'est jamais choisi par le Conseil Municipal, il est quand même toujours choisi par vous ! Donc tout ça ce n'est pas très démocratique. Alors, voilà vous êtes la majorité, vous décidez. Mais on n'est pas obligés d'être dupes et ce n'est pas parce que vous allez écrire des trucs pour justifier vos choix qu'on va se laisser embobiner ! C'est tout. Moi personnellement je pense que c'est un choix idéologique. Ou alors vous n'avez pas envie de vos emmerder, alors pourquoi vous êtes élu ? C'est sûr qu'on peut tout confier au privé. On se fait élire et puis on a les galons, mais on peut aimer plus les délégations que de faire le travail. C'est sûr. Mais moi je ne partage pas ce genre de choses. Je crois que déposséder la puissance publique de toutes ces choses-là fait qu'un jour, de toute façon ce n'est pas un jour, c'est déjà le cas, c'est déjà le cas les citoyens ils en ont marre de tout ça. Ils en ont marre ! Et vous allez voir aux élections qui sont dans pas longtemps, vous allez voir, vous allez tout payer, parce que tout ça ça ne marche plus. Tout ça, ça ne marche plus ! On sait que les délégations c'est quasiment de l'idéologie et pour ne pas aller plus loin dans les propos. Ce sont des choix, on préfère déléguer au privé, plutôt que de faire de la gestion publique, mais c'est le choix de la majorité, ceux qui voteront pour voteront pour, ce n'est pas très grave. Mais je pense que tout se paye.

M. THELLIEZ : A mon arrivée en 2014 après les élections, c'est un des sujets sur lequel je m'étais penché en demandant est-ce qu'une réflexion, une étude de faisabilité sur la reprise en régie avait été menée. Successivement, tel n'était pas le cas et on en arrive là aujourd'hui. Le document vaut ce qu'il vaut, il a le mérite quand même d'exister, mais effectivement le moins qu'on puisse dire c'est qu'il est

un peu orienté. Alors reconduire la délégation ou reprendre le marché en régie. Je ne sais pas si vous vous rendez compte des arguments que vous nous donnez. Je les ai notés depuis la commission. Embaucher un placier, très difficile, c'est une compétence assez rare. Assez rare, très difficile, il y a un vieux dicton qui dit que « à l'impossible en France nul n'est tenu ». Alors voilà, est-ce que c'est la conclusion que vous en faites ? Professionnalisme exceptionnel, etc. etc. Mais ça voudrait dire qu'on serait dans l'incapacité de trouver quelqu'un pour pouvoir assumer cette tâche. Je ne peux pas croire ça. Que ça soit difficile, probablement. Effectivement c'est la facilité que vous avez choisie et pas la difficulté, ça semble être manifeste. Après, on passe un peu à la trappe, 60 000 €. 60 000 € c'est beaucoup et c'est peu à la fois. Mais c'est le ratio qu'il faut regarder. C'est le différentiel, 60 000 € sur 400 000 €. C'est-à-dire qu'en réalité c'est plus de 10 %, on est dans les 12 %. Et puis on balaie d'un trait de la main, il ne restera plus que 10 000 €, 15 000 €, 20 000 €. Chaque euro compte, ce que vous ne semblez pas avoir encore compris, on y reviendra dans le budget. Donc moi je suis surpris par les arguments que vous donnez, parce que c'est quand même intellectuellement ils méritent d'être entendus et puis d'en penser ce qu'on en veut. Et ensuite ça mérite un débat un peu plus approfondi que de nous dire on a fait une étude, la soupe est bonne et puis on a fait notre choix. Evidemment vous avez probablement fait votre choix, ça ressort d'ailleurs du document que vous avez donné, mais je crois que ce n'est pas comme ça qu'il faut gouverner. Mais effectivement 3 ans c'est beaucoup et c'est peu à la fois et on reparlera de beaucoup de choses le moment venu.

Monsieur le Maire : Monsieur RUPP, pouvez-vous expliquer le choix de la DSP essentiellement mais aussi celui du placier.

M. RUPP : Pour répondre aux différentes remarques qui ont été faites, tout d'abord je voudrais rappeler que dans un contrat de Délégation de Service Public, la notion de service public demeure et c'est important. Nous pouvons confier à une personne extérieure la gestion d'un service public, en veillant à l'application de cette notion d'intérêt général et à cette mission de service public dans les clauses et les contraintes définies dans le cahier des charges.

Concernant les atouts de la régie, je vais les évoquer à nouveau. Tout d'abord concernant la question financière, vous évoquez un résultat de 60 000 €. Je vous ai dit que nous nous fixions comme objectif la somme de 40 000 € car je vous rappelle que dans le cadre d'une Délégation de Service Public, nous avons une marge de négociation. Vous ne voulez pas le reconnaître, mais pourquoi davantage de villes, aujourd'hui, recourent à la Délégation de Service Public ? Je pense que ce n'est pas le fait du hasard. Vous évoquez, Madame GUENEE, votre contact avec le maire de Clamart et pour ma part, je peux vous évoquer mon contact avec le maire adjoint de Fontenay-aux-Roses. Leur marché était géré en régie et fonctionnait très mal. La ville était en effet assez mécontente du mode de fonctionnement, car un de leurs objectifs, était de redynamiser le commerce à Fontenay-aux-Roses, qui vous le savez n'était pas dans une situation très florissante. Ils voulaient justement commencer par redynamiser le marché, pour attirer les clients sur la ville. Vous citez l'exemple de Clamart, et je vous cite cet autre exemple suite à l'échange que j'ai eu avec le maire adjoint de Fontenay-aux-Roses.

Un marché, c'est complexe. A Bourg-la-Reine, nous avons à peu près 130 commerçants le samedi. Nous avons 85 abonnés et au moins 35 volants, ce qui nous ramène à environ 120 à 130 commerçants à chaque séance. C'est un chiffre d'affaire considérable qui nécessite une gestion très professionnelle, avec des personnes expérimentées, capables de gérer plusieurs marchés. Pour avoir été en charge du commerce local, il n'y a pas très longtemps, je mesure l'importance de l'impact du marché de Bourg-la-Reine sur la vie du commerce local. Savez-vous qu'au marché de Bourg-la-Reine près d'un client sur 2 n'est pas de la commune et c'est précisément ce que je souhaite renforcer par une animation forte et professionnelle. Quand j'ai voulu relancer les animations sur le marché, je ne savais pas trop comment procéder, et bien le concessionnaire nous a dit « voilà ce qu'on fait dans telle ville, voilà ce qu'on fait sur tel marché » et à travers les différents échanges et les expériences des autres communes, nous avons pu définir ce que représente une bonne animation. Encore une fois, l'animation où il y avait une voiture à gagner, a drainé énormément de monde sur le marché et j'espère, d'ailleurs, que ça a drainé une clientèle supplémentaire.

La question de l'offre sur le marché est primordiale. Qu'est-ce qui fait la force du marché de Bourg-la-Reine ? Curieusement, ce marché n'est pas visible. Il est enclavé, il n'a pratiquement aucune ouverture sur la Ville, et pourtant il fonctionne bien. Pourquoi ? Et bien nous faisons un travail considérable sur l'offre. Nous l'améliorons par notre contact étroit avec le concessionnaire et avec le placier qui nous conseille. Vous avez pu voir dernièrement l'arrivée d'un certain nombre de nouveaux traiteurs mais aussi de producteurs pratiquant l'agriculture raisonnée ou bio. Je pense aussi à la venue de producteurs d'huîtres. Toutes ces nouveautés ne sont pas le fait du hasard. Quand j'ai souhaité la venue d'un producteur d'huîtres, je ne le savais pas mais nous n'avions aucune candidature. J'ai donc demandé au placier d'essayer de nous trouver un vrai producteur d'huîtres et

non pas un revendeur, et par le biais de son réseau, il est allé le chercher très loin puisqu'il est allé le chercher dans la Manche, à Blainville. Vous voyez, nous avons réussi à trouver un producteur qui vient sur le marché toutes les semaines et je peux vous dire que ceci crée une grande satisfaction. Après la professionnalisation de la gestion et de l'animation, lorsque nous regardons les chiffres, les écarts sont de 10 000, 20 000 € ou 30 000 € par an. Personnellement, je ne conseille pas à la Ville de prendre le risque de voir notre marché décliner, avec des répercussions sur l'ensemble du commerce local, pour gagner hypothétiquement de 10 000 à 30 000 €. J'ai une conviction forte pour une gestion déléguée, pour l'intérêt que cela représente pour la Ville, pour sa gestion et pour son dynamisme.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Je n'ai pas, pour l'instant, la composition de la CCSPL. Monsieur DEBAILLEUL, peut-être l'avez-vous ? Non, vous ne l'avez pas. On vous la transmettra mais sinon vous pouvez la trouver dans les documents de début de mandat.

En complément de ce qu'a dit Monsieur RUPP, je crois qu'aujourd'hui le marché est un des principaux points d'attractivité de la Ville. Nous ne pouvons pas prendre de risque à ce niveau-là et par ailleurs, il y aura une compétition qui sera certainement stimulante pour l'ensemble des établissements qui répondront.

Madame THIBAUT, une autre question ?

MME THIBAUT : Non, je vous remercie, c'est juste par rapport à votre non-réponse, ce n'est pas en soi que c'est gênant mais il y a un vrai questionnement derrière, d'ailleurs il y a toujours un vrai questionnement derrière nos questions. Mais sur la Commission Consultative des Services Publics Locaux, moi j'ai repris mes archives et normalement Monsieur BONAZZI y était et il n'a jamais eu d'invitation. Donc il y a peut-être eu des loupés ou un loupé peut-être de notre fait, mais c'est une vraie question qu'on pose.

MME MAURICE : Visiblement on ne sait pas qui est à cette commission.

MME THIBAUT : Ceux qui y sont peuvent nous dire s'il y a eu des absents de notre côté ?

Monsieur le Maire : Elle a été établie lors des premiers Conseils Municipaux en 2014. On vous la communiquera mais je ne pense pas qu'il y ait un problème et cette commission s'est bien réunie. Nous allons la chercher mais en attendant je vous propose d'avancer car je pense que ça ne remet rien en cause.

[NB : la composition de la CCSPL résulte des désignations effectuées en Conseil Municipal les 11 avril 2014 et 28 septembre 2016. Monsieur le Maire est Président de droit. Les autres membres de la CCSPL sont : M. EL GHARIB, Mme SPIERS, M. VANDAELE, M. VAN PRADELLES, Mme DANWILY, Mme SCHOELLER, M. BONAZZI et M. LETTRON. La CCSPL s'est réunie le 11 juin 2015 et le 14 juin 2016. Lors de la dernière réunion, M. BONAZZI a donné procuration à M. LETTRON qui a signé la liste d'émargement en son nom et celui de M. BONAZZI.]

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 32

Pour : 24

Contre : 8 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

III – AFFAIRES SOCIALES ET AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Maryse LANGLAIS

1. Approbation de la subvention accordée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la Ville dans le cadre du projet «Handicap 2017 : renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs»

Madame LANGLAIS présente le rapport

La Ville de Bourg-la-Reine souhaite améliorer l'accès et l'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des troubles du comportement, au sein de ses accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Dans le cadre du projet « Handicap 2017 : renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE et les ALSH », la CAF des Hauts-de-Seine lance un appel à projets annuel en vue de participer au financement concernant l'intégration des enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

La Ville souhaite recruter deux animateurs pour renforcer les équipes d'animation des accueils de

loisirs Fontaine Grelot et Pierre Loti et plus particulièrement pour encadrer les enfants en situation de handicap ou ayant des troubles du comportement.

Les deux animateurs seront recrutés pour prendre en charge deux enfants durant certains temps d'accueil (accueil matinal, pause méridienne, NAP, accueil du soir, accueil du mercredi après-midi et vacances scolaires), à un taux horaire de 16,61 € (coût chargé).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de solliciter auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF) le versement d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet « Handicap 2017 ».

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur THELLIEZ.

M. THELLIEZ : Non ce n'est pas une question, je vais donner mon point de vue. C'est effectivement une très bonne disposition, qui avait été déjà prise précédemment pour le groupe scolaire de la Faiënerie. Pourquoi je me répète c'est parce que je préfère que ça soit mis au procès-verbal que dans les oubliettes de commission que l'on n'utilise plus ou pas souvent. Dans la mesure où effectivement, c'est le cas d'ailleurs mais je préfère quand même le souligner également que ces emplois soient vraiment occupés pour ces enfants scolarisés en milieu ordinaire malgré leur handicap, donc scolarisés, en l'occurrence là ce n'est pas dans le cadre de la scolarité c'est les NAP, les loisirs etc., mais pour que ces emplois soient vraiment dédiés à ces enfants, ces jeunes enfants qui sont en difficulté. Et encore une fois, il m'arrive de dire que vous faites de bonnes choses, là c'est le cas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

UNANIMITE

2.Approbation de la modification du règlement intérieur du concours du Prix Initiative Jeunes

Madame LANGLAIS présente le rapport

Cette année, il convient de procéder à un avenant modificatif au Règlement du Prix initiative jeune pour l'année 2017.

Seront modifiés les articles suivants :

à l'article 3 concernant le calendrier : les dates limites pour déposer un dossier sont du 2 janvier 2017 au 9 mai 2017.

à l'article 4 concernant la désignation des lauréats : le jury se réunira au cours du mois de juin 2017.

à l'article 6 concernant les récompenses : une enveloppe globale de 1800 euros sera affectée aux lauréats du prix initiatives jeunes 2017.

Le jury se réserve le droit de distribuer totalité ou partie de la somme allouée en fonction de la pertinence ou de la réponse des projets au thème proposé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du règlement intérieur du Prix initiative Jeune.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Je vous rappelle qu'en 2014, puisque c'est un sujet qui est récurrent, l'adjoint au maire des Finances avait proposé de monter le niveau du prix, vu le nombre d'équipes qui se présentaient. Il considérait qu'on pouvait diversifier les classes d'âge et que pour certains, 2 500 €, qui était l'enveloppe de l'époque, n'étaient pas suffisants pour monter un projet. Une enveloppe de 5 000 € avait alors été votée suite à cette remarque.

Si on fait le choix de conserver ce concours, qui est une question qu'on peut se poser mais là on est dans le choix de conserver ce concours, il faut s'en donner les moyens. Je ne comprends pas le sens de redescendre l'enveloppe à 1 800 €, sauf à ne pas faire face à ses responsabilités.

Monsieur le Maire : Y a-t-il un élément de réponse au niveau financier sur ce point ?

MME LANGLAIS : Je rappelle que dans le cadre du budget, nous avons maintenu l'ensemble des interventions dans le domaine scolaire ainsi que pour les jeunes. Effectivement, il est prématuré pour l'instant de vous en parler plus en détail, mais nous avons amorcé une réflexion sur ce Prix Initiative Jeunes et nous vous tiendrons informés lorsque le dossier aura évolué.

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Je vous propose d'approuver la modification du

règlement.

MME LANGLAIS : Nous envisageons un autre format qui va dans le sens des jeunes afin qu'ils aient le maximum de satisfaction par rapport au projet qu'ils présentent et nous vous en rendrons compte bien évidemment.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 32

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 7 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ)

Monsieur le Maire : On vient de me transmettre la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014, qui a désigné par vote au scrutin secret en tant que membres de la Commission Consultatives des Services Publics Locaux : M. EL GHARIB, MME SPIERS, M. VANDAELE, M. VAN PRADELLES, MME SCHOELLER, M. BONAZZI et à l'époque M. PESCHANSKI qui, suite à sa démission, a été remplacé par Monsieur LETTRON, élu lors d'un autre vote. Ensuite, la Commission a également nommé comme membres, les représentants des associations suivantes : l'Association Générale des Familles et UFC Que Choisir.

J'ajoute que je viens de recevoir la procuration de Madame CLAUDIC qui me donne pouvoir pour la représenter.

3. Approbation de la convention avec la Ville de Sceaux pour l'accueil des enfants domiciliés au «Jardin des mondes» (centre d'accueil de la Ville de Paris, sis 9 rue Ravon à Bourg-la-Reine, dans les UPE2A de ses écoles publiques)

Madame LANGLAIS présente le rapport

L'article L.212-8 du Code de l'Education pose le principe de la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques, élémentaires et maternelles (à l'exclusion des charges relatives aux activités périscolaires) accueillant des enfants résidant dans d'autres communes.

Les Villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine envisagent de déroger à cette règle de fonctionnement.

Le Centre d'Action Sociale Protestant dont le siège est à Paris, est mandaté par la Ville de Paris pour assurer la gestion d'un centre d'hébergement d'urgence dénommé « Jardin des mondes », situé 9 rue Ravon à Bourg-la-Reine, 92340. Ce centre accueille des familles issues de l'immigration. Les enfants présents dans ce centre sont scolarisés dans les écoles publiques de Bourg-la-Reine, pour la durée de leur séjour dans la commune.

Ces familles, en majorité d'origine africaine, ne s'expriment pas toujours en langue française.

Les enfants non francophones sont orientés vers les écoles les plus proches de Bourg-la-Reine, ayant des UPE2A (ex CLIN). L'école des Blagis à Sceaux est sollicitée de manière régulière puisqu'elle répond au critère de proximité.

Sur la base de l'article L 212-8 du Code de l'Education, la Ville de Bourg-la-Reine devrait verser à la Ville de Sceaux une participation à hauteur des frais de scolarité engagés par Sceaux, pour la scolarisation des enfants du « Jardin des mondes ».

Monsieur le Maire de Sceaux a souhaité inscrire sa ville dans une démarche de solidarité à l'égard de ces familles et propose la gratuité pour l'accueil de ces enfants dans les écoles scéennes.

Il convient de conventionner avec la Ville de Sceaux pour poser cette dérogation à l'article L.212-8 du Code de l' Education et entériner par écrit la gratuité de la scolarisation pour les enfants du « Jardin des mondes ».

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer

Monsieur le Maire : C'est une belle coopération avec la ville de Sceaux qui là encore participe à cette action de solidarité. Il y a une question de Madame THIBAUT, de Madame MAURICE et de Monsieur BONAZZI

MME THIBAUT : Je salue le souci de solidarité du Maire de Sceaux à l'égard de ces familles, qui

propose la gratuité pour l'accueil de ces enfants. Je suis en colère que notre Ville n'ait pas eu la même attitude en facturant les NAP, qui plus est au tarif le plus élevé hors commune. Pouvez-vous aujourd'hui nous garantir qu'aucune famille n'a payé de sa poche et, comme vous nous le disiez à l'époque, que c'est bien la ville de Paris qui a au final financé et pas les familles ?

MME MAURICE : J'aurais voulu savoir s'il vous plaît combien d'enfants sont concernés par cette scolarisation à Bourg-la-Reine et du coup combien à Bourg-la-Reine parmi les non francophones et ceux qui ont besoin d'avoir un accompagnement du type UPE2A, et combien à Sceaux à l'école des Blagis. Merci.

M. BONAZZI : C'est une question, je prends l'opportunité de ce paragraphe sur le Jardin des Mondes pour dire quelque chose, il y a eu il y a quelques semaines, pour ne pas dire mois, une réunion publique avec la directrice de cette institution et un certain public, on s'était aperçu, le public à peu près unanime, qu'il n'était pas très clair de savoir comment a population, des gens de bonne volonté pouvaient aider le Jardin des Mondes. En fait, il avait été dit qu'il y a besoin d'argent, et ça c'est assez simple mais il n'y a pas eu de suites à la réunion en disant comment éventuellement ils peuvent être aidés et leur besoin éventuellement en autres choses. Là je me tourne un peu vers Madame KHALED, elle était présente au moment de la réunion, il serait peut-être pas mal dans le Bulletin Municipal de faire exprimer à l'institution ce que sont les besoins et comment la population, des gens qui ont envie de faire quelque chose, peuvent y répondre. C'est une suggestion.

Monsieur le Maire : Madame LANGLAIS, vous pouvez répondre à la première partie, je pense.

MME LANGLAIS : Je répondrais à la première question en ce qui concerne les NAP et la tarification de la commune. Nous n'avons pas de fréquentation d'enfants du Jardin des Mondes dans le cadre de nos NAP, car cette institution sise rue Ravon dirige elle-même des animations auprès des enfants. C'est pour cette raison qu'ils ne fréquentent pas nos NAP.

En ce qui concerne le nombre d'enfants, je me suis engagée à faire un point d'information à la prochaine commission pour indiquer le nombre exact d'enfants et la durée de séjour dans nos écoles, afin de faire un point complet sur leur scolarisation. Je laisse la parole à Madame KHALED pour les autres questions.

MME KHALED : Je voudrais juste préciser, pour être sûre que nous nous sommes bien compris, que la ville de Sceaux n'applique pas la gratuité. Les élèves qui sont accueillis à Sceaux font l'objet d'une prise en charge financière pour leurs frais de scolarité par la ville de Sceaux. La négociation qu'il y a eu entre le Maire de Bourg-la-Reine et le Maire de Sceaux prévoyait que la ville de Sceaux ne nous facture pas les frais de scolarité étant donné que les enfants étaient domiciliés à Bourg-la-Reine. La négociation a porté sur ce point-là.

Ensuite, Monsieur BONAZZI je suis tout à fait d'accord avec vous, je vais proposer à la directrice du centre d'accueil de communiquer dans le Bulletin Municipal et nous allons également essayer de trouver avec eux des modalités pour qu'ils puissent avoir des interactions un peu plus fréquentes avec la population. En fait, les besoins en matière de dons ou d'actions de bénévolat peuvent être évolutives dans le temps et donc nous allons essayer de voir leurs besoins en temps réel.

Monsieur le Maire : Nous prenons en charge les frais de scolarité des enfants qui sont dans les écoles de Bourg-la-Reine et la ville de Sceaux prend en charge ceux qui sont dans leurs écoles mais je crois que pour l'instant qu'il n'y a qu'un enfant concerné.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

UNANIMITE

IV - CITOYENNETE ET POPULATION

Rapporteur : Françoise SCHOELLER

1. Approbation de la revalorisation des tarifs et taxes funéraires

Madame SCHOELLER présente le rapport

Comme chaque année, les tarifs, taxes et redevances des cimetières doivent être actualisés pour l'année 2017.

L'augmentation des coûts d'entretien des cimetières et des travaux de reprise de concessions, permettant à la Ville de garantir aux familles réginaburgiennes un nombre d'emplacements suffisants pour inhumer leurs proches conduisent à l'application d'une augmentation de 2 % de l'ensemble de

tarifs, taxes et redevances funéraires.

| Taxes et redevances funéraires | Tarifs au 01/03/2016 | Tarifs au 01/04/2017 |
|---|--|---|
| Taxe d'inhumation (par cercueil, reliquaire, urne) | 73,50 € | 75 € |
| Taxe de convoi (par cercueil) | 40 € | 41 € |
| Redevance d'occupation journalière du caveau provisoire en forfait 3 jours (maximum 3 mois) | 17 € + 3,20 € par jour d'occupation supplémentaire | 17,50 € + 3,30 € par jour d'occupation supplémentaire |
| Taxe de retard (<1h) de convoi | * | 150 € |
| Taxe de retard (>1h) de convoi | * | 300 € |

* en vigueur depuis le 01/01/2017

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la revalorisation des tarifs des taxes et redevances funéraires.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame THIBAUT, Monsieur BONAZZI.

MME THIBAUT : Je vais passer mon temps à être choquée dans le Conseil donc je vous préviens ! Je vais essayer de garder le sourire jusqu'au bout mais ça va être compliqué. Avec une inflation prévisionnelle à 0,8 %, je trouve indécent de proposer une augmentation de 2 % qui va peser sur des familles endeuillées.

M. BONAZZI : Dit autrement c'est la même chose, c'est du petit commerce, on continue de vendre le service public sur du marché captif parce que les gens qui doivent enterrer leurs morts ne risquent pas d'échapper, je ne trouve pas ça bien.

MME SCHOELLER : Cette augmentation ne concerne pas uniquement les redevances des cimetières mais l'ensemble des prestations de la Ville. En revanche, je voudrais vous apporter quelques précisions à propos de la taxe de retard des convois funéraires que nous avons instituée depuis le 1^{er} janvier 2017. Nous étions confrontés à un retard de convoi par jour, ce qui était compliqué à gérer pour le personnel du cimetière ainsi que pour les familles qui se succédaient. Depuis l'institution de cette taxe, il n'y a eu qu'un seul retard et il s'agissait d'un convoi funéraire qui venait de l'extérieur de la zone de l'Île-de-France. Vous pouvez constater que cette taxe n'est pas faite pour compliquer la situation des familles.

M. THELLIEZ : Effectivement la question que j'avais posée en finances, et je la repose, parce que lors de la commission j'avais eu cette réponse-là : on augmente tous les ans. C'est un peu léger pour justifier une augmentation ! Là je viens d'avoir un autre son de cloche, c'est le coût de la construction. Non, je suis désolé le coût de la construction, ça pourrait être le coût de l'entretien peut-être au niveau de la construction je ne comprends pas bien ou alors il faudrait m'expliquer plus longtemps. Et effectivement, le coût de la construction il ne serait pas non plus de 2 %. Et l'inflation étant autour de 0,8 %, pourquoi on l'augmente, qu'on l'augmente tous les ans mais qu'on nous donne au moins une explication. Je ne me fais pas d'illusion je pense que nous ne l'aurons pas.

MME SCHOELLER : Monsieur THELLIEZ, il ne s'agit pas de constructions mais de concessions. Les concessions qui sont abandonnées par les familles ne sont pas nettoyées car cela représente un travail difficile, qui nécessite plusieurs heures de travail et de plus notre cimetière serait plein.

Monsieur le Maire : Ce que souligne Madame SCHOELLER est très important. Actuellement, nous avons de plus en plus de travail d'entretien avec un certain nombre de tombes pour le maintien d'un état correct du cimetière.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT,
M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

Abstention : 0

V - CULTURE, EVENEMENTIEL

Rapporteur : Philippe ANCELIN

1. Approbation de la revalorisation des tarifs applicables aux événements et spectacles organisés par la Direction Culture, Evènementiel

Monsieur ANCELIN présente le rapport

Il est proposé de réévaluer les tarifs de billetterie applicables aux événements organisés, dans le cadre de son activité culturelle, par la Direction Culture & Évènementiel de Bourg-la-Reine, et ce à compter du 1^{er} avril 2017.

Pour tenir compte de l'augmentation du montant des cachets et des droits d'auteurs divers dont est redevable tout organisateur de spectacles vivants (SACEM , SACD, taxes parafiscale sur les spectacles et/ou sur la mise en scène) et afin de rentabiliser le plus possible l'investissement que représente pour la Ville l'organisation d'un spectacle, il est nécessaire que chaque année ces tarifs soient réévalués. Toutefois, dans le souci de conserver à ces tarifs leur caractère attractif en comparaison de ceux pratiqués pour les mêmes spectacles dans les salles parisiennes, cette réévaluation doit s'opérer avec cohérence afin de garantir la plus large accessibilité de tous à la culture réginauburgienne.

A compter du 1^{er} avril 2017, il est donc proposé la réévaluation suivante pour la billetterie spectacle :

les billets rouges à 23 € passent à 24 €, soit + 4,35 %

les billets bleus à 19 € passent à 20 €, soit + 5,26 %

les billets jaunes à 15 € passent à 16 €, soit +6,66 %

les billets violets à 10 € restent à 10€

les billets bleus ciel à 7 € restent à 7 €

Les nouveaux tarifs seront appliqués, comme les années précédentes :

d'une part en fonction du coût du spectacle,

d'autre part les tarifs réduits resteront ouverts aux catégories suivantes à savoir et par ordre décroissant :

- 1^{ère} catégorie : 3^{ème} âge (+ 70 ans), familles nombreuses, - 18 ans = 20 € ou 16 € selon le coût du spectacle,

- 2^{ème} catégorie : - 12 ans, demandeurs d'emploi, étudiants universitaires, handicapés = 16 € ou 10 € selon le coût du spectacle

- 3^{ème} catégorie (ouverte ponctuellement pour des spectacles ciblés) : les enfants scolarisés sur Bourg-la-Reine et/ou au CRD = 10 € ou 7 € selon le coût du spectacle.

| SPECTACLES | Plein tarif | Tarif réduit 1^{ère} catégorie | Tarif réduit 2^{ème} catégorie | Tarif réduit 3^{ème} catégorie |
|--|--------------------|---|---|---|
| Pièces de théâtre avec têtes d'affiches | 24 € | 20 € | 16 € | 10 € |
| Pièces de théâtre sans tête d'affiche | 20 € | 16 € | 10€ | 7 € |
| Concerts jazz ou classique avec artistes connus | 24 € | 20 € | 16 € | 10 € |
| Concerts symphoniques | 20 € | 16 € | 10 € | 7 € |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

Comme les années précédentes également, les tarifs réduits ne sont accordés que sur présentation, au moment de l'acquisition des billets auprès du Service Culture, de pièces justificatives qui peuvent être, selon les cas : une pièce d'identité, une carte d'étudiant, un récépissé ASSEDIC ou ANPE, un livret de famille, éventuellement un certificat de scolarité.

Quant à la billetterie événements, les tarifs sont maintenus comme suit :

les billets roses à 50 € restent à 50 € (exposants VertAvril)
les billets verts à 20 € restent à 20 € (soirées dansantes)

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la réévaluation des 3 tarifs susmentionnés applicables, à compter du 1^{er} avril 2017, aux événements organisés par la Direction de la Culture et de l'Évènementiel dans le cadre de son activité.

Il est à noter que, conformément à la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal le 13 juin 2016 :

- pour l'augmentation du tarif à 23 € n'atteignant pas 5 %, une décision du Maire suffira à entériner la réévaluation,
- quant à celle des tarifs à 19 et 15 €, dépassant 5 %, il sera demandé au Conseil Municipal de délibérer.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation des tarifs.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame THIBAUT, Madame GUENEE, Monsieur LETTRON et Monsieur BONAZZI.

MME THIBAUT : Je trouve choquant que la plus forte augmentation, de 6,66 %, concerne les moins de 12 ans, les demandeurs d'emploi, les étudiants universitaires et les handicapés. Il aurait été plus juste de ne pas toucher aux billets jaunes de 15 € et de monter par exemple les billets rouge plein tarif à 25 € si jamais on voulait faire quelque chose.

MME GUENEE : C'est la même remarque. On comprend que ce soit plus simple d'augmenter d'un euro que de 50 centimes mais dans ce cas-là les billets à 16 € on peut aussi parler des familles nombreuses dans certains cas, donc du coup s'il y a 3 ou 4 enfants ça fait d'autant plus. Je pense que c'est assez maladroit d'augmenter cette tranche.

M. BONAZZI : Je vais faire vite, avant on avait le commerce de la mort, là on passe au commerce de la culture. Ça choque les gens mais juste avant on a vendu des tickets maintenant on revend des tickets plus chers pour la culture. Et Monsieur l'adjoint vous avez dit une phrase qui est très symptomatique, si on veut rentabiliser le possible investissement, j'essaie de vous citer, que constitue pour la Ville l'organisation d'un spectacle etc., je n'ai pas pu tout noter mais voilà c'est dans ces mots-là, on rentabilise l'investissement que constitue la culture. Je pense que ce n'est pas obligatoirement le cœur d'une politique culturelle dans une ville. Tout à l'heure quand on parlait du marché on disait qu'on pouvait payer plus le marché, parce que c'est vers ça qu'on va on va vers quelque chose qui coûte plus cher parce que ça avait des retombées sur la Ville, bénéfiques sur le commerce, on a oublié de dire que le samedi et le mercredi c'est tout simplement le jour où tout le monde fait ses courses donc je ne suis pas sûr qu'il y ait un lien de cause à effet aussi évident, et là on oublie que la culture dans une ville quand elle est dynamique, ça a été montré partout et je pense que Monsieur ANCELIN le sait mieux que moi, est aussi un élément de revitalisation d'une ville, donc c'est en soi un investissement quand bien même on ne le ferait pas payer à la population. Donc là aussi, je trouve, au-delà de ce qu'on dit mes prédécesseurs et que je partage, et les termes et le fond, mal venus.

M. LETTRON : Globalement, il me semble que la culture ne peut pas être alignée sur coût de la vie, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. J'étais partisan de maintenir le prix tel qu'il était parce que c'est une politique culturelle, ce n'est pas un supermarché ou alors il n'y a qu'à refile la culture à des professionnels. Demandez à celui qui gère le marché s'il ne veut pas se professionnaliser dans la culture !

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur ANCELIN.

M. ANCELIN : Je tiens à préciser que les tarifs de Bourg-la-Reine restent très attractifs par rapport aux tarifs des salles parisiennes. Vous parlez de rentabilisation alors que la Ville propose des spectacles qu'elle ne rentabilise pas au sens strict du coût. Je pense notamment aux pièces de théâtre qui sont présentées à l'Agoreine avec des acteurs célèbres ou pour le moins connus, dont une bonne partie de l'investissement, non négligeable, reste à la charge de la Ville malgré une salle

comble.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 26

Contre : 7 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT,
M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ)

Abstention : 0

2. Approbation de la révision des tarifs applicables pour les photocopies et les impressions réalisées dans les services Médiathèque et Citoyenneté et Population

Monsieur ANCELIN présente le rapport

1. Amélioration du service de copie et d'impression pour les usagers de la médiathèque

Dans l'ancienne bibliothèque municipale, les usagers bénéficiaient du service de photocopies et d'impressions selon les modalités suivantes :

en noir et blanc

un seul format possible (format standard A4)

Le tarif applicable était de 0.15 centimes la photocopie ou la page imprimée depuis un poste informatique.

Les tarifs ont été fixés par arrêté du 6 octobre 2005 modifiant la régie de recettes instituée par délibération du 23 octobre 1984 pour l'encaissement des produits du photocopieur et fixant le tarif par photocopie.

Avec la nouvelle médiathèque et le nouveau matériel d'impression et de photocopie mis à disposition des usagers, le service de photocopie et d'impression a été amélioré :

choix possible du noir et blanc ou de la couleur

choix entre deux formats : standard A4 ou agrandissement en A3 pour les photocopies

Il a donc été décidé de revaloriser le tarif de la page noir et blanc en format A4 et de créer de nouveaux tarifs applicables pour le format A3 et l'utilisation de la couleur.

2. Harmonisation des tarifs de photocopie avec le service Citoyenneté et population

Dans le service Citoyenneté et population, les usagers bénéficient du service de photocopies selon les modalités suivantes :

en noir et blanc

un seul format possible (format standard A4)

Le tarif applicable est de 0.15 centimes la photocopie.

Les tarifs ont été fixés par délibération du 26 mars 1997, approuvant les modalités de facturation au public des photocopies effectuées par les services de la mairie.

Dans un souci d'harmonisation des modalités d'utilisation du service de photocopie pour les Réginauburgiens, il paraît opportun de fixer un tarif identique dans les services Médiathèque et Citoyenneté et population.

3. Tarifs proposés :

La proposition des nouveaux tarifs applicables répond aux objectifs suivants :

- garantir l'accessibilité au plus grand nombre à l'utilisation du service de photocopies et d'impressions

- veiller aux droits d'auteurs en limitant le « photocopillage »

- limiter pour la collectivité le coût financier engendré par les consommables utilisés pour ce service

- limiter la complexité relative à l'encaissement des recettes et à la gestion de la régie des recettes réalisées sur le service

| Format | Ancien tarif (à l'unité) | Nouveau tarif (à l'unité) |
|--------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Page A4 en noir et blanc | 0,15 centimes d'euro | 0,20 centimes d'euro |
| Page A4 couleur | Inexistant | 0,40 centimes d'euro |
| Page A3 en noir et blanc | Inexistant | 0,40 centimes d'euro |

| | | |
|--------------------|------------|----------------------|
| Page A3 en couleur | Inexistant | 0,80 centimes d'euro |
|--------------------|------------|----------------------|

4. Modalités de vente des unités :

L'encaissement des tarifs applicables à la photocopie se fera au moyen d'un monnayeur relié aux photocopieurs de la médiathèque et du service Citoyenneté et population. L'encaissement minimal sera équivalent à une unité, soit 0,20 centimes d'euros.

L'encaissement des tarifs applicables aux impressions depuis les postes informatiques de la médiathèque se fera par l'achat d'un nombre de jetons numériques équivalent à 10 unités en format A4 noir et blanc, soit un montant minimal de 2 euros pour 10 unités.

5. Application des tarifs

Les tarifs seront applicables au 1^{er} avril 2017.

L'augmentation du tarif de la page en format A4 noir et blanc étant supérieure à 5 %, une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour la rendre exécutoire.

Les nouveaux tarifs créés seront exécutoires après délibération du conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver :

l'augmentation du tarif pour l'impression ou la photocopie d'une page en format A4 standard, noir et blanc

la création des nouveaux tarifs pour l'impression ou la photocopie des pages en format A4 couleur, A3 noir et blanc, A3 couleur.

les modalités de vente des unités pour les photocopies et des unités pour les impressions à partir des postes informatiques de la médiathèque

Monsieur le Maire : Nous passons aux questions. Madame THIBAUT, Monsieur BONAZZI et Monsieur LETTRON.

MME THIBAUT : Vous nous les mettez tous à la queue leu leu, je ne sais pas si vous l'avez fait exprès. Là on atteint le summum en pourcentage, une augmentation de 33 %. Sauf à rembourser des coûts de fonctionnement qu'on ne nous a toujours pas précisés par rapport à la Médiathèque, je suis triste qu'on en soit là, à faire des économies de bouts de chandelle alors que par ailleurs, on ne se pose pas les mêmes questions quand il s'agit de dépenses non obligatoires comme les frais de communication, de représentation. On aura malheureusement l'occasion de le voir dans la suite de l'ordre du jour de ce Conseil.

M. BONAZZI : Je vais essayer de faire dans l'humoristique. On a fait dans les pompes funèbres, on a fait Disneyland et là on fait 33 % sur la papeterie ! Et tout ça, on parle de sommes absolument dérisoires et encore une fois dans deux heures on va nous parler d'un trou de 717 000 € comblé par la fiscalité. L'ordonnancement de ce Conseil est surréaliste, que pense le public, qui est clairsemé et pour cause quand on parle de choses comme ça. Mais c'est à pleurer ! A quelle heure faut-il venir pour entendre quelque chose d'intéressant et là on nous parle de photocopies.

Monsieur le Maire : C'est pour ça qu'on a proposé d'approuver au niveau du débat d'aller plus rapidement.

M. LETTRON : Je ne sais pas si j'aurai la réponse à la question que j'ai posée en commission, qui était de connaître le coût de revient. Parce que fixer les prix, donner un avis quand on ne connaît pas le coût de revient, c'est à la louche. Monoprix fait à 5 €, on va faire à 4,95 ! Ce n'est pas possible ! Ça ne marche pas comme ça ! Ou alors on va faire le même prix que Monoprix pour ne pas faire de concurrence. Moi je ne sais pas ou alors il faut demander au délégataire du marché de gérer les photocopies à la Médiathèque.

M. ANCELIN : Je pense que c'est un peu similaire à ce que nous disions précédemment. Il est évident que le coût brut d'une photocopie est inférieur à ce que nous proposons mais il ne faut pas oublier le coût de la gestion du matériel, des agents, du contrat d'entretien et des différents éléments. De plus, les services qui ont réfléchi à cette proposition, se sont renseignés auprès des Médiathèques des alentours, de manière à s'aligner sur le prix du marché mais aussi afin de limiter le nombre de photocopies.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 26

Contre : 7 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ)

Abstention : 0

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Philippe ANCELIN

1. Approbation de l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris et du SIPPAREC pour l'achat de véhicules propres

Monsieur ANCELIN présente le rapport

Après la signature de la Convention des Maires en 2009, puis la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre émis par la collectivité (patrimoine et services) et les acteurs sur le territoire de la Ville en 2010, la démarche de la Ville en faveur du développement durable s'est concrétisée en 2013 par la mise en place d'un certain nombre d'orientations stratégiques regroupées au sein d'un Agenda 21.

Une de ces orientations, intitulée « Exemplarité de la mairie en faveur du développement durable », compte près de 88 mesures concrètes dont 24 concernant la mobilité durable et l'optimisation du parc automobile de la Ville au regard des critères de développement durable. Cela implique notamment le remplacement progressif du parc automobile, l'achat de vélos à assistance électrique, l'amélioration de la qualité de vie en milieu professionnel des agents et la généralisation de comportements écoresponsables.

Depuis 2013, la Ville de Bourg-la-Reine réalise chaque année un état des lieux de sa flotte automobile afin d'identifier les véhicules les plus polluants, envisager leur remplacement et identifier des pistes de mutualisation inter-services. La ville souhaite ainsi :
rationaliser le parc automobile municipal et ses modes d'utilisation de manière à réduire son empreinte écologique et optimiser sa gestion,
développer une politique d'achat et de location durable des véhicules de la ville en conciliant maîtrise des coûts et choix responsables.

La Ville veut également mettre en avant les modes de déplacements doux en permettant aux agents municipaux d'avoir accès facilement à des vélos pour leurs déplacements professionnels quotidiens sur le territoire de la commune.

En 2017, la ville souhaite poursuivre son action en faveur d'une flotte automobile plus propre. Pour cela, elle propose d'acquérir :

*4 véhicules techniques électriques utilitaires,
1 véhicule de service hybride et 3 véhicules de services électriques,
3 vélos à assistance électrique,
6 bornes de recharges.*

La Ville propose de solliciter l'appui de co-financeurs pour la mise en place de ce projet. La Métropole du Grand Paris offre ainsi une opportunité de financement, à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain.

Le SIPPAREC quant à lui, dans le cadre du groupement de commande Électricité et Maîtrise de l'énergie, auquel la Ville de Bourg-la-Reine est adhérente, propose d'acheter directement les véhicules propres et les bornes de recharge via les marchés de fourniture notifiés aux fournisseurs en janvier 2017 pour 2 ans et offre également une opportunité de financement suite à un accord cadre ENEDIS-SIPPAREC (5,5 M€) destiné à accompagner les communes adhérentes pour leurs projets en faveur de la transition énergétique.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'achat de véhicules propres auprès de la Métropole du Grand Paris et du SIPPAREC ainsi qu'auprès de tout organisme financeur, et à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur LETTRON, Madame GUENEE.

MME THIBAUT : Encore une fois, l'objet de la question est l'approbation de la demande de subvention alors que l'objet qui mériterait un débat est l'opportunité de l'achat. J'ai déjà eu l'occasion de dire sur une question équivalente que je demandais la vision de l'ensemble du parc pour comprendre la nécessité de l'achat concerné. Qu'il n'y ait pas de quiproquo, je suis absolument favorable au remplacement d'un véhicule non propre par un véhicule électrique ou hybride mais la question est de savoir par rapport au parc est-ce qu'il y a nécessité de remplacer tout court. Et savoir

si dans les usages qu'on fait, on ne peut pas faire des économies et éviter l'achat total. Dorénavant, sans autre explication, je voterai contre à ce type de question, même si elle concerne une demande de subvention.

MME GUENEE : J'aurais souhaité avoir plus de renseignements sur ce que c'était ces véhicules et quelle était leur destination technique, électrique ou de service, service hybride, quelles étaient leurs destinations ? Qui utiliserait les vélos ? Est-ce que c'est pour les Conseils Municipal, les agents ? Si on pouvait avoir une vision, ça rebondit un peu sur la question posée par Laure.

M. LETTRON : Moi je suis toujours amusé par les mots employés. Véhicule propre. Je ne sais pas ce que ça veut dire, il y a des véhicules sales, des véhicules propres, le même véhicule électrique en Pologne ou en Allemagne, il n'est pas propre. Tout dépend comment est fabriquée l'électricité. Et puis dans la salle tout le monde n'est pas d'accord pour dire que l'électricité nucléaire c'est propre. Ces mots employés c'est quand même du grand n'importe quoi. Moi personnellement je suis pour l'électricité nucléaire, je trouve ça mieux que de faire de l'électricité avec du charbon, du pétrole, du fioul ou de la lignite ou je ne sais quoi d'autre. Néanmoins je ne dis pas que c'est propre, je ne sais pas ce que ça veut dire. Si c'est pour dire qu'il faut arrêter les véhicules avec les moteurs thermiques, je comprends mieux. Donc dire véhicules électriques me paraît suffisant, dans la mesure où un véhicule électrique, les énergies dites renouvelables actuellement produisent en général de l'électricité. Donc ça c'est bien aussi. Mais propres, est-ce que les énergies renouvelables sont propres ? Ça reste à discuter largement. Est-ce que la fabrication d'une éolienne c'est propre ? Personnellement je n'en suis pas si sûr que ça mais c'est mieux que de brûler du fioul pour faire de l'électricité. Déjà la notion de véhicule propre, blabla. Au-delà de ça, il me semble, est-ce qu'il y a une réflexion, on ne le voit pas dans le dossier, sur le partage des véhicules, est-ce qu'on peut diminuer la flotte pour faire plus de partage, sur le mode autolib, mais autolib interne à la Ville ou pas ou est-ce qu'il faut toujours autant de véhicules ? Cette discussion elle devrait quand même, je ne sais pas il pourrait y avoir un minimum d'études au moment de renouveler le parc. Parce que remplacer un pour un, est-ce que tous les véhicules thermiques doivent être remplacés par des véhicules électriques ? Je n'en suis pas persuadé. Etant moi-même habitant boulevard Carnot, j'ai quelques regards sur l'utilisation des véhicules et je suis un peu étonné parfois de l'usage. Mais bon, je n'ai pas le rôle de gestionnaire du personnel et je n'ai pas en charge l'autorité dans la Ville. Mais tout se discute. Moi je suis pour effectivement que les véhicules thermiques soient remplacés par des véhicules électriques, néanmoins est-ce qu'on doit faire du 1 pour 1 ? Pour le personnel je suis pour le 1 pour 1, pour les véhicules un peu moins. Et ce n'est pas parce qu'ils seront électriques qu'on doit en acheter. Maintenant, le remplacement des véhicules avec des moteurs thermiques doit effectivement se faire avec des véhicules électriques. J'ai vu qu'il y avait un choix d'une voiture hybride, il n'est pas précisé, c'est technique mais comme en commission je n'ai pas eu l'occasion de discuter de ça, je voulais savoir si c'était une voiture hybride avec une capacité de recharge ou pas. Parce qu'il y a des voitures hybrides où les batteries ne se rechargent qu'avec le moteur thermique et il n'y a pas de prise pour la recharger sur une borne. Et si on devait acheter une voiture hybride, je pense qu'il faut acheter une voiture qui se recharge sur une borne et qu'on n'utilise le moteur thermique que quand les batteries sont vides parce qu'on est allés plus loin que la limite d'utilisation. Si on pouvait avoir cette petite précision ce serait bien pour que je puisse voter pour.

M. ANCELIN : Je partage le point de vue de Monsieur LETTRON dans la mesure où je pense que le terme de véhicule propre est impropre. Mais cela fait partie du langage courant. De plus, je pense qu'il faut faire confiance aux services et par ailleurs il serait dommage de se priver d'une possibilité de subvention.

Monsieur le Maire : Pour compléter votre réponse, j'ajouterai que nous avons 8 véhicules anciens à remplacer sur environ 45, ce qui représente moins de 20 % des véhicules. Nous parlons de véhicules utilitaires ainsi que de véhicules de service, qui sont pour la très grande majorité en service. Les autolibs ne sont pas attribués au personnel. A titre d'exemple, le maire de Bourg-la-reine ne possède pas de voiture de fonction.

MME GUENEE : J'avais demandé si on pouvait avoir le détail de ce qu'étaient ces véhicules. L'idée c'était, moi aussi je suis pour qu'on pollue moins avec les voitures donc est-ce que toutes sont indispensables ? Et en nous expliquant à quoi elles servent, peut-être ça nous éclaire un peu, parce que sur le fond de ne plus utiliser des voitures très polluantes qui sont très anciennes, avec toutes les réserves qu'on peut dire sur des véhicules propres, parce qu'il y a le CO2 et après il y a toutes les pollutions par rapport à la santé, je ne sais pas si rapidement vous pouvez nous dire que sont ces véhicules.

Monsieur le Maire : Nous avons 4 véhicules techniques, des sortes de petites camionnettes, que vous apercevez dans les rues, qui permettent l'entretien de la Ville. Nous avons également un véhicule de service hybride, utilisé pour des moyennes distances. Puis, nous avons 3 véhicules de service électriques pour accompagner un certain nombre de personnes et pour les divers déplacements du personnel.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 26

Contre : 1 (MME THIBAUT)

Abstentions : 6 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ)

VII – URBANISME

Rapporteur : Isabelle SPIERS

1. Approbation de l'arrêt des objectifs et des modalités de la concertation publique relative au projet d'aménagement de la place de la Gare.

Madame SPIERS présente le rapport

La gare RER de Bourg-la-Reine et la place qui s'étend devant et bordée par la RD920 constituent un pôle de transports multimodal très important de la proche banlieue sud de Paris.

Cet espace public, dénommé place de la gare, est organisé en rond-point avec la RD920, les débouchés des rues des Blagis et André Theuriet, l'accès véhicules du site de maintenance RATP, la sortie du parking public «centre-ville» et les accès du parking des HLM de l'office départemental.

Il constitue un pôle de transports avec quatre têtes de lignes de bus et plus de 22 000 piétons par jour qui se rendent à la gare. La RD920 qui le borde à l'est supporte un trafic quotidien d'environ 19 000 véhicules. 12 lignes de bus, dont 9 lignes RATP, ont un arrêt sur cette place ou à proximité, ce qui représente un trafic d'environ 1300 bus. Il est ainsi le principal point d'entrée de la ville.

Ce pôle de transports, par son importance, par sa situation en cœur de ville, dans la partie la plus urbanisée où sont présentes la plupart des fonctions administratives, économiques et culturelles, constitue une entrée de ville pour les usagers très nombreux de ce pôle et de ses abords, et tient un rôle majeur de centralité pour la commune.

Cependant, la place de la gare présente de nombreux et sérieux dysfonctionnements.

L'aménagement de cet espace en rond-point routier est vétuste et, depuis plusieurs années, n'est plus adapté aux fonctions viaires et au trafic qu'il supporte, en raison de la fréquentation croissante de la gare et des lignes de bus et du développement de ces dernières, ainsi que de l'évolution des modes de déplacements, notamment les deux roues motorisés ou non dont l'usage augmente constamment.

La configuration de cet espace entraîne des croisements des différents et importants flux de véhicules, bus, voitures, piétons dans des conditions de sécurité aléatoires, notamment des comportements dangereux de piétons qui traversent cette place et la RD920 hors des passages protégés. Des voitures déposant ou attendant des passagers sont souvent garées sur cette place, tout au long de la journée et particulièrement aux heures de pointe, créant une gêne pour les autres véhicules, dont les bus. Les passagers de ces voitures circulent souvent dangereusement au milieu des autres véhicules.

En l'état actuel, la gare routière sur la place de la gare ne permet d'accueillir que trois des têtes de lignes sur les quatre qui sont rattachées à la gare RER et des bus en attente de rejoindre les postes à quai sur la place stationnent en amont dans le couloir bus sur la RD920, boulevard du Maréchal Joffre, gênant la circulation sur cet axe.

En outre, cet espace n'est pas adapté à la circulation des personnes handicapées.

Par son caractère routier, minéral et dépourvu d'agrément et de convivialité, malgré deux petits squares sur ses franges nord et sud peu visibles et attrayants, cette place présente une image peu valorisante et attractive, inappropriée à son rôle urbain majeur.

Ainsi, ce lieu s'est progressivement désorganisé au seul profit d'usages techniques développant une conception fonctionnaliste des espaces publics, au détriment de la fonction lieu de vie et de l'esthétique urbaine. Privé de sens, l'espace public est aujourd'hui perçu comme un vide entre les pleins du bâti et a été rempli au gré des besoins en l'absence d'une réflexion globale, délaissant la vision urbaine indispensable permettant aux usagers et aux riverains de s'y sentir bien et en sécurité.

En vue de développer l'intermodalité et d'organiser et sécuriser les flux, une solution optimale consiste dans le déplacement de la gare routière à l'intérieur du site technique de la RATP au nord de la gare RER et à créer une voie piétonne reliant la gare RER et la rue René Roeckel.

Par ailleurs, sur le terrain de l'OPH municipal du 68 boulevard du Maréchal Joffre doit être édifié un nouvel immeuble en remplacement de celui vétuste récemment démoli. Au sud, des immeubles bordant le boulevard du Maréchal Joffre, du n° 70 au n° 90 bis et le début de la rue André Theuriet forment un ensemble hétérogène, d'état et de qualité variés, pour certains dégradés, aux conditions d'habitabilité et de confort inadaptées aux normes actuelles, qui pourrait évoluer.

Des réflexions ont eu lieu au cours des dernières décennies pour remédier à cette situation et notamment développer l'intermodalité en organisant une gare routière dans l'emprise de la RATP, mais n'ont pas abouti en raison du grand nombre de partenaires et de la complexité et du coût des programmes et des montages opérationnels nécessaires, notamment concernant la restructuration des installations de la RATP.

Dans ces conditions, et pour ne pas différer plus longtemps le règlement des nombreux et sérieux dysfonctionnements qui affectent la place de la gare, notamment pour renforcer l'intermodalité et conforter les fonctions de cet espace public, en organisant et sécurisant les flux des divers usagers, en particulier les piétons, en améliorant la qualité urbaine de cet espace, et affirmer son rôle d'entrée de ville, la municipalité a dû envisager un réaménagement complet à court terme, de la place de la gare, dans l'attente de la réalisation ultérieure d'une gare routière dans l'emprise de la RATP.

Des études préliminaires, conduites avec les différents intervenants sur le site, RATP, STIF, département des Hauts-de-Seine, ont montré la faisabilité d'une refonte complète de la place de la gare pour favoriser l'intermodalité des transports en aménageant une gare routière pour trois ou quatre lignes de bus, un espace réservé aux piétons reliant la rue René Roeckel à la gare, organiser le stationnement des deux roues et des véhicules en dépose ou attente, assurer la sécurité des divers usagers, l'accessibilité des personnes handicapées, ainsi qu'améliorer la qualité paysagère de cet espace. La gare routière peut être complétée d'une zone de régulation pour les bus en attente de se positionner en départ sur la gare routière, en amont sur le boulevard du Maréchal Joffre au droit du garage automobile «Relais du Petit Luxembourg».

L'emprise concernée par ce projet d'aménagement comprend notamment :

- La place de la gare
- Les accotements Nord et Sud de la RD920 sur une distance de 150 m au Nord et de 50 m au Sud
- La rue Theuriet au départ de la place de la gare et sur une distance d'environ 70 m
- La rue des Blagis au départ de la place de la gare et jusqu'au passage inférieur sous les voies ferrées
- La rue René Roeckel.

Il apparaît nécessaire de mettre en œuvre un programme d'aménagement de la place de la gare pour remédier aux dysfonctionnements susvisés, notamment en organisant l'intermodalité entre les modes de déplacements, et améliorer le cadre de vie.

Le coût de ce programme est estimé à 4 317 000 d'euros HT.

Ce programme, par ses caractéristiques et son coût supérieur à 1 900 000 d'euros HT, relève des ouvrages soumis à concertation publique en application de l'article L.103-2 et des 2° et 4° de l'article R. 103-1 du code de l'urbanisme.

Aussi, il convient d'engager une concertation publique dont les objectifs et modalités pourraient être les suivants :

Objectifs du projet d'aménagement de la place de la gare :

- refonte complète de l'espace de la place
- création d'un pôle intermodal de transports avec aménagement d'une gare routière
- création d'un espace piétonnier sur la place reliant la rue René Roeckel à la gare RER
- organisation de la circulation générale sur la place dont les accès aux parkings public et résidentiel et au site technique RATP
- organisation du stationnement deux roues et pour voitures en dépose ou en attente de passagers
- mise en accessibilité de cet espace aux personnes handicapées
- amélioration de la sécurité publique et des flux de circulation
- prise en compte du développement durable
- affirmation du statut d'entrée de ville de cette place
- valorisation et embellissement de l'espace public par un traitement paysager qualitatif.

Modalités de concertation publique :

- Tenue d'au moins deux réunions publiques
- Tenue d'au moins une exposition publique avec mise à disposition d'un registre
- Consultation des habitants via une rubrique sur le site Internet de la commune permettant de connaître leur perception de la place de la gare et de recueillir leurs attentes, leurs suggestions
- Rencontres avec les associations d'environnement, de commerçants et d'usagers
- Informations dans le magazine municipal et sur le site Internet de la ville.

Cette concertation doit se dérouler pendant l'élaboration du projet. Le bilan de cette concertation sera présenté au conseil municipal en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter les objectifs et les modalités de la concertation publique relative au projet d'aménagement de la place de la gare, définis ci-dessus.

Monsieur le Maire : Je vois qu'il y a plusieurs questions. Monsieur FORTIN, Madame THIBAUT, Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI, Madame GUENEE, Monsieur LETTRON et Monsieur THELLIEZ.

M. FORTIN : J'ai un peu du mal à comprendre mais peut-être que vous allez pouvoir m'éclairer, on avait fait une réunion qui était très bien il y a plusieurs mois de présentation des projets. Et c'était bien parce qu'on voyait les différents projets de la Ville et notamment pour la place de la Gare, on nous avait montré trois options. Et là on nous demande de voter pour la concertation où les gens doivent discuter du projet mais finalement visiblement on a déjà choisi l'option, ou il y aura les trois options qui seront présentées ? C'est ma question.

MME THIBAUT : Je ne comprends pas l'incohérence qui existe entre des objectifs qu'on nous propose d'approuver et qui restent excessivement généraux comme si on était bien en amont de tout projet et l'estimation du coût du programme de 4 317 000 € dont la précision laisse penser qu'un projet précis est déjà défini. Parce que sinon au stade où on en était, je ne vois pas comment on arrive à dire 17 000 €. Or, comme conseillers municipaux de l'opposition, nous ne disposons pas d'un projet finalisé. Tant que ce n'est pas le cas, le vote des modalités de la concertation publique m'apparaît prématuré.

MME MAURICE : Concernant tous ces éléments qui s'enchaînent et s'imbriquent, en conclusion la concertation doit se dérouler pendant l'élaboration du projet, le bilan de la concertation devra être présenté au Conseil Municipal en application de l'article etc. Est-ce qu'on peut avoir un calendrier s'il vous plaît, parce que là avant après pendant, à quel moment auront lieu les au moins deux réunions, quel Conseil Municipal etc. ? Merci beaucoup.

M. BONAZZI : Je partage ce qui a été dit, le niveau de précision du chiffrage laisse à penser qu'effectivement on a chiffré, mais ça serait bien de nous le dire, seulement l'option 1 choix 1 qui était présentée tout à l'heure, premièrement et quid des deux autres. Deuxièmement, et c'est dans la présentation et je ne vais pas vous faire un procès d'intention mais ce que Madame SPIERS a énoncé c'est voilà ça dépasse 4 millions donc on a obligation de faire de la concertation, c'est ce que vous avez dit, étant donné l'importance de la Ville. Et effectivement le fait que vous avez déjà Monsieur le Maire présenté dans une réunion extra Conseil Municipal ces projets, on a l'impression qu'il y a une volonté de concertation donc je dirais qu'il n'y a pas besoin qu'on y soit obligés par la loi pour le faire, c'est un peu technique mais j'aimerais bien savoir dans ce que vous avez en projet en termes de concertation qu'est-ce qui est dans le minimum légal et qu'est-ce qui ne l'est pas. Et puis j'ai un point de détail qui n'est pas un détail, dans les objectifs énoncés il y a organisation du stationnement des deux roues, je suis assez certain que dans le passé, non pas dans ce mandat mais dans le précédent, ce Conseil a déjà voté la mise en place d'un stationnement pour vélos avec abri et c'était déjà budgété. On a l'habitude de voir des travaux votés non réalisés, on va le voir un peu plus tard, mais celui-là me tient à cœur et il est absolument crucial pour le bon usage de l'intermodalité dont on nous parle, il n'y a pas que les bus, les voitures et les piétons, et je voudrais savoir ce qu'il est advenu de cette décision qu'on a prise collectivement et qui s'est évanouie depuis.

MME GUENEE : Je vais redire un peu la même chose mais autrement. Effectivement lancer une concertation on est tentés d'être pour, mais c'est quand même un peu flou. Avec le PLU, on sait que les concertations n'ont peut-être pas donné les fruits espérés ; c'était le lundi soir, il n'y a pas eu vraiment, c'est difficile de mobiliser les gens mais on n'a pas eu une mobilisation suffisante de la population pour travailler sur le PLU je pense, ça a été dit par la suite d'ailleurs. Donc là on nous dit 2 réunions publiques sans plus, une exposition, c'est un peu flou pour qu'on puisse se prononcer sur le déroulé de cette concertation, on n'a vraiment que les têtes de chapitre, personnellement j'aurais aimé en savoir un peu plus. En parallèle à ça, je voulais poser une question annexe, pas complètement

annexe, il s'agit de l'immeuble du 68, là je vois réalisation des travaux de 2018 à 2020. Je me souviens Monsieur le Maire, il me semble me souvenir que vous aviez dit que l'immeuble serait construit plutôt quand le reste serait avancé. Peut-être que j'avais mal compris, mais je voudrais savoir si vous aviez, parce qu'apparemment le permis de construire a quand même été demandé ou accordé, ça a l'air d'avancer quand même donc si vous aviez une date pour l'achèvement de l'immeuble au niveau du 68.

M. LETTRON : Moi il me semble que la concertation qui est proposée, elle se fait quand même avec des morceaux qui sont déjà choisis. Par exemple le 68 Joffre, fait partie de la place de la Gare, son profil, son rez-de-chaussée, tout cela devrait rentrer dans la concertation. Dans ce que vous nous montrez par exemple les bus au milieu c'est déjà fait. Tout ça n'est pas assez ouvert. Donc là, on va concerter les habitants un peu sur des choses secondaires. Et moi je ne trouve pas ça satisfaisant ; il y a plusieurs mois j'avais déjà émis l'idée d'inclure le rez-de-chaussée du HLM dans la réfection de la place de la Gare et il m'a été répondu que l'architecture était déjà décidée, qu'on ne pouvait rien y faire. Alors que je pense que c'est une erreur et en fait ça limite complètement les possibilités de réalisation de la place de la Gare. Pour ceux qui peut-être ont du mal à suivre ce que je dis, pour ma part j'étais plutôt partisan à ce que les bus soient sous le 68 Joffre, c'est-à-dire qu'on fasse comme à certains endroits notamment à Paris, porte d'Orléans, vous avez des bus qui sont sous un bâtiment et ça aurait complètement libéré la place de la Gare et ça aurait permis aux gens d'attendre les bus dans des conditions beaucoup plus satisfaisantes. On aurait très bien pu, même plutôt que d'avoir des bus qui stationnent dans la file pour les bus, et notamment le samedi matin il y a les camions du marché qui sont sur une voie, et puis les bus qui stationnent de l'autre, il ne reste plus qu'une voie sur Joffre. Tout cela devrait être réglé avec la refonte de la place de la Gare. Donc il me semblait qu'on aurait pu utiliser le 68 Joffre pour peut-être avoir une réflexion sur le stationnement des bus ou quelque chose comme ça, par exemple ça se fait un peu à Villejuif, au métro la dernière station Louis Aragon avant d'aller sur Orly. Je trouve ça dommage. Alors, c'est toujours bien de consulter les gens mais faut-il encore que ça puisse modifier réellement le projet. Parce que je vois il y a des questions comment les gens, savoir si on est bien à Bourg-la-Reine quand on sort de la gare. C'est gentil mais je ne suis pas sûr que ça soit ça qu'on attende de la place de la Gare. Alors, on peut encore c'est sûr on peut faire mieux que ce qu'on avait prévu mais si ce n'est pas optimum je pense que les gens ne seront pas obligatoirement satisfaits. Mais tant que je n'ai pas sous les yeux le projet, je ne peux pas non plus être trop critique mais il me semble qu'on s'est privé d'une possibilité supplémentaire. Voilà mon avis.

M. THELLIEZ : Lors de cette réunion à l'espace Kessel, vous aviez montré plusieurs projets que vous aviez qualifiés d'esquisses. En commission d'Urbanisme, Madame SPIERS vous nous avez indiqué, à la question que je vous avais demandée, si ce schéma semblait être celui qui était probablement celui qui était retenu, c'est-à-dire que votre choix se portait assez plus précisément sur celui-ci, sauf erreur de ma part, vous m'avez répondu également qu'il n'en était rien, que c'était quelque chose qui pouvait encore évoluer, et évoluer assez considérablement. Alors, au-delà du projet que vous nous avez montré, dont on a eu la photographie, vous avez énuméré un certain nombre d'objectifs que l'on peut effectivement partager ; que je partage tout du moins. Cependant, beaucoup d'incertitudes encore demeurent et des incertitudes importantes, j'étais d'ailleurs circonscrit pour prendre tous les débats, qui ont dû prendre beaucoup de temps, en commission. Simplement aussi, j'attire votre attention sur ce que vous décrivez comme étant des réunions de concertation avec la population. Les mots en français ont un sens ; la langue française est très riche et les significations bien particulières parce que j'ai encore en mémoire ces réunions dites de concertation qui n'étaient que des réunions d'information que la municipalité, que le choix avait fait pour le PLU et vous avez vu d'ailleurs les conséquences que ça a données. J'espère que là ce sera de véritables réunions de concertation, on sera là pour vous le rappeler le cas échéant ; que la population sera écoutée mais aussi entendue et que ça se fera dans ces conditions-là.

Monsieur le Maire : Madame SPIERS, pouvez-vous donner des éléments de réponse, s'il vous plaît.

MME SPIERS : Le schéma a été présenté, et comme je vous l'ai dit, il s'agit d'une image de départ qui explique les contraintes et fait une sorte d'inventaire sur ce qu'il va falloir placer au niveau de la gare, mais rien n'est figé. Il ne faut pas nous faire d'emblée un procès d'intention car nous souhaitons absolument un débat et d'ailleurs, nous allons bientôt démarrer une concertation, afin de cibler un maximum de personnes et susciter la curiosité. Toutes les idées, même extravagantes peuvent nous servir sur certains aspects. Il s'agit de bien préciser que c'est une image de départ dans la suite logique de ce qui a été présenté lors de la réunion du 21 novembre dernier, à tous les conseillers. Par rapport au montant, il en va de même. Il fallait malgré tout avoir une enveloppe d'estimation, pour nous permettre de monter les dossiers de subvention et engager un dialogue avec nos partenaires.

Donc comme je le dis et je le répète, nous tenons à mobiliser un maximum de personnes sur ces réunions, tout au long de la concertation qui se présentera certainement sous des formats différents par rapport aux années précédentes. Il faut s'adapter d'abord aux usagers de cette place qui ne sont pas forcément des habitants de Bourg-la-Reine stricto sensu, mais qui passent dans notre Ville, qui l'apprécient et qui parfois la font vivre. Ce n'est pas encore arrêté mais peut-être que nous tiendrons un stand sur la place de la Gare, par exemple. Nous pouvons envisager des discussions avec des personnes sur le quai avec des questions simples et très rapides. Si vous trouvez qu'il y a des incertitudes dans le projet, c'est qu'il n'est pas encore abouti. Nous entrons dans une période de dialogue et toutes les idées seront notées. Évidemment on ne pourra pas toutes les reprendre, en raison de certaines contraintes techniques, qui ne sont pas de notre fait et mais de la réalité d'une place avec une gare aussi importante que celle de Bourg-la-Reine.

Concernant le calendrier de la concertation, nous pourrions envisager de démarrer avant l'été, avec par exemple, une première réunion « Événement » et non pas une réunion classique, vers le 15 juin puis une autre à l'automne, afin de faire un premier bilan de cette concertation au Conseil Municipal du mois de décembre.

Monsieur le Maire : Une question supplémentaire ?

M. FORTIN : Une précision pour ne pas qu'on joue sur les mots. On avait 3 options d'accord ? Et maintenant il y aura une image de départ. Non parce qu'il y a une différence fondamentale, si vous voulez faire de la concertation en donnant différentes options les gens vont s'intéresser au projet parce qu'ils vont essayer de comprendre quelle est la meilleure option. Si maintenant vous leur laissez juste une image de départ, et pas d'autres images de départ, ça donne le sentiment d'un projet complètement ficelé et qui ne va pas intéresser les gens.

MME SPIERS : Non, pas du tout. Évidemment, par la suite nous présenterons des dessins moins techniques afin de montrer qu'il s'agit de scénarii possibles en fonction des faisabilités. Elles seront présentées le 21 novembre prochain.

M. FORTIN : Simplement ma question reste sur les abris à vélos, dans un précédent Conseil privautés, budgétés, disparus.

MME SPIERS : Concernant les abris à vélos, il est évident qu'ils seront inclus dans le projet.

Monsieur le Maire : Je précise également que nous avons de gros problèmes de sécurité sur cette place, difficiles à gérer, et qui sont liés à une augmentation régulière de 5 à 10 % d'usagers par année. Il s'agit d'une première étape. La place est complexe avec les terrains RATP, le 68 boulevard Joffre mais aussi l'îlot sud. Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que toute la circulation de la région parisienne, dans les années à venir, va être fortement bousculée, notamment par l'arrivée de la ligne 15 et de l'ensemble des lignes du Grand Paris, et peut-être aussi par l'arrivée d'une nouvelle ligne de métro à Bourg-la-Reine. Tout ceci a été vu, à la fois avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional, pour qu'ils s'inscrivent dans un ensemble mais nous ne pouvons pas attendre pour des raisons de sécurité. Je rappelle que rien n'est figé, comme l'a dit Madame SPIERS, mais il y a beaucoup de contraintes techniques. Bien évidemment, la concertation porte essentiellement sur les besoins des usagers. A titre d'exemple, la place de la Libération est complètement automatisée et fonctionne très bien alors que la concertation n'avait concerné que peu de monde. En ce moment, bien évidemment, il y a des travaux sur l'avenue du Général Leclerc et Véligo est bien intégré au programme. A propos des deux derniers points et concernant le chiffre de 4 317 000, il s'agit d'un ordre de grandeur. De plus, je vous précise, Monsieur BONAZZI, qu'une concertation est nécessaire, non pas à partir de 4 millions mais dès 1,9 million, donc dans tous les cas, nous sommes au-dessus. Voilà pour ces quelques précisions complémentaires.

Je propose maintenant au Conseil Municipal d'arrêter ces objectifs et les modalités de la concertation relative au projet d'aménagement de la place de la gare, tels qu'ils ont été définis et présentés.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 8 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

1. Approbation de la garantie d'emprunt de la commune pour le contrat de prêt n° 59881 de la Caisse des Dépôts et Consignations contracté par PAX-PROGRES-PALLAS pour le financement d'un Foyer d'accueil médicalisé au 5, rue Ravon

Madame SPIERS présente le rapport

La SA d'HLM PAX-PROGRES-PALLAS projette de construire un foyer d'accueil médicalisé de 45 chambres en financement PLS sur un terrain sis 5, rue Ravon.

La SA d'HLM PAX-PROGRES-PALLAS a adressé à la commune une demande d'octroi de garantie par la commune pour l'emprunt qu'elle a contracté pour cette opération, sur la base du contrat de prêt signé constitué de quatre lignes de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un prêt PLS bâti d'un montant de 3 693 206 € sur une durée d'amortissement de 40 ans, au taux du livret A + 1,11%, soit un taux de 1,86 %

- un prêt PLS foncier d'un montant de 1 191 120 € sur une durée d'amortissement de 60 ans, au taux du livret A + 1,11%, soit un taux de 1,86 %

- un prêt PHARE bâti d'un montant de 1 681 054 € sur une durée d'amortissement de 40 ans, au taux du livret A + 0,6 %, soit un taux de 1,35 %

- un prêt PHARE foncier d'un montant de 542 168 € sur une durée d'amortissement de 50 ans, au taux du livret A + 0,6 %, soit un taux de 1,35 %

La commune bénéficiera au titre de l'octroi de cette garantie d'emprunt de la réservation de six chambres en logement PLS pendant toute la durée des emprunts.

Cette opération de logements sociaux contribuera à l'augmentation de l'offre de logements sociaux et à la mixité sociale sur la commune, dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat communautaire et de ceux de la ville en matière de logement.

Il sera proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la commune, à hauteur de 100%, pour les emprunts PLS et PHARE d'un montant total de 7 107 548 € à souscrire par la SA d'HLM PAX-PROGRES-PALLAS pour la réalisation de cette opération au vu des contrats de prêts signés le 6 février 2017 par le représentant de la Caisse des dépôts et consignations et le 1^{er} mars 2017 par le représentant de PAX-PROGRES-PALLAS.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce point.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

UNANIMITE

2. Approbation de la garantie d'emprunt de la commune pour le contrat de prêt n°61738 de la Caisse des Dépôts et Consignations contracté par l'association Jeunesse pour le financement de 20 logements en locatif social au 4 rue Bobière de Vallière

Madame SPIERS présente le rapport

Le foyer de jeunes travailleurs, situé 4, rue Bobierre à Bourg-la-Reine, accueille actuellement 35 jeunes, dont 28 logés en chambre double, ce qui ne correspond plus aux standards d'aujourd'hui, et 7 jeunes en chambre individuelle.

L'association Jeunesse, propriétaire et gestionnaire du foyer, projette de réaliser une extension du foyer par la construction de 20 studios en financement PLAI, ce qui permettra in fine d'accueillir dans de bonnes conditions 41 jeunes, en studio ou en chambre individuelle.

L'association Jeunesse a sollicité l'octroi de la garantie de la commune pour l'emprunt qu'elle a contracté pour le financement de cette opération, sur la base du contrat de prêt signé dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un prêt PLAI d'un montant de 504 600 € sur une durée d'amortissement de 40 ans, au taux du livret A - 0,2 %, soit un taux de 0,55 %.

Cette opération contribuera à l'augmentation de l'offre de logements sociaux et à la mixité sociale sur la commune, dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat communautaire et de ceux de la ville en matière de logement.

Il sera proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la commune, à hauteur de 100%, l'emprunt PLAI d'un montant total de 504 600 € à souscrire par l'association Jeunesse pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

UNANIMITE

3. Approbation des conventions de réservation de chambres en logement social dans le programme du foyer d'accueil médicalisé de la SA d'HLM Pax-Progrès-Pallas au 5, rue Ravon.

Madame SPIERS présente le rapport

La SA d'HLM PAX-PROGRES-PALLAS projette de construire un foyer d'accueil médicalisé de 45 chambres en financement PLS, sur un terrain sis 5, rue Ravon.

La commune a accordé à la SA d'HLM PAX-PROGRES-PALLAS par délibération du 28 septembre 2016 une subvention de surcharge foncière d'un montant de 477 920 € pour la réalisation de ce programme.

En contrepartie de cette subvention, la commune bénéficiera de la réservation de 4 chambres T1.

La SA d'HLM PAX-PROGRES-PALLAS a sollicité la garantie à 100% de la commune pour l'emprunt PLS d'un montant total de 4 884 326 €, complété d'un prêt PHARE de 2 223 222 € qu'elle a contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour cette opération.

En contrepartie de cette garantie accordée par délibération du Conseil municipal, en application des articles L 441-1 et R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, la commune bénéficiera de la réservation de 6 chambres T1.

Il conviendra de passer avec la SA d'HLM PAX-PROGRES-PALLAS et l'association Œuvres d'avenir, futur gestionnaire du foyer, une convention fixant les modalités de réservation de ces logements au bénéfice de la commune au titre de la garantie d'emprunt et une seconde au titre de la subvention de surcharge foncière.

Il sera proposé au conseil municipal de passer, avec la SA d'HLM PAX-PROGRES-PALLAS et l'Association Œuvres d'avenir, une convention de réservation de 6 chambres au bénéfice de la commune dans le foyer d'aide médicalisé à construire 5, rue Ravon au titre la garantie d'emprunt et une convention de réservation de 4 chambres dans ce foyer au titre la subvention de surcharge foncière et d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, le maire adjoint délégué à la famille au développement social, à l'économie sociale et solidaire, à signer lesdites conventions.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de réservation de chambres en logement social dans le programme du foyer d'accueil médicalisé de la SA d'HLM Pax-Progrès-Pallas et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

UNANIMITE

4. Approbation du bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées par la commune en 2016

Madame SPIERS présente le rapport

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit que : "le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

En application de ce texte, ledit bilan retrace les opérations immobilières effectuées en 2016 par la Commune, soit elle-même, soit par l'intermédiaire d'une personne agissant dans le cadre d'une convention pour le compte de la ville, sur le territoire communal.

Le présent document récapitule dans le tableau ci-annexé les différentes opérations d'acquisition et de cession immobilières effectuées sur l'exercice budgétaire 2016. Il ressort de ce bilan que six acquisitions et trois cessions ont été réalisées en 2016 par la ville.

Au titre des acquisitions, la ville a acquis deux terrains en vue de leur intégration dans le domaine public viaire, au droit du 22, rue du Colonel Candelot par voie amiable, et au droit du 119, avenue du Général Leclerc par la mise en œuvre de la procédure de biens vacants et sans maître. Elle a acquis les biens de retour dans la ZAC du Centre-Ville, au 5-7 rue Jacques Margottin, 58 à 74, avenue du Général Leclerc, 47 à 51, boulevard du Maréchal Joffre, et au square Jean-Baptiste Colbert. Elle a acquis par préemption l'immeuble situé au 1-3, avenue Galois (lot de volume n°2) en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux et un local commercial dépendant de l'ensemble immobilier du 112, avenue du Général Leclerc (lot de copropriété n°1), dans le cadre de la politique communale de redynamisation du commerce de proximité et de diversification de l'offre commerciale sur le territoire.

Au titre des cessions, la Ville a cédé une maison (lot n°24) dépendant de l'ensemble immobilier du 5, rue René Roedel dont elle n'avait plus l'usage. Elle a aussi cédé la caserne des pompiers située au 20, rue Ravon, afin que la Préfecture de Police bénéficie de la pleine maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du nouveau Centre de secours. Elle a enfin cédé des terrains, place de la Gare, en vue de la réalisation par l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine d'un programme de logements locatifs sociaux sur le terrain sis 68, boulevard du Maréchal Joffre.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées par la ville sur l'année 2016.

Monsieur le Maire : Y-a-t-il des questions particulières ? Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Je ne suis pas en phase avec le bilan des cessions foncières, d'une part parce qu'il inclut la cession d'un patrimoine financier de la Ville pour des raisons conjoncturelles d'équilibre budgétaire, et d'autre part parce qu'il concerne la caserne des pompiers dont nous avons demandé en vain à plusieurs reprises la présentation du projet et dont je suis dubitative sur l'opportunité du lieu notamment avec un dégagement en face d'une école élémentaire,

MME SPIERS : Effectivement, concernant la caserne des pompiers, il n'y a pas de projet car le jury n'a pas rendu sa décision. Il y aura une deuxième phase qui déterminera le lauréat d'ici l'été. Par ailleurs, je me permets juste de vous signaler qu'il y a déjà un certain nombre de véhicules qui sortent du côté du boulevard Carnot et à ma connaissance il n'y a eu aucun incident. Aussi, je me permets de vous rappeler, qu'en général, les pompiers sont des intervenants qui protègent et ils sont sensibles à la population.

Monsieur le Maire : Il y a encore une question de Monsieur LETTRON

M. LETTRON : Excusez-moi mais la sortie, il y a un véhicule qui sort de temps en temps, un seul, le petit. Et pas tout le temps. Et moi j'ai des photos, si vous voulez, j'en fais suffisamment chaque sortie d'école, il n'y a pas un véhicule qui sort de la caserne. Tout le monde est garé partout, il y en a partout, sur le trottoir, partout. Alors, moi je veux bien mais quand il y aura la caserne il faudra mettre des policiers pour empêcher les voitures de se garer. Parce que la sortie d'école, 16 heures, il n'y a pas un véhicule qui sort, et les pompiers le savent, le véhicule à cette heure-là il est de l'autre côté. Je vous le dis, dans la journée le véhicule, cet endroit il est essentiellement utilisé le soir pour le véhicule. Je vous donne la réalité. Mais j'ai des photos de sorties d'écoles qui sont prêtes, je les publierai au moment nécessaire, parce que ça fait des mois que ça dure et tout le monde s'en fout.

MME SPIERS : Effectivement, il faut absolument prendre des nouvelles mesures et essayer d'organiser au maximum les stationnements minute. Nous le faisons sur l'ensemble de la Ville et Madame SCHOELLER peut en témoigner, afin d'éviter au maximum les nombreux stationnements sauvages.

MME SCHOELLER : Et quant à la dangerosité, je souhaiterais intervenir à propos de la rue Ravon où ils roulent à contre sens. Cela représente un danger alors que ce ne serait plus le cas du côté du boulevard Carnot.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 26

Contre : 1 (MME THIBAUT)

Abstention : 6 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ)

VIII – TRAVAUX

Rapporteur : Philippe ANCELIN

1. Approbation de l'Avant Projet Détaillé (APD) relatif aux travaux de construction du centre socio-culturel (nouveau CAEL) sis 11 rue des Rosiers à Bourg La Reine.

Monsieur ANCELIN présente le rapport

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé le programme architectural d'un centre socioculturel (nouveau CAEL), sur la parcelle du 11 rue des Rosiers, et a décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour sa construction. La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux et au mobilier spécifique intégré a été estimée à 5,08 M€ euros (H.T.), le montant étant calculé sur la base d'une surface utile de 1600 m² environ.

Par délibération du 29 juin 2016, le Conseil municipal a :

- attribué à l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est l'agence Dominique Coulon et associés, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre socio-culturel (nouveau CAEL). Sur la base du montant prévisionnel des travaux de: 5 450 000 € HT, le Taux de rémunération de la mission de base: 12,21% + 2,74% pour la mission EXE = 14,95%, soit: 815 000 €HT de rémunération.

+ Mission OPC: 85 000 € HT

+ Missions complémentaires: signalétique: 5 000 € HT, mobilier: 8 000 € HT, film: 5 000 € HT

- autorisé le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune le contrat de maîtrise d'œuvre, comportant la mission de base, la mission OPC, les missions mobilier et signalétique ainsi que la réalisation d'un film,

- autorisé le Maire à solliciter toutes subventions et aides pour son financement auprès de tous organismes financeurs, autres que l'État et les collectivités territoriales,

- autorisé le Maire à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet de construction du centre socioculturel sur les parcelles K 145 et K 74 et sur une partie du trottoir au droit du 11 rue des Rosiers.

Par délibération du 29 juin 2016, le Conseil municipal a :

- approuvé l'Avant Projet Sommaire (APS) de cette opération fixant un coût prévisionnel des travaux à 5 463 149 €HT :

+30 000 €HT pour les sur-épaisseur d'isolants pour label Effinergie +

+14 000 €HT pour contrôles d'accès

soit 5 507 149 €HT hors Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) suivantes :

+16 500€HT pour la couverture WIFI

+ 8 000€HT pour la couverture DECT

+14 000€HT pour la vidéosurveillance

Le dossier établi par l'équipe de MOE est entré dans sa phase Avant Projet Définitif (APD).

Certaines d'améliorations qualitatives, fonctionnelles ou optimisations techniques ont été apportées par rapport à la phase esquisse, suivant Note sur l'évolution du projet – Phase APD ci-jointe en Annexe 1.

Le coût prévisionnel des travaux, sur la base du projet APD, est estimé à 5 707 882 € HT (soit + 3,64 % par rapport à l'estimation APS).

+ 3000 € Borne de recharge pour véhicules électriques

+ 10300 Rafraîchissement adiabatique de la salle polyvalente

Soit un montant total en APD de 5 721 182 € hors Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) suivantes :

+ 53 000€HT d'équipement VDI (WIFI, DECT, vidéosurveillance, téléphonie Gestionnaire Informatique)

+ 34 000€HT d'équipements scéniques complémentaires (nacelle, retours de scène, équipe motorisée)

Le planning prévisionnel de l'opération suivant Annexe 2 ci-jointe est :

Approbation APD : 27/03/2017
Dépot du Permis de Construire : mars 2017
Approbation PRO/DCE : juin 2017
CAO/Notification marchés de Travaux : dernier trimestre 2017
Fin des Travaux : dernier trimestre 2019

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier AVANT PROJET DEFINITIF (APD) de cette opération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI.

MME MAURICE : Peut-être un point de détail mais il concerne la jeunesse et vous savez qu'on est très attachés dans cette équipe à ce que fait notre jeunesse sur la Ville et il me semble qu'il y avait une question autour du terrain de basket. Finalement, est-il conservé, est-il supprimé, est-il reporté, est-il déplacé, est-il transplanté ?

M. BONAZZI : J'avais la même question, plus un détail, c'est que les chiffres qui sont dans le rapport du Conseil Municipal ne sont pas les mêmes que ceux qui étaient à la commission. Il y a un écart sur un chiffre de 78 K€, on a les documents au dernier moment et quand ce ne sont pas les mêmes en commission et en Conseil Municipal ça ne facilite pas le travail.

MME THIBAUT : Dit autrement, de façon pratique si quand ça change on pouvait l'avoir en modification, en mode modif pour qu'on n'ait pas à vérifier ligne à ligne, ça nous faciliterait le travail, sauf pour ceux qui ne regardent rien.

M. ANCELIN : Il y a eu des modifications, notamment, au niveau des façades et au niveau des panneaux photovoltaïques, puisque ceux qui étaient prévus à l'origine, étaient beaucoup plus importants mais ils ont été réduits pour faire face à des consommations plus ponctuelles.

Monsieur le Maire : Concernant la question sur le terrain de basket, pour l'instant son déplacement n'est pas d'actualité car il n'est pas dans l'emprise du CAEL mais il est possible effectivement qu'ensuite il soit déplacé ailleurs.

M. BONAZZI : On nous a dit en commission, en discussion avec Monsieur LOREC, que le parvis du CAEL allait empiéter sur le terrain et qu'en conséquence le terrain devrait partir. Je pense qu'au contraire il serait très bien que le terrain, fut-il restreint, reste au contact de cet équipement parce qu'il y aura beaucoup de monde et ça sera très bien. C'est une vraie question.

Monsieur le Maire : Le terrain n'est pas touché pour le moment. Il le sera uniquement pendant l'emprise du chantier.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

UNANIMITE

2. Approbation de l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer le marché relatif au réaménagement de la rue de la Fontaine Grelot

Madame SPIERS présente le rapport

Dans le cadre du programme de rénovation de la voirie communale, après concertation avec les riverains de la rue de la Fontaine Grelot, la Ville a décidé d'entreprendre à compter de l'été 2017, les travaux de réaménagement de la rue de la Fontaine Grelot.

Dans le droit fil des travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de la rénovation de l'éclairage public réalisés en 2014 et confiés au SIPPEREC dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, puis de la mise aux normes et de la rénovation des réseaux d'assainissement par Vallée Sud Grand Paris (VSGP) dont les travaux sont en cours depuis février 2017 pour une période de 4 mois, le chantier de requalification de la rue de la Fontaine Grelot consistera notamment en :

- Un changement des bordures de trottoir et mise en place de caniveaux de chaussée*
- La reconstruction des trottoirs et des entrées charretières*
- La réfection du revêtement et de la couche de base de la chaussée avec réalisation d'un plateau au droit de l'école de la Fontaine Grelot*
- L'organisation du stationnement en quinconce et la réalisation de zones de croisements plus nombreuses et plus longues avec instauration de sens de circulation prioritaires entre les zones de*

croisement dont le traitement a été conçu pour être facilement identifiables par les automobilistes
- La réalisation de marquages de sols, l'installation de la signalisation verticale nécessaire et la mise en place de mobiliers urbains.

L'opération comporte une tranche ferme de travaux entre l'avenue Galois et l'avenue du Château, puis une tranche optionnelle entre l'avenue du Château et l'avenue des Cottages. La tranche ferme est estimée à 590 000 € TTC. La tranche optionnelle est estimée à 448 000 € TTC.

Par conséquent, la ville a décidé de recourir à un appel d'offres. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 16 janvier 2017. La date limite de réception des offres a été fixée au 20 février 2017, à 17 heures.

Voici les caractéristiques principales cette procédure :

Le présent marché est passé par Appel d'Offres Ouvert. Le marché fait l'objet d'un seul lot et est composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle. L'appel d'offres est lancé sans option ni variante.

La date de démarrage des travaux est prévue au mois de juin 2017. Le délai d'exécution global est de 7 mois comprenant une période de travaux de six (6) mois et période de préparation de chantier d'un (1) mois.

Pour chaque tranche, la durée d'exécution prévisionnelle des travaux est de 6 mois.

Jugement des offres :

Valeur Technique : 50 %

Prix : 40 %

Critère délai : 5 %

Critère environnemental : 5 %

A l'issue de la phase d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 mars 2017 a décidé, sur la base du rapport d'analyse des offres, d'attribuer le marché à la société COLAS pour un montant de 679.998,50 € HT (comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle).

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché relatif au réaménagement de la rue de la Fontaine Grelot avec la Société COLAS ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché ainsi que toute décision concernant les modifications en cours d'exécution du marché (articles 139 et suivants du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? 4 questions. Monsieur THELLIEZ, Monsieur FORTIN, Madame THIBAUT et Madame MAURICE.

M. THELLIEZ : Là je crois qu'on est dans une délibération qui est un peu surréaliste. Le réaménagement de la rue de la Fontaine Grelot c'est un peu comme le monstre du loch Ness, pour moi-même avoir participé avec le maire précédent à l'époque c'est un projet qui remonte déjà à au minimum 5 ans, peut-être même un peu plus. Parce qu'il fallait lutter nous disait-on contre la vitesse excessive de par certains automobilistes qui l'empruntaient. C'était fort possible. Et pour cela on avait trouvé comme solution, d'ailleurs c'était pratiquement à mon avis la seule solution qu'on trouverait, pour avoir l'expérience dans d'autres communes de coussins berlinois et de stationnements en quinconce. Là on nous dit, on va aborder le budget il manquait 500 000 €, on sait comment vous vous y êtes pris pour arriver à l'équilibrer, on en reparlera le moment venu, on nous dit réaménagement de la rue Fontaine Grelot. Première tranche 590 000 € ; deuxième tranche optionnelle 448 000 €, alors que dans cette même rue on est incapables là où il y a l'école notamment de dépenser entre 12 000 et 15 000 € pour entourer le toit où s'abritent les enfants quand il pleut de ce qui ne les protège pas du vent et du froid lorsqu'il fait froid donc ils réintègrent l'école, le hall de l'école qui est déjà lui-même partagé avec le réfectoire. Je sais vous l'avez déjà entendu et je ne cesserai pas de le répéter et je vais probablement l'écrire aux parents de l'école Fontaine Grelot. Alors, on peut toujours tout faire, moi je ne dis pas que c'est inutile. Mais est-ce que c'est une priorité ? Est-ce que ça rentre dans le cadre des priorités compte tenu de la situation financière qui est la nôtre puisque nous allons voir ce que vous avez été obligés de faire pour équilibrer le budget, on verra dans quelles conditions vous l'avez équilibré. Moi, à cette réponse-là, je réponds non on a mieux à faire pour dépenser notre argent.

M. FORTIN : J'ai une question parce que c'est pareil, il y a des choses que j'ai du mal à comprendre. A la réunion publique, où je suis arrivé un peu par hasard, ce n'était pas une réunion publique d'ailleurs c'était une réunion de travail sur la rue de la Fontaine Grelot, où on croyait que c'était une réunion sur le quartier mais en fait c'était une réunion sur la rue, on a fait part d'un certain nombre de problèmes, en tout cas on n'était pas d'accord sur les solutions qui étaient envisagées donc je ne sais

pas si c'était modifié ou pas, en tout cas moi il y avait un problème qu'on a soulevé, vous sembliez être d'accord en tout cas pour le modifier, c'était sur l'histoire du plateau devant l'école. C'est-à-dire que dans l'avant projet qu'on nous a montré, on nous montrait un plateau devant l'école. Ça voulait dire quoi ? Ça voulait dire que la chaussée était au même niveau que les trottoirs et tout était uniforme et qu'il n'y avait pas de barrières. Soit disant la solution, cette solution-là c'était pour ralentir les voitures, sauf que les enfants sont incapables dans ce cas-là de voir la différence entre le trottoir et la chaussée. Et donc ils courent naturellement sur la chaussée. On nous a dit « oui mais ça ralentit la voiture », oui mais d'un point de vue sécurité des enfants, c'était vraiment un problème. Et ça on était plusieurs à le soulever, il me semblait qu'on était plutôt d'accord que cette solution-là n'était pas envisageable à moins de poser des barrières entre la chaussée et les trottoirs mais on nous a dit que ce n'était pas possible de mettre des barrières à ce niveau-là devant l'école entre la chaussée et les trottoirs, j'espère en tout cas que ça a été repris ce problème devant l'école.

MME THIBAUT : Je peux reprendre aussi l'adjectif de surréaliste. Je ne comprends pas qu'on parle de l'approbation d'un marché sans connaître la définition précise du projet. J'ai participé à cette même réunion de concertation un peu par hasard, qui s'était terminée sur un désaccord sur certains aspects structurants du projet, et désaccord ce n'est pas uniquement Jérôme FORTIN, Laure THIBAUT, opposition, on était là en tant que riverains du quartier et il y avait quelques personnes qui ont sauté sur le sujet que mentionne mon voisin. Les deux aspects structurants du projet où il y avait des désaccords de fond, c'était le partage de la chaussée devant la maternelle qui faisait disparaître les trottoirs et aussi le très grand nombre de changement de priorité le long de la rue, on avait noté 7 ou 8 changements entre le début de la rue et la fin de la rue. Vous devez réfléchir aux panneaux que vous voyez, pour ceux qui sont bien courtois il n'y a pas de soucis, moi je le ferai, mais le problème c'est que les gens ne respectent pas. Donc là il faut regarder le panneau, savoir si c'est ce sens dans lequel on est qui a priorité ou l'autre, et ça 7 fois ou 8 fois dans la même rue. On ne sait pas les choix qui ont été faits, qui plus est sans en informer les riverains concernés. Par ailleurs, il y a eu récemment des travaux au cours desquels les entrées charretières et la chaussée avaient été refaites. L'absence de planification des projets génère des dépenses qu'on aurait pu éviter, très clairement on ouvre 46 fois et on refait 46 fois la même chose. Et là aussi pour donner une phrase un peu péremptoire mais qui est aussi la réalité, la Ville n'en a plus les moyens financiers.

MME MAURICE : Je remercie Madame THIBAUT de rappeler ce problème du plateau devant la maternelle avec les changements de priorité, c'est en effet un vrai souci dans le nouveau projet qui a été soulevé par de nombreux habitants, j'ai du mal à comprendre comment on peut nous dire que pour la partie de la rue Fontaine Grelot, passés les cottages, on arrive du côté d'Antony, on va avoir une voie large où on peut se croiser sans peine, avec des trottoirs où, je la prends tous les jours, il y a des gens avec des poussettes, il y a des gens qui reviennent des courses, il y a des gens avec des enfants, et qu'on soit incapables de faire ça sur le reste de la rue, et après on nous dit, quand j'ai posé la question la réponse ça a été « oui vous comprenez on ne pourra pas passer avec un enfant sur le côté d'une poussette et les assistantes maternelles » et après on nous dit « ah ben les enfants on va les mettre carrément dans la rue ». Oui pourquoi pas, il n'y a plus de trottoirs donc on les met sur la rue donc on passe sur la rue au niveau de ce plateau devant la maternelle. Là franchement il y a quelque chose qui m'échappe dans la logique. Je pense que cet argument d'élargir la voie c'est un bon argument. On le botte en touche pour je ne sais quelle raison, je suppose qu'il doit y avoir un problème avec les riverains donc encore une fois les riverains d'abord, la sécurité après. Moi ça me semble vraiment compliqué. Je suis un peu en colère, peut-être que ça s'entend, c'est un cauchemar, la vie dans ce quartier c'est un cauchemar. Je ne comprends pas qu'on nous réimpose encore ces mois de travaux, alors même qu'on a en parallèle un projet sur ce quartier. Comme dit Monsieur FORTIN, il y avait une réunion sur le quartier, on ne comprend rien, on croit aller à une réunion sur le quartier, on se retrouve à une réunion sur la rue ; on se dit la concertation n'a pas été bien faite sur le quartier on prend le temps de la faire, Madame SPIERS nous l'a expliqué à de nombreuses reprises, il y a eu cette réunion calamiteuse où les gens se sont mal comportés, il n'y a rien à dire là-dessus, mais il y avait quand même une vraie angoisse et un vrai mal être. Et derrière ça on enchaîne sur Fontaine Grelot pour encore au moins une fois 6 mois plus 1 mois de préparation, c'est un cauchemar ! Cette rue c'est un cauchemar d'y habiter. Donc je suis un peu fâchée en effet, je trouve qu'on ne travaille pas dans le bon sens et en tous les cas ça ne s'enchaîne pas de la bonne manière. Et par ailleurs, ça serait agréable si possible d'avoir un plan.

MME SPIERS : Je rappelle que cette rue est en expérimentation depuis un certain temps et je pense qu'une des priorités est de terminer les travaux rapidement. Les objectifs sont les suivants, on l'a répété et on l'a même écrit lors d'informations diverses et variées : il faut réduire la vitesse pour la sécurité avant tout. Je me souviens très bien des échanges que nous avons eu à propos de l'école.

Nous avons utilisé un terme un peu technique que nous avons tous regretté, voire déploré, en parlant de zone de rencontre devant l'école. Et vous aviez dit très justement qu'une rencontre devant l'école, avec des véhicules, des piétons et des enfants, ce n'était pas possible. Nous sommes bien d'accord, ce n'est pas une zone de rencontre. Il faut plutôt l'envisager comme une zone de protection avec un marquage et un plateau sur la chaussée pour justement identifier qu'il s'agit d'une zone à protéger particulièrement. Notamment, il faut toute une série de barrières et certainement une hauteur de trottoir, pour avoir une meilleure vision. On peut le constater dans d'autres lieux, les piétons ont du mal à faire la différence entre le cheminement sur la chaussée, sur la contre-allée, etc., et donc a fortiori les enfants qui sont accompagnés par leurs parents qui sont vigilants, doivent apprendre ce qui se passe dans une rue et sur ces différentes zones.

Effectivement il y aura des sens de priorité que nous n'avons pas encore défini car pour l'avoir constaté sur place sur un certain nombre de rues de Sceaux ou d'Antony, je pense effectivement que changer le sens de priorité n'est pas forcément une bonne idée. C'est plutôt compliqué dans le quartier. J'entends parfaitement votre remarque à ce sujet. Nous essayons de rationaliser et vous le verrez justement dans le point suivant. Malgré la présence d'intervenants différents ou qu'il y ait l'ouverture de chaussées et que cela serve à un certain nombre de tâches différentes, nous essayons de rénover nos rues avec le souci de rationaliser les travaux et leur bonne gestion.

Monsieur le Maire : Monsieur FORTIN, une question complémentaire ?

M. FORTIN : C'est juste une précision parce que j'aime bien les réponses claires, pour le plateau vous confirmez que vous avez modifié le projet, qu'il y aura donc devant l'école sur le plateau des trottoirs et des barrières qui protégeront les enfants ? On est bien d'accord ?

MME LANGLAIS : Si je peux me permettre d'ajouter quelque chose. Nous avons une réunion la semaine dernière à l'école de la Fontaine Grelot, où nous avons convié la Directrice et les fédérations de parents d'élèves de l'école, pour les informer du projet. A notre grande surprise, aucun parent des fédérations n'était présent. Nous sommes prêts évidemment à représenter le projet si nécessaire, mais je tenais à préciser que nous avons fait les choses correctement et la Directrice de l'école a validé le projet qu'on lui a présenté.

Monsieur le Maire : Merci pour ce complément d'information, Madame LANGLAIS. Je crois que l'essentiel c'est la sécurité. Nous ne pouvons pas accepter que cette rue, qui est l'une des plus longues de Bourg-la-Reine, soit une voie d'accélération. Au-delà de ça, au niveau de la concertation, nous avons distribué 500 courriers fin février, en demandant à toutes les personnes qui avaient des remarques ou qui avaient besoin de complément d'information de nous contacter. Des créneaux ont été réservés aux services techniques et Madame SPIERS a organisé son emploi du temps à cet effet. Elle a reçu 3 personnes qui ont approuvé le projet avec juste quelques remarques mineures mais qui ont été prises en compte.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

Abstention : 0

3. Approbation de l'autorisation à donner à Monsieur le Maire ou son représentant de déposer une demande de subventions auprès du SIPPAREC ou tout autre financeur dans le cadre des travaux de rénovation ou d'amélioration de l'éclairage public de la rue Le Bouvier, de la rue Carrière Marlé, de la rue Caroline et de la rue Cécile Vallet.

Madame SPIERS présente le rapport

1- Préambule

La Ville s'est engagée dans un programme pluriannuel de résorption des réseaux aériens de télécommunication et d'électricité fils nus, car, si l'enfouissement du réseau aérien d'électricité fil nu est engagé avant fin 2019, il est entièrement pris en charge financièrement par le SIPPAREC et/ou ENEDIS. Dans ce cadre, le SIPPAREC propose en outre une solution de portage financier pour l'enfouissement coordonné des réseaux de communication électronique adossé aux recettes de taxes et redevances perçues au nom de la collectivité par le syndicat. Par ailleurs, ce dispositif permet la mutualisation des tranchées pour l'enfouissement, la requalification ou l'amélioration de l'éclairage public, et donc une réduction du coût global.

Rue Le Bouvier :

La Ville a signé une convention financière avec le SIPPAREC pour la mise en souterrain des réseaux aériens de distribution publique de communications électroniques et d'éclairage public pour la rue Le Bouvier, en vertu d'une délibération du 03 février 2016.

La municipalité a décidé de bénéficier des ouvertures de tranchées relatives à l'enfouissement des réseaux, pour procéder à la rénovation de l'éclairage public. Ces travaux comprennent la réalisation d'un génie civil (fourreaux et câblote de cuivre enterrés), la mise en sécurité électrique des équipements, le changement des lanternes avec éventuellement la pose de crosses, ainsi que la remise en peinture des mâts d'éclairage public ou leur changement suivant les conclusions des diagnostics en cours sur la stabilité des supports existants.

Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public de la rue Le Bouvier sont programmés courant premier semestre 2017.

Rue Carrière Marlé :

La Ville a signé en Août 2016, une convention financière avec le SIPPAREC pour la mise en souterrain des réseaux aériens de distribution publique de communications électroniques et d'éclairage public pour la rue Carrière Marlé.

L'éclairage public de la rue Carrière Marlé étant installé sur des supports en béton partagés avec les réseaux aériens d'électricité et de communications électroniques, la Ville a prévu l'installation d'un équipement complet d'éclairage public.

Les études concernant les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue Carrière Marlé ne sont à ce jour pas finalisées; les dates pour les travaux d'enfouissement ne sont pas connues mais l'objectif est de démarrer les travaux dans le courant de l'automne prochain.

Rue Caroline :

La Ville a signé une convention financière avec le SIPPAREC pour la mise en souterrain des réseaux aériens de distribution publique de communications électroniques pour la rue Caroline, en vertu d'une délibération du 03 février 2016.

Le réseau d'alimentation électrique de l'éclairage public de la rue Caroline est déjà enfoui. Néanmoins, les équipements d'éclairage public étant anciens, il convient d'envisager la mise en sécurité électrique des équipements, le changement des lanternes avec éventuellement la pose de crosses, ainsi que la remise en peinture des mâts d'éclairage public ou leur changement suivant les conclusions des diagnostics en cours sur la stabilité des supports existants.

Rue Cécile Vallet :

La Ville a signé une convention financière avec le SIPPAREC pour la mise en souterrain des réseaux aériens de distribution publique de communications électroniques pour la rue Cécile Vallet, en vertu d'une délibération du 03 février 2016.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Cécile Vallet ont démarré fin janvier 2016. Le réseau d'éclairage public étant déjà enfoui, les travaux de rénovation d'éclairage public se limiteront à la mise aux normes des équipements électriques de sécurité (installation de coffrets classe 2 dans les candélabres) le changement des lanternes et la remise en peinture des mâts.

2 - Financement des travaux

L'estimation du programme de rénovation ou d'amélioration de l'éclairage public pour ces quatre rues s'élève à 155 000 € TTC qui se décomposent comme suit :

- Réfection EP rue Le Bouvier : 40 000 €
- Réfection EP rue Carrière Marlé : 25 000 €
- Réfection EP rue Caroline : 45 000 €
- Réfection EP rue Cécile Vallet : 45 000 €

La participation du SIPPAREC était en 2016 d'environ 10,6 % du coût des travaux de génie civil, et de l'ordre de 8,3 % pour les travaux de rénovation des équipements d'éclairage public. L'estimation de la participation du SIPPAREC dans le cadre de ce programme est de 19 755 euros qui se décomposent comme suit :

- Réfection EP rue Le Bouvier : 7 560 €
- Réfection EP rue Carrière Marlé : 4 725 €
- Réfection EP rue Caroline : 3 735 €
- Réfection EP rue Cécile Vallet : 3 735 €

3 - Conclusion

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer une demande de subventions auprès du SIPPEREC ou tout autre financeur dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public de ces quatre rues et sur l'autorisation à donner Monsieur le Maire pour signer tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Ces travaux s'inscrivent, comme l'a dit Madame SPIERS, dans une rénovation complète de tout ce qui concerne l'enfouissement des différents réseaux. Ce qui est bien en terme de synergie. Y a-t-il des questions ? Monsieur LETTRON, Madame THIBAUT, Monsieur THELLIEZ, Madame GUENEE.

M. LETTRON : Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, je ne sais pas combien d'entre vous sont allés voir le nouvel éclairage de l'avenue des Cottages, mais j'espère qu'on ne fera pas la même chose et qu'on tirera les leçons. Et puis j'aimerais, pas avoir des excuses mais quand même plutôt que de passer pour un imbécile, qu'on valide que 7 500° de température de couleur ça fait du blanc, ça ne fait pas du jaune. Contrairement à ce qu'on m'a soutenu lors de Conseils Municipaux précédents. La rue des Cottages elle est blanche, elle n'est pas jaune. Parce que c'est bien du 7 500 et 7 500 c'est blanc. Alors, on peut aimer, personnellement je trouve que cette rue est moins belle qu'avant et que l'éclairage qu'il y a rue des Cottages est un échec. Je vous engage à aller voir dans la mesure où l'éclairage par exemple n'éclaire quasiment qu'un trottoir et une partie de la rue. Le trottoir d'en face n'est plus éclairé. Et puis, on a l'éclairage dans les yeux. C'est raté. Ce n'est pas faute d'avoir soulevé le problème à l'époque. Alors à moins qu'on ne file ça à un professionnel, peut-être qu'on aura des rues correctes. On pourrait demander à celui qui gère le marché qui est un professionnel, qu'il s'occupe de l'éclairage public !

MME THIBAUT : Je vais me répéter mais je peux difficilement ne pas le faire, là on est encore devant le vote, et puis après ça va poser un problème à chaque fois de la subvention et pas des travaux eux-mêmes. L'enfouissement, on en a dit ce qu'on en pensait, là je crois comprendre que ce n'est que l'éclairage public, je voulais quand même vous pointer parce qu'on nous disait l'enfouissement, le SIPPEREC si on ne le fait pas maintenant ça coûtera beaucoup plus cher après. Là c'est 155 000 € et c'est une aide de 19 000. Il reste l'écart, c'est tout le reste qui est sur le budget de la Ville et là se pose la question, est-ce qu'on a les moyens. Dans l'absolu je suis ravie qu'on fasse de l'embellissement mais aujourd'hui, est-ce qu'on a les moyens de le faire, est-ce qu'il ne faut pas un moratoire et en plus, alors si un professionnel, je peux me permettre Jean-Pierre, dit que quand c'est fait c'est raté, alors là il faut qu'on soit cohérents. On ne va pas reprendre ce qu'on a vu avant mais je le redis c'est le moment. Alors vous allez me dire ce n'est pas le même budget mais je vais vous répondre qu'il y a quand même les choses qui se transfèrent, l'un dans l'autre c'est la même chose, on parle du budget de la Ville. On est sur des bouts de chandelle sur des gens endeuillés, sur la photocopie et puis là on est sur des centimes, et puis là on ne se pose pas de questions 135 000 € on le fait parce qu'il faut embellir la Ville. Je veux bien mais à un moment donné il faut se poser des questions de fond, il faut qu'on les aborde, il faut qu'on le dise franchement. On dit, je ne sais pas pour quelles raisons, on le fait, est-ce qu'on en a les moyens ? Non. On ne peut pas souscrire à ça. Et en plus, je suis déjà crevée et je n'aurai peut-être plus les yeux en face des trous et c'est peut-être pour ça que le débat important, on va l'avoir au dernier point de l'ordre du jour, et ça franchement c'est inadmissible. Là vous faites des choix, on vous prévient qu'il ne faut pas les faire et vous continuez, vous continuez ! Où est-ce que vous arrêtez, à ne pas voir la réalité en face et à ce que ce soit les habitants de la Ville qui casquent ! Moi franchement là aussi même colère que ma voisine !

MME GUENEE : Ce n'est pas vraiment une question, c'est plutôt une explication de vote. Là on parle plutôt de l'éclairage mais c'est vrai que c'est lié à toute cette démarche vers l'enfouissement alors qu'il y a sans doute des urgences plus grandes. Donc, on est toujours embarrassés de ne pas voter pour des subventions mais quand le projet est contestable, en tout cas selon notre point de vue, c'est difficile de voter pour les subventions. On a du mal à être cohérents dans ces cas de figure donc je préférerais expliquer pourquoi.

M. THELLIEZ : Ça va un peu rejoindre mon intervention précédente, ça a été dit là mais ça a été dit en commission, est-ce qu'on a les moyens ? Maintenant qu'on a les documents du budget, non, la réponse on l'a et puis Monsieur le Maire, il avait été évoqué entre nous, lors de plusieurs commissions, qu'il serait peut-être nécessaire, l'enfouissement ce n'est pas quelque chose d'inutile mais on pourrait peut-être marquer une pause parce que, alors la réponse je la connais, ma question c'est est-ce que c'est prioritaire ? La réponse je l'ai, probablement pour vous oui, mais non je n'en suis pas certain parce que c'est au détriment d'un certain nombre d'autres actions que nous pourrions engager et que nous ne faisons pas.

MME SPIERS : Concernant la qualité de l'éclairage, nous avons pu constater sur la rue des Cottages, que c'est compliqué au niveau du matériel mais également au niveau du ressenti. Par contre pour la couleur, ça ne pose pas de problèmes. Nous avons bien compris et il faut que ça nous serve d'expérience pour améliorer l'éclairage dans les rues afin qu'il soit cohérent et harmonieux. Actuellement, dans toutes les études qui sont faites, nous travaillons sur le type de lanternes, sur le nombre de leds par lanterne, sur la hauteur des mâts et sur leur espacement, pour assurer un meilleur éclairage, le plus uniforme possible, bien dirigé sur la chaussée afin d'éviter les nuisances sur les maisons.

Monsieur le Maire : J'ajouterai que des améliorations ont été apportées sur l'avenue des Cottages avec la pose de miroirs pour réfléchir la lumière, mais le fournisseur ne respecte pas les performances demandées et nous avons donc un contentieux avec lui. Concernant le financement de ces opérations, si nous ne profitons pas de l'ouverture des tranchées dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication, le coût serait à peu près le double. Et en dernier point, j'ajouterai qu'à chaque réunion de quartier, j'ai une forte demande d'enfouissement même si le coût est élevé.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT,
M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

Abstention : 0

4. Approbation de l'opération de remplacement de deux chaufferies au Musée Dalpayrat et à la Mairie Annexe et autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subventions.

Madame SCHOELLER présente le rapport

La prise en compte du changement climatique nécessite la mise en place d'une politique innovante au sein de la collectivité. Dans ce contexte, la Ville de Bourg-la-Reine a signé la Convention des Maires en février 2009. Suite à la signature de cette convention, la commune a réalisé son plan d'actions pour l'énergie durable qui décrit les moyens envisagés pour atteindre les objectifs de réduction des consommations et des émissions de CO₂, aujourd'hui validé par la Commission Européenne.

La Ville s'est fixée plusieurs objectifs et un plan de rénovation thermique a été élaboré, comprenant des travaux d'isolation, la rénovation des équipements thermiques (chauffage, ventilation, chaufferies...), la maintenance des équipements énergétiques, l'analyse des besoins en matière de chauffage et eau chaude sanitaire pour une réponse adaptée, site par site, une sensibilisation des acteurs concernés.

Dans ce cadre, le remplacement progressif des anciennes chaudières fioul a été initié en 2012.

Le remplacement des chaufferies de la Maison Dalpayrat et de la mairie annexe constitue le dernier volet du programme de rénovation des équipements thermiques. Les travaux d'amélioration énergétique visent le changement du matériel permettant la modernisation des installations de production de chauffage, des économies d'énergie conséquentes, sans pour cela diminuer le confort des occupants.

Calendrier de réalisation

Étude MOE / Établissement DCE : Février 2017

Consultation+Notification Entreprise : Mars à Juin 2017

Travaux : Juillet-à septembre 2017

A cet effet, un marché à procédure adaptée va être lancé cette année pour la réalisation de ces travaux.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la réserve parlementaire 2017 (15k€ max) du Fond d'Investissement Métropolitain (61k€ max), ainsi qu'auprès de tout autre organisme ou collectivité susceptible d'apporter son concours financier.

Le coût estimatif du projet s'établit à 123.257 € HT, soit 147.908,40 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de remplacement de deux chaufferies fioul par deux chaufferies gaz à condensation et d'examiner l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de la réserve parlementaire, de la

Métropole du Grand Paris, ainsi qu'auprès de tout organisme financeur, et à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON, Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI.

M. LETTRON : Un petit point pour commencer sur la rédaction, c'est un peu comme les véhicules propres, on parle d'énergie durable. Bientôt tout va être durable, Conseil Municipal durable, c'est le jour où il y a le budget parce qu'il dure longtemps. C'est du blabla ! Je ne comprends même pas qu'on rédige encore comme ça ! C'est insupportable. Pour moi c'est insupportable. L'autre chose, dans ce qui est présenté il y a deux trucs, il y a les économies d'énergie qui sont pointées mais en réalité on ne nous demande de voter que sur le changement de chaudières. Alors là je comprends mal, j'ai un petit souci. Parce que, et je l'avais soulevé dans plusieurs autres Conseil Municipaux, si l'installation est bonne et qu'il suffit juste de changer le brûleur pour transformer une installation au fuel au gaz, ça ne pose pas de problèmes parce que c'est économique. Et ça va dans le sens de ne pas faire de gâchis. Mais là on va changer des chaudières, totalement. Le prix ce n'est pas tout à fait le même que de changer les brûleurs. Et j'avais dit que dans certains cas ça pouvait être intéressant de le faire, de changer les chaudières, de passer d'une chaudière fuel à une chaudière gaz, ça peut être intéressant mais à une condition, c'est qu'on ait une étude sur l'utilisation du bâtiment, est-ce que c'est un bâtiment à forte présence ou pas, les horaires de présence etc. Parce que dans certains cas, l'étude montrera que quand on retire une chaudière fuel on va remplacer plutôt par du chauffage électrique piloté pièce par pièce, avec détection de présence etc. Et que l'économie elle est réelle sur la facture au bout de l'année. Non seulement il y a plus d'économies mais il y a encore moins de CO2 qu'en mettant une chaudière gaz. A moins qu'on ne m'explique que la chaudière gaz soit durable et propre mais je pense que dans les deux cas ce n'est pas vrai. Le gaz ce n'est pas durable, c'est une ressource fossile certes plus importante que le fuel mais ce n'est pas inépuisable. Et l'autre chose c'est que ce n'est pas complètement propre. Donc là on nous dit on va remplacer les chaudières, ok mais la maison Dalpayrat, je ne suis pas sûr qu'il y ait du monde tous les jours de 8h du matin à 22h et qu'on ait besoin de booster, je n'en suis pas sûr. J'aurais aimé qu'il y ait une petite étude sur l'utilisation du bâtiment, mais peut-être que je demande des choses, peut-être qu'il faudrait un professionnel ! On pourrait demander à celui qui va gérer le marché de nous faire l'étude des bâtiments !

MME MAURICE : Je voulais rappeler mon attachement à la céramique contemporaine mais aussi le passé de notre Ville à ce titre. Néanmoins je rappelle que la plupart des céramiques sont déjà cuites en général à 1 300° pour certaines et donc il n'est pas forcément nécessaire de chauffer de nouveau pour que toute leur beauté et leur splendeur rejaille. Encore une fois, est-ce vraiment l'investissement le plus prioritaire et le plus important ? J'en profite pour regretter vraiment fortement qu'autant de dossiers aussi importants, aussi lourds de conséquences, aussi engageants pour la Ville soient mis à l'ordre du jour plus ou moins pêle-mêle. Déjà le compte administratif le même jour que le budget c'est une hérésie mais en plus qu'en même temps que le budget, le compte administratif, on ait en plus à traiter de la place de la Gare, de la rue Fontaine Grelot, du CAEL, de la restauration des Bas Coquarts, etc. Sans compter le très important sujet de la mise en page du magazine municipal, je trouve que c'est trop. C'est trop pour un seul Conseil et c'est montrer quand même un manque de considération pour tous ces dossiers. Par ailleurs j'en profite, il me semble avoir vu Madame NELET arriver, est-ce qu'on pourrait s'il vous plaît changer l'ordre du jour et passer au budget avant qu'il ne soit minuit. Et un dernier point, s'il était à l'avenir de ne pas lire, nous avons des commissions, nous prenons en considération ce qui nous est donné comme documents, je pense qu'on le montre suffisamment en Conseil, si c'est possible, l'effort a été fait beaucoup ce soir de résumer ou de synthétiser ou de même prendre position parfois, c'est tout à fait normal et agréable dans le cadre d'un débat comme on peut l'avoir en Conseil Municipal par contre, relire mot à mot, on perd notre temps, vous comme nous.

M. BONAZZI : Je vais un peu me répéter mais pas seulement, Jean-Pierre l'a dit très bien, le gaz à condensation c'est juste l'état de l'art donc il n'y pas de raison de se gargariser du fait qu'on fait des choses extraordinaires, on achète ce qui est au magasin le plus proche et comme n'importe quelle famille on prend la dernière technologie. Sur le terme que je trouve là aussi impropre de musée je pense que là il ne faut pas exagérer, ce sont 5 vitrines dans le rez-de-chaussée de cette maison que la Ville a cru bon d'acheter il y a un moment et qui nous coûte, et par ailleurs c'est du logement et ça a un autre usage. Ce n'est pas un musée. Si on voulait vraiment montrer la collection, c'est ouvert rarement le samedi et il y a deux pelés et trois tondus quand on y va, aussi c'est ouvert rarement, ce n'est pas ouvert tous les jours, mais j'aimerais bien savoir le nombre d'entrées qu'on a fait dans notre

magnifique musée. Si on voulait la voir cette collection, pour bien la montrer, il fallait la mettre à la Villa Saint-Cyr où il y a un peu plus d'usages ou encore mieux à la médiathèque où au musée de Sceaux qui sont de vrais lieux de passage et d'expositions. Mais c'est le dernier endroit où il fallait la mettre et on l'a mise là. Je pense que le vrai sujet ce n'est pas de savoir si on doit changer la chaudière, on va le faire de toute façon, mais c'est quel est le bon usage du bâtiment de la moitié de la maison Dalpayrat, et je pense que le bon usage n'est pas celui qu'on en fait.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui nous avons des chaudières de 40 ans et il n'est plus possible de remplacer le brûleur. Nous essayons de nous adapter afin que nos chaudières fonctionnent avec les énergies actuelles.

MME SCHOELLER : Tout d'abord je tiens à préciser que je n'ai pas employé le mot durable, ni le mot musée car j'avais justement fait une synthèse. Je pense que vous avez une méconnaissance de la situation des deux établissements visés. Concernant l'annexe de la mairie, non seulement la chaudière à fuel est ancienne mais elle ne chauffe pas bien et je pense qu'il est important pour tout le personnel d'avoir une chaudière nouvelle, qui consommera moins d'énergie, et qui apportera plus de confort au personnel.

Concernant la maison Dalpayrat, n'oublions pas qu'au premier étage il y a une habitation où des locataires résident à l'année donc il ne s'agit pas seulement de la mise en péril du musée et des céramiques qui peuvent chauffer à 1 200° mais surtout des personnes qui se trouvent au premier étage.

Monsieur le Maire : Madame THIBAUT ?

Mme THIBAUT : J'avais levé la main avec mes collègues mais quand vous avez vu qu'il y avait trop de mains qui se levaient, c'est peut-être pour ça que vous n'avez pas voulu voir la mienne ou que vous l'avez loupée. Mais je trouve tout à fait normal et tout à fait sain que quand on est dans un débat où il y a le budget et le compte administratif, là on est quand même sur des dépenses de 60 000 € fois 2, et on a parlé que de la chaufferie du musée Dalpayrat, on ne parle pas de la chaufferie de la mairie annexe. Moi je veux bien qu'on nous critique sur des choses qu'on dit vraiment mais pas sur des choses qu'on ne dit pas. Là en l'occurrence tout ce que j'ai entendu de mes collègues c'était essentiellement sur la chaufferie du musée Dalpayrat, moi une nouvelle fois, je repose la question de l'opportunité pour notre Ville, pas que de la chaufferie, carrément de disposer de ce musée sous cette forme. Si vous ne voulez mettre que des logements dedans tant mieux ça bénéficiera à 2 ou 4 personnes, en l'occurrence s'en n'est qu'une donc ce n'est peut-être pas l'optimisation du bâtiment. Face à un coût de plus de 60 000 €, la question est plus que pertinente. Ce sont ces débats que nous devrions avoir et pas, comme je le demande toujours, l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention. Sur la pertinence et l'opportunité de l'objet de l'investissement et ça c'est complètement normal que ça nous fasse nous questionner et au contraire ça aurait dû vous faire questionner avant et qu'on n'ait pas ce genre de dossier.

Monsieur le Maire : Je pense que vous avez abordé le sujet en commission et ici nous demandons juste une autorisation. Comme nous l'avons déjà dit, en fonction de l'obtention de cette suspension nous réévaluerons le projet. Aujourd'hui, effectivement, avec un coût de 60 000 €, il est démontré que c'est rentable au vu de la perte d'énergie actuelle et dans quelques années nous rembourserons largement ces coûts-là.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 25

Contre : 7 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ)

Abstention : 1 (M. THELLIEZ)

5. Approbation de l'opération relative à la restructuration de l'école Maternelle des Bas-Coquarts (phase 3) et autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subventions

Madame SCHOLLER présente le rapport

La réforme des rythmes scolaires a obligé les villes à trouver des espaces pour organiser les Nouvelles Activités Périscolaires.

Concernant l'école des Bas-Coquarts, l'opportunité d'agrandissement de l'école s'est présentée au cours de l'été 2014, date à laquelle un logement situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment appartenant à la ville et attenant à l'école est devenu vacant.

Un projet global de réaménagement de l'école a donc été élaboré en concertation avec les équipes pédagogiques, les associations de parents d'élèves, les services différents services de la Ville (périscolaires, scolaires, Shyre, techniques) pour permettre une mise en place plus opérationnelle des NAP, pour essayer de redonner de l'espace à cette école qui en manque et pour rénover certaines parties de l'école particulièrement vétustes (notamment sanitaires enfants).

Ce projet inclut :

- la restructuration du logement en salle d'activités, salle Rased/réussite scolaire, bureau Rased, sanitaires enfants,
- une petite extension à destination de salle des maîtres d'environ 14m² (actuellement la salle des maîtres cohabite avec la salle d'activité du périscolaire/NAP/TNI),
- la transformation de l'actuelle salle des maître/TNI/périscolaire en Bibliothèque/TNI,
- la création d'un sanitaire PMR au RDC du bâtiment existant,
- la restructuration de la zone d'entrée pour intégrer un accueil périscolaire, un vestiaire pour les agents de la ville, un bureau de direction,
- le réaménagement de la zone cuisine pour intégrer un 2ème four, et un circuit propre/sale pour optimal,
- le réaménagement du réfectoire (peinture, éclairage, faux-plafond acoustique etc..),
- la rénovation complète des blocs sanitaires enfants du RDC et du 1^{er} étage avec création de cloisonnettes pour préserver l'intimité des enfants,
- la rénovation sol, murs, plafonds de certains locaux (sol préau intérieur, peinture du plafond floqué dans toutes les salles etc..),
- la création d'un préau extérieur afin que les enfants puissent s'y abriter en cas de pluie,
- la réaménagement du parvis d'entrée de l'école (auvent, portail, clôture, contrôle d'accès, visiophonie, etc..),
- la réaménagement de la cour (éclairage, sol souple etc..).

Ces travaux se déroulent en plusieurs phases:

la première a été réalisée pendant l'été 2015 et concerne les points 1, 2,3 et 4.

Le montant des Travaux réalisés s'est élevé à 140 k€HT

la deuxième a été réalisée pendant l'été 2016 et concerne les points 5, 6, 7, 8 et 9.

Le montant des Travaux réalisés s'est élevé à 215 k€HT

la troisième et dernière sera réalisée pendant l'été 2017 et concernera les points 10,11&12.

Le montant des Travaux est estimé à 275 k€HT

A cet effet, un marché à procédure adaptée va être lancé cette année pour la réalisation de la troisième phase de ces travaux.

Les travaux de la troisième phase peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la réserve parlementaire, ainsi qu'auprès de tout autre organisme ou collectivité susceptible d'apporter son concours financier.

Au titre de la Réserve Parlementaire 2017, Monsieur Hervé Marseille est susceptible d'apporter son concours financier à hauteur de 15000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de restructuration de l'école Maternelle des Bas-Coquarts (phase 3) et d'examiner l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subventions auprès de la réserve parlementaire, ainsi qu'auprès de tout autre organisme ou collectivité, pour ces travaux.

Monsieur le Maire : Je rappelle que qu'il s'agit de la dernière phase des travaux de l'école des Bas Coquarts qui est complètement rénovée. Pas de questions ?

Monsieur le Maire propose de passer au [vote](#).

Résultat du vote: Votants : 33

UNANIMITE.

6. Approbation de l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de

demande de subventions auprès la Métropole Grand Paris au titre du F.I.M et de tout autre financeur relatif aux travaux de construction du centre socio-culturel (nouveau CAEL) sis 11 rue des Rosiers à Bourg-la-Reine

Monsieur ANCELIN présente le rapport

Le CAEL (centre d'animation, expression et Loisirs) est une association socio-culturelle majeure à Bourg-la-Reine proposant des activités à ses adhérents dans divers domaines (sports, cultures, arts...). Il est devenu, en juin 2010, Centre Social, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales, afin de renouveler et élargir ses missions pour mieux répondre aux besoins des habitants.

Les locaux actuels du CAEL sont loin du centre-ville, vétustes et non adaptés en terme d'accessibilité, de performance thermique et de sécurité des ERP.

La ville a donc décidé de bâtir en centre ville sur un terrain lui appartenant, un bâtiment moderne, élégant et accueillant dans lequel le CAEL pourrait s'installer.

Le bâtiment, situé 11 rue des Rosiers, s'élève sur un niveau de sous sol et comporte 3 niveau au dessus du RDC.

Sa façade, très performante énergétiquement, est composée d'une vêtture en pierre calcaire et de vitrages isolants à rupture de pont thermique.

D'une surface utile de 1690 m², le bâtiment comporte, outre les salles de danse, langues, musique et ateliers divers, une grande salle polyvalente de 150 m² et des espaces extérieurs végétaux sur plus de 170 m².

Le souhait du CAEL est de faire de ce lieu à la fois la maison des initiatives, la maison des activités et des projets, la maison de la citoyenneté en favorisant au maximum le lien intergénérationnel et la mixité sociale, en s'appuyant sur l'implication des habitants et le logiques de réseaux, l'éducation pour tous, tout au long de la vie, en ayant une attention particulière aux plus fragiles

Calendrier de réalisation

Approbaton APS : 30/11/2016

Approbaton A.P.D : 31/03/2017

Approbaton PRO/DCE : 07/06/2017

CAO/Notification marchés de Travaux : dernier trimestre 2017

Fin des Travaux : dernier trimestre 2019

Ce projet a déjà fait l'objet de demande de subvention auprès du Département (3 200 000 €) et de la Région (745 000 €) dans le cadre de contrats.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Fond d'Investissement Métropolitain (745 000 euros), ainsi qu'auprès de tout autre organisme ou collectivité susceptible d'apporter son concours financier.

Le coût estimatif du projet (études et travaux) s'établit à 6 793 002 € HT, soit 8 151 602,40 € TTC en phase A.P.D

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de la Métropole du Grand Paris, ainsi qu'auprès de tout organisme financeur, et à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire : Je propose de passer directement aux questions car ce point a été largement débattu. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

UNANIMITE

IX - RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Maryse LANGLAIS

1. Approbation de la modification des emplois permanents

Madame LANGLAIS présente le rapport

Le tableau « Etat du personnel-Budget Primitif 2017 » est mis à jour au 1^{er} mars 2017. C'est l'annexe IV du budget primitif de la ville (en pièce jointe).

Le tableau indique, dans une première section, les emplois permanents à temps complet ou à temps non complet ouverts par filière et par grade au budget 2017 et les effectifs réels (ou emplois pourvus par des agents titulaires ou non titulaires) au 1^{er} mars 2017. Il prend en compte les modifications

apportées depuis le Conseil municipal du 30 mars 2016, ainsi que les reclassements prévus par le statut de la Fonction publique territoriale.

La deuxième partie du tableau donne des précisions sur les effectifs d'agents non titulaires en fonction, sur les emplois permanents. La troisième partie concerne les emplois temporaires, dont les effectifs fluctuent chaque mois.

Les modifications des emplois :

Les grilles de catégorie C changent au 1^{er} janvier 2017 suite à la réforme nationale PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations). En conséquence, une partie des agents sont reclassés.

| ancienne situation | situation au 1er janvier 2017 |
|---|---|
| adjoint administratif 2 ^e classe | adjoint administratif |
| adjoint administratif 1 ^e classe | adjoint administratif principal 2 ^e classe |
| adjoint administratif principal 2 ^e classe | |
| adjoint administratif principal 1 ^e classe | adjoint administratif principal 1 ^e classe |

| ancienne situation | situation au 1er janvier 2017 |
|--|--|
| adjoint technique territorial de 2 ^e classe | adjoint technique territorial |
| adjoint technique territorial de 1 ^e classe | adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe |
| adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe | |
| adjoint technique territorial principal de 1 ^e classe | adjoint technique territorial principal de 1 ^e classe |

| ancienne situation | situation au 1er janvier 2017 |
|--|--|
| adjoint territorial d'animation de 2 ^e classe | adjoint territorial d'animation |
| adjoint territorial d'animation de 1 ^e classe | adjoint territorial d'animation principal de 2 ^e classe |
| adjoint territorial d'animation principal de 2 ^e classe | |
| adjoint territorial d'animation principal de 1 ^e classe | adjoint territorial d'animation principal de 1 ^e classe |

| ancienne situation | situation au 1er janvier 2017 |
|--|--|
| adjoint territorial du patrimoine de 2 ^e classe | adjoint territorial du patrimoine |
| adjoint territorial du patrimoine de 1 ^e classe | adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^e classe |
| adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^e classe | |
| adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^e classe | adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^e classe |

| ancienne situation | situation au 1er janvier 2017 |
|--|--|
| agent spécialisé de 1 ^e classe des écoles maternelles | agent spécialisé principal de 2 ^e classe des écoles maternelles |
| agent spécialisé principal de 2 ^e classe des écoles maternelles | |
| agent spécialisé principal de 1 ^e classe des écoles maternelles | agent spécialisé principal de 1 ^e classe des écoles maternelles |
| ancienne situation | situation au 1er janvier 2017 |

| | |
|---|---|
| auxiliaire de puériculture de 1 ^è classe | auxiliaire de puériculture principal de 2 ^è classe |
| auxiliaire de puériculture principal de 2 ^è classe | |
| auxiliaire de puériculture principal de 1 ^è classe | auxiliaire de puériculture principal de 1 ^è classe |

Les emplois de la Caisse des écoles sont intégrés.

Les créations d'emplois

Création de 1 emploi à temps complet, catégorie C, filière administrative, au grade Adjoint administratif, dans le cadre d'un reclassement par détachement, pour remplir la mission d'assistant de gestion à la direction de la culture. (Le grade adjoint d'animation est conservé jusqu'au reclassement définitif)

Création de 1 emploi à temps complet, catégorie C, filière administrative, au grade Adjoint administratif principal 2^e classe, dans le cadre d'un reclassement, pour remplir la mission de gestionnaire au service citoyenneté et population. (Le grade adjoint d'animation principal 2^e classe est conservé jusqu'au reclassement définitif)

Création de 1 emploi à temps complet, catégorie B, filière technique, au grade Technicien principal 2^e classe ou du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, pour remplir la mission de responsable adjoint du centre technique municipal à la direction des services techniques.

Création de 1 emploi à temps complet, catégorie C, filière administrative, au grade Adjoint technique, pour remplir la mission d'agent technique au centre technique municipal à la direction des services techniques (recrutement après 2 ans de CUI).

Création de 1 emploi à temps complet, catégorie B, filière sociale, au grade Éducateur de jeunes enfants ou du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants, pour remplir la mission au sein d'une crèche du service petite enfance (Suppression de 1 emploi au grade Auxiliaire de puériculture principal de 1^e classe au départ à la retraite de l'agent).

Création de 1 emploi à temps complet, catégorie A, filière médico-sociale, au grade Infirmier de classe normale ou au grade de Puéricultrice de classe normale, pour remplir la mission de directeur adjoint de crèche au service petite enfance.

Création de 1 emploi à temps complet, catégorie C, filière médico-sociale, au grade Auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe, pour remplir la mission au sein d'une crèche du service petite enfance (emploi pourvu).

Création de 1 emploi à temps complet, catégorie C, filière culturelle, au grade Adjoint du patrimoine, pour remplir la mission de médiathécaire (emploi pourvu).

Création de 2 emplois à temps complet, catégorie C, filière police municipale, au grade Brigadier, pour pallier le départ de deux agents.

Création de 5 emplois à temps complet, de catégorie C, dans le cadre de l'intégration des fonctionnaires de l'OPH de Bourg-la-Reine, en vue de leur détachement concomitant auprès de la société d'économie mixte pour l'habitat Sceaux/Bourg-la-Reine :

- filière technique, 1 emploi au grade Adjoint technique principal 2^e classe
- filière technique, 2 emplois au grade Adjoint technique
- filière administrative, 1 emploi au grade Adjoint administratif principal 2^e classe
- filière administrative, 1 emploi au grade Adjoint administratif

Conservation des emplois nécessaires aux changements de grade, créés par délibération du 25 mai 2016.

Les suppressions d'emplois

Suppression de 1 emploi à temps complet, catégorie A, emploi fonctionnel, au grade de DGA, non utilisé.

Suppression de 1 emploi à temps complet, catégorie C, filière technique, au grade de Agent de maîtrise principal, suite à la mutation d'un agent. (direction services techniques)

Suppression de 1 emploi à temps complet, catégorie C, filière technique, au grade de Adjoint technique principal de 1e classe, suite à un départ à la retraite. (direction services techniques)

Suppression de 1 emploi temporaire d'assistante maternelle, à temps complet, suite au départ à la retraite. (direction action sociale et familiale)

Suppression de 1 emploi à temps complet, catégorie A, filière administrative, au grade de Attaché territorial, suite au départ de l'agent. (direction culture)

Suppression de 1 emploi à temps complet, catégorie A, filière technique, au grade de Agent de maîtrise principal, suite au départ de l'agent. (direction de la culture)

Suppression de 1 emploi à temps complet, catégorie B, filière technique, au grade de technicien, non utilisé. (direction de la culture)

Suppression de 3 emplois à temps complet ; agents radiés des effectifs.

22 emplois sont vacants au 1^{er} mars 2017.

Les modalités de recrutement

Les postes ouverts au recrutement pourront l'être sur un grade équivalent d'une autre filière, voire sur un autre grade du même cadre d'emplois sur la même filière ou sur une autre filière, éventuellement sur un grade d'un cadre d'emplois inférieur à celui prévu.

L'organe délibérant autorise, dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels dans le cadre de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Les contractuels seraient recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article 3-1 et 3-2 de la loi, pour les emplois de catégorie A B C ou faisant référence à l'article 3-3 de la loi pour les emplois de catégorie A ou faisant référence à l'article 38. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

L'organe délibérant autorise par principe, le recrutement de contractuels sur emplois temporaires.

Il autorise également qu'il soit fait appel à des contractuels de droit privé dans le cadre des emplois aidés ou de l'apprentissage, ou encore à des fonctionnaires, dans le cadre des activités accessoires en cumul d'emplois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

les modifications apportées aux emplois permanents de la ville

les modalités de recrutement sur les emplois vacants

la création des emplois réservés au recrutement de fonctionnaires de l'OPH de Bourg-la-Reine pour leur détachement auprès de la SEM. Ce point fera l'objet d'une délibération spécifique ultérieure.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur THELLIEZ.

M. THELLIEZ : Je vais essayer d'être bref, on l'a évoqué longuement en commission, le tableau que vous nous présentez il a le mérite d'exister mais pour ce qui me concerne il ne me permet pas d'avoir une vision réaliste véritablement des Ressources Humaines du personnel. Ce qui est intéressant de savoir c'est qui fait quoi et où exactement. J'ai sollicité à plusieurs reprises un état service par service des postes de travail occupés mais quand je dis des postes de travail occupés, si vous voulez pour

moi, je n'étais pas le seul mais là je parle en mon nom, ce n'est pas très parlant adjoint administratif, adjoint technique, on peut être adjoint territorial peut-être au service événementiel, peut-être au service de l'urbanisme peut-être aux services techniques et pour autant ça ne nous donne pas une idée du poste, du travail occupé par le personnel. Pourquoi est-ce que je dis ça ? Tout le monde sait depuis que je suis là que je suis très attaché à d'optimisation des Ressources Humaines. Pourquoi ? Parce que je fais partie de ceux qui lisent, et on y reviendra j'en ai une là de revue, depuis 2010 que les économistes nous rappellent que désormais les Ressources Humaines doivent être gérées différemment qu'elles l'étaient un peu à la papa auparavant dans les municipalités, dans les collectivités locales en général d'ailleurs. J'ai aussi en mémoire le dernier rapport de la Cour des Comptes qui fait état que dans bon nombre de communes contrôlées les 1 607 heures soit les 35 heures hebdomadaires passaient à 34-33 et même pour certaines 32 etc. Alors, je ne connais pas, je ne sais pas dans quelle situation se trouve notre municipalité à ce sujet ; il m'a été répondu qu'effectivement un tel tableau, un tel organigramme pourrait être mis à la connaissance de tout le monde et que ça ne posait pas de problèmes. Dont acte. Moi je suis très attaché sur ce domaine-là à le savoir. C'est ce qui nous donnera une véritable image de notre personnel. Parce que là, on nous dit « emplois à temps plein, emplois non à temps plein, titulaires, non titulaires », c'est un peu flou pour en savoir un peu plus. Il serait intéressant de savoir par les postes, et éventuellement ajouté aux postes si c'est un emploi à temps plein d'occupé ou pas. Je suis très attaché à la défense des salariés qui sont en situation de précarité et dans notre municipalité comme dans d'autres, je pense plus particulièrement par exemple aux emplois jeunes, aux animateurs qui peuvent rester 4 ans, 5 ans avant d'être titularisés, c'est complètement anormal. Je peux être également s'il le faut défenseur des personnels qui pourraient être en situation parfois un peu, c'est mieux quand on s'écoute les uns les autres, en situation anormale et c'est arrivé, mais je suis également bec et ongles attaché, et ça je souhaite le savoir, si le personnel fait effectivement les heures qu'il doit faire et là où il doit les faire. Je pense, puisque encore une fois ce tableau, cet organigramme, d'ailleurs dans bon nombre de municipalités, il y a un organigramme où on sait par service l'effectif présent qui fait quoi. Puisqu'on m'a assuré qu'il pourra être réalisé et produit, à l'avance je vous en remercie.

MME LANGLAIS : Effectivement, comme vous l'avez déjà dit lors de la commission des Finances, j'ai bien compris que vous souhaitiez obtenir l'organigramme. Ce qui ressort du tableau de présences, je peux vous le confirmer pour être très souvent en mairie, c'est que le personnel effectue assidûment et largement son temps de travail. Il n'y a pas de dérogation. Comme je m'y suis engagée, je vous communiquerai un bilan sur l'absentéisme de la collectivité.

Monsieur le Maire : De toute façon, concernant ce point, il s'agit de la modification des emplois permanents, et non de la définition des postes. Aujourd'hui, nous vous proposons d'approuver les modifications apportées aux emplois permanents, les modalités de recrutement et la création des emplois réservés au recrutement de fonctionnaires de l'OPH, pour le détachement auprès de la SEMA SCEAUX dont on vous a déjà parlé.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

UNANIMITE

X – COMMUNICATION

Rapporteur : Patrick DONATH

1. Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la passation des marchés de prestations de service de régie publicitaire (lot 1), de mise en page (lot 2) et d'impression (lot 3) des supports de communication de la Ville, et autorisation à donner à Monsieur le Maire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen et de signer les marchés avec les entreprises qui seront déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire présente le rapport

Les marchés de prestations de service de régie publicitaire (lot 1), de mise en page (lot 2) et d'impression (lot 3) des supports de communication de la Ville, arrivant à échéance le 30 juin 2017, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen en vue de leur renouvellement.

Ces marchés passés sous forme d'accord-cadre à bons de commande prendront effet à compter de leur notification, jusqu'au 30 juin 2018. Il seront reconductibles trois (3) fois, par période annuelle. Leur durée totale ne pourra pas excéder quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), préparé à cet effet par le service Communication comprend les trois (3) lots distincts ci-après, dont les caractéristiques sont décrites dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) propre à chaque lot :

Lot 1 : Régie des espaces publicitaires des supports de communication de la Ville

La régie publicitaire concerne les supports de communication suivants :

- Dix (10) éditions annuelles du Bourg-la-Reine Magazine, intégrant l'agenda mensuel ;
 - Huit (8) numéros (sur la durée totale du marché de 4 ans) pour le journal Ma Ville au 21^e siècle
- Le régisseur devra assurer les missions suivantes :

- Prospection commerciale et gestion des relations avec les annonceurs ;
- Vente des espaces publicitaires prévus dans les différents supports présentés ci-dessus, pour le compte de la Ville selon ses directives et selon les usages de la profession ;
- Conception et réalisation des encarts publicitaires ;
- Facturation et encaissements des recettes.

Le choix de l'offre économiquement la plus intéressante pour la Ville sera réalisé en tenant compte des critères suivants, définis au Règlement de la consultation, comme suit :

Critère Valeur Technique 50 %, prenant en compte les moyens affectés, la méthodologie notamment sur le plan commercial, la qualité de la conception graphique des encarts publicitaires.

Critère Prix 45 %, prenant en compte les tarifs publicitaires appliqués aux commerçants, le taux versé à la Ville sur le chiffre d'affaires des recettes publicitaires perçues par le régisseur et le montant du minimum annuel garanti à la Ville.

Critère Environnemental 5 %, mesures prises par l'entreprise en matière de développement durable, pour réduire l'empreinte écologique liée à ses activités.

Lot 2 : Mise en page du magazine municipal

La mise en page concerne les 10 éditions annuelles du Bourg-la-Reine Magazine et son agenda mensuel.

Montant minimum annuel : 10 000 € HT

Montant maximum annuel : 40 000 € HT

Le titulaire devra assurer les missions suivantes :

- Réaliser la mise en page et le montage de l'ensemble du magazine du Bourg-la-Reine Magazine et de son agenda ;
- Effectuer les scans, détourages ou retouches nécessaires ;
- Effectuer les corrections demandées quel que soit le nombre d'épreuves, jusqu'à la remise des fichiers à l'imprimeur.

Le choix de l'offre économiquement la plus intéressante pour la Ville sera réalisé en tenant compte des critères suivants, définis au Règlement de la consultation, comme suit :

Critère Valeur Technique 50%, prenant en compte les moyens affectés, la méthodologie proposée, la qualité graphique de la mise en page et du traitement des visuels.

Critère Prix 45 %, prenant en compte les tarifs proposés par le candidat.

Critère Environnemental 5 %, mesures prises par l'entreprise en matière de développement durable, pour réduire l'empreinte écologique liée à ses activités

Lot 3 : Impression des supports de communication de la Ville

Les prestations portent sur la fourniture du papier, le flashage, l'impression, le façonnage et la livraison des supports de communication de la Ville, comprenant quatre (4) postes :

- Poste n°1 : impression du magazine d'informations municipales Bourg-la-Reine magazine
- Poste n°2 : impression de l'Agenda
- Poste n°3 : impression de 5 à 8 éditions de Ma Ville au 21^e siècle, sur la durée du marché (4 ans)
- Poste n°4 : impression de 1 à 4 flyer(s) par an

Montant minimum annuel : 25 000 € HT

Montant maximum annuel : 100 000 € HT

Le choix de l'offre économiquement la plus intéressante pour la Ville sera réalisé en tenant compte des critères suivants, définis au Règlement de la consultation, comme suit :

Critère Valeur Technique 50 %, prenant en compte les moyens affectés, la méthodologie notamment sur le plan de l'organisation, les délais de réalisation, les qualités d'impression et du papier proposé appréciées à partir des échantillons fournis.

Critère Prix 45 %, prenant en compte les tarifs proposés par le candidat.

Critère Environnemental 5 %, mesures prises par l'entreprise en matière de développement durable, pour réduire l'empreinte écologique liée à ses activités

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le DCE, d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen et d'autoriser Monsieur Maire à signer les marchés ainsi que tout document y afférent avec la ou les entreprises qui seront déclarées attributaires par le commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire : Comme nous vous l'avons précisé, le détail du dossier de consultation vous a déjà été présenté ; je propose donc de ne pas y revenir et de passer directement aux questions. Comme vous le savez, ce n'est pas un marché d'une très grande importance car il n'y a que 3 lots. Madame THIBAUT, Madame MAURICE.

Mme THIBAUT : Une question que je rajoute en écoutant ce que vous venez de dire, vous dites ce n'est pas un marché d'une très grande importance, 100 000 € sur le lot 3 pour vous ce n'est pas important ? Après je ne sais pas pour vous ce qui est important mais moi je trouve ça important.

Monsieur le Maire : Entre 25 et 100 000 €

MME THIBAUT : Entre 25 et 100 000 oui mais si on somme. Et justement ma première question, parce que je ne l'ai pas trouvé, excusez-moi pour mon absence que vous n'avez pas mise en absence excusée, la prochaine fois je passerai le message, au niveau de la commission Finances, je souhaiterais connaître le montant estimé pour le lot 1, qui n'est pas présenté dans le rapport. Je sais qu'il y a un bordereau de prix qui sera rempli mais juste avoir l'ordre de grandeur par rapport au marché précédent. Ce qui permet justement d'avoir le montant total du marché, qui n'est pas négligeable rien que quand on somme les deux autres lots. Dans le contexte budgétaire actuel, c'est le moment de se poser la question de l'opportunité du journal « Ma Ville au 21^{ème} siècle ». Quel est son coût total pour une année ? Puisqu'on voit que ce sont des bouts de chaque lot donc j'aimerais avoir l'ordre de grandeur. C'est sur ce type de poste que nous devrions économiser, là je vous fais la réponse en même temps que la question, de toute façon il n'y aura pas le dossier du rapport de présentation donc je fais comme vous je donne la conclusion. C'est sur ce type de poste que nous devrions économiser pour trouver des marges de manœuvre budgétaires à affecter à des sujets plus prioritaires, en tout cas à mes yeux.

MME MAURICE : Rapidement, sans doute quelque chose qui m'échappe, mais je ne vois pas pourquoi il y a cette fourchette avec ce montant plancher, ce montant plafond. Qu'est-ce qui fait varier, comment est-ce qu'entre 10 000 et 40 000 pourquoi ? En fonction de quoi ? Du nombre d'exemplaires, de quoi ? Je ne comprends pas pourquoi il y a un minimum et un maximum, parce que par exemple de 25 000 à 100 000 c'est un peu fois 4.

Monsieur le Maire : Nous indiquons un montant minimum pour que les entreprises sachent de quoi nous parlons. Par la suite, il y a des variables d'ajustement. Madame THIBAUT a parlé du journal « Ma Ville au 21^{ème} siècle » et à ce sujet nous avons parlé de 5 à 8 éditions. Aujourd'hui nous en sommes à 2 éditions par an et nous prévoyons de le réduire encore. Vous comprendrez bien que d'une année sur l'autre, le nombre peut changer. Globalement, les montants de 25 000 et de 100 000 représentent simplement un aspect réglementaire. Le maximum ne peut être supérieur à 4 fois le minimum. Il s'agit d'un appel d'offres et c'est à titre indicatif.

M. BONAZZI : Excusez-moi j'avais levé le doigt au début, je partage l'envie qu'on supprime « Ma Ville au 21^{ème} siècle », j'aimerais mieux qu'on concentre les efforts sur le magazine. « Ma Ville au 21^{ème} siècle » c'est né récemment, je pense que ça pourrait se supprimer, on ferait des économies et la Ville n'y perdrait pas grand-chose, d'autant que vous avez fait des efforts sur le site internet et on a comme ça sur deux supports différents et ça irait.

Deuxièmement, le critère environnemental à 5 % c'est vrai pour ces 3 marchés-là et c'était vrai j'ai fait l'économie de mon temps de parole précédemment mais je trouve ça faible et typiquement sur des marchés d'impression on pourrait le monter à 10 % ce serait mieux.

Monsieur le Maire : Je rappelle que le journal « Ma Ville au 21^{ème} siècle » présente les grands projets de la Ville et la population a besoin de connaître et de comprendre les dossiers de fond. C'est de cette manière que « Ma Ville au 21^{ème} siècle » se distingue du magazine et je pense que c'est important. D'autre part, tout le monde n'a pas encore l'habitude de regarder sur internet. En effet, beaucoup de personnes aiment avoir un dossier papier à leur domicile pour pouvoir le consulter dès qu'ils le souhaitent. Concernant le critère environnemental à 5 %, je suis d'accord avec vous et je propose de le porter à 10 %.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 28

Contre : 1 (MME THIBAUT)

Abstentions : 4 (MME MAURICE, M. BONAZZI, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ)

XI – FINANCES

Rapporteur : Daniel RUPP

1. Approbation de l'autorisation de signer un avenant (FONJEP) au contrat de financement du poste de direction du CAEL pour l'année 2017

Monsieur RUPP présente le rapport

Conformément aux dispositions du contrat de partenariat (signé en 1988) dans le cadre du FONJEP (Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire), les « MJC en Ile-de-France » ont adressé à la Ville par courrier du 30 novembre 2016 une demande de financement du poste de direction du C.A.E.L. ainsi qu'un avenant à la convention (joint au rapport).

Au titre de l'année 2017, la participation demandée à la Ville s'élève à :

*pour le poste de direction du CAEL de : 85 366 € (dont 13 121 € de frais d'accompagnement)
pour les frais de gestion de : 59 €
Participation totale demandée : 85 425 €*

L'évolution du montant par rapport à 2016 est de +2 %. L'augmentation du coût du financement cumulée depuis 2008 est de +28 %.

Suite au conseil préparatoire du 22 février 2017, il est proposé que la Ville verse une subvention de 85 425 €.

| | | | | | | | | | | |
|---|---------------|-------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| FONJEP - MJC en Ile de France pour le poste de direction du CAEL | 2008 | 200 | | | | | | | | |
| Salaires, cotisations, frais d'accompagnement | 66 772 | 75 € | | | | | | | | |
| Frais de gestion | 51 | | | | | | | | | |
| Total demandé à la Ville | 66 823 | 75 € | | | | | | | | |
| % Evolution N / N-1 | | 1 | | | | | | | | |
| Ecart N - N-1 en euros | | 8 € | | | | | | | | |
| % hausse depuis 2008 | | 1 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention du FONJEP et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant y afférent.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur THELLIEZ.

M. THELLIEZ : Je vais me réitérer puisque au début de mon mandat lorsque je suis arrivé j'avais soulevé ce problème-là mais j'étais conscient que, compte tenu de la convention qu'on a avec cet organisme, sauf à le rompre dans des conditions un peu particulières, il fallait attendre son échéance. Nous y sommes. Pour ce qui me concerne, autant le CAEL on le tient à bout de bras, le CAEL, la construction, dotation de subventions en matière d'investissement, de fonctionnement et encore exceptionnels etc. En ce qui concerne le poste de son directeur, je crois qu'on pousse le bouchon un peu loin. Je serai évidemment défavorable à voter ce point de l'ordre du jour.

M. RUPP : Je voudrais juste répondre que le CAEL a toute satisfaction avec la nomination de son directeur.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 32

Contre : 1 (M. THELLIEZ)

Abstention : 0

2. Approbation des demandes de subventions des associations pour l'exercice 2017 incluant le contrat ville/département 92 (2017-2019) et les subventions aux associations supérieures à 23.000 euros ainsi que les avenants aux conventions d'objectifs y afférent.

Monsieur RUPP présente le rapport

Suite à une ordonnance du 23 juillet 2015¹, l'examen des demandes de subvention a connu un changement important. En effet, afin de simplifier et rendre plus transparentes les démarches, les dossiers des associations doivent désormais être examinés en totalité et en une seule fois par le conseil municipal.

La présentation des demandes doit donc être établie sur la base d'un formulaire unique faisant apparaître la subvention municipale annuelle et incluant les subventions relevant du périmètre du Contrat de développement triennal signé entre la Ville et le CD92 (2017-2019).

Ce formulaire « unique » a été transmis aux associations fin novembre 2016 et l'examen de tous les dossiers a été réalisé avant le vote du Budget 2017, afin de tenir compte des crédits nécessaires. De ce fait, toute demande ultérieure ne pourra être examinée que l'année suivante.

50 associations (incluant le contrat avec le Fonjep) ont envoyé un dossier à la Ville pour une demande totale de subventions d'un montant de **1 179 843 €**.

Suite au conseil préparatoire du 22 février 2017, les montants ci-dessous sont proposés pour examen par le Conseil municipal, soit un total de 1 075 471 €

| avec dossier ARAC 50€ ajouté après le conseil préparatoire (CP)+ provision CAEL 2500€ + provision 11600 € maison justice | | | | | | | |
|--|--|-------------------------------|-------------------------------|--------------|-------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Nombre de demandes 2017 | | Rappel : subv versées en 2015 | Rappel : subv versées en 2016 | %poids/total | var 2016/2015 | Subventions totales demandées en 2017 | Propositions CP 22/02/2017 |
| 6 + 1 contrat Fonjep Cael | ASSOCIATIONS subv> à23k€ avec CONVENTION D'OBJECTIFS 2015-2017 | 969 633 | 973 885 | 88% | 0,44% | 987 962 | 959 962 |
| 26 | autres ASSOCIATIONS DOMICILIEES à Bourg-la-Reine | 95 775 | 116 622 | 11% | 21,77% | 155 161 | 89 949 |
| 17 | ASSOCIATIONS NON DOMICILIEES à Bourg-la-Reine | 11 190 | 12 010 | 1,1% | 7,33% | 36 720 | 25 560 |
| 50 | TOTAL des subventions | 1 076 598 | 1 102 517 | 100% | 2,41% | 1 179 843 | 1 075 471 |
| | | | | | versus réel 2016= | 7,0% | -2,5% |

Dernier ajout : 50€ pour ARAC , provision 2500 € pour CAEL et provision 11600 € maison de la justice en attendant l'annexe de la délibération de 2016 .

Les tableaux en annexes (regroupés en un document) détaillent les demandes reçues des associations pour l'année 2017, ainsi que les propositions du conseil préparatoire du 22 février 2017. Afin de faciliter la lecture et l'analyse des dossiers, les informations principales ont été reportées sur

¹ Ord. n° 2015-904, 23 juill. 2015, JO 24 juill. prise en application de la récente loi du 31 juillet 2014, relative à l'économie sociale et solidaire, qui vient simplifier les démarches des associations auprès des administrations

les documents "projets" annexés :

- le nom du président,
- les activités proposées sur 2016/2017 à Bourg-la-Reine par les associations,
- le nombre de salariés et/ou bénévoles,
- e nombre d'adhérents réginauburgiens,
- le montant des subventions versé en 2016,
- les différentes demandes de subventions pour l'année 2017

Les associations sont classées en 3 catégories :

Les 6 associations ayant signé une convention d'objectifs et de moyens sur 3 ans de 2015 à 2017 en vertu de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, précisant que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Il s'agit de :

A.J.R. l'Association des Jeunes Réginauburgiens

A.S.A.D. l'Association de Soins à Domicile

A.S.B.R. l'Association Sportive de Bourg-la-Reine

C.A.E.L. le Centre d'Animation et de Loisirs

G.E.P.S.M. le Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux

L'office de Tourisme

Certaines d'entre elles entrent également dans le périmètre du Contrat Ville/Département 92 (2017-2019) . Dans le cadre du contrat de développement conclu entre le département des Hauts de Seine et la Ville pour les 3 prochaines années, le Département ne subventionne pas directement les associations mais verse annuellement à la Ville un montant global destiné à financer les actions de fonctionnement au titre des structures municipales d'accueil de la petite enfance, des activités culturelles, de la médiathèque, de la coordination gérontologique et des activités sportives. Le nouveau contrat ne prend plus en compte le domaine du jumelage et le périscolaire. De ce fait la somme globale sur 3 ans est diminuée de 25.000 €.

Le contrat indique que pour mettre en œuvre les actions proposées, la Commune peut s'appuyer sur des partenaires locaux. Concrètement, cela signifie que la Ville décidera de verser une subvention à telle ou telle association, à condition que son action puisse être rattachée aux événements listés dans le contrat et dans l'enveloppe allouée par domaine d'activité. Les sommes versées dans ce cadre doivent au préalable faire l'objet d'un avenant à la convention d'objectifs pour pouvoir être prises en compte. Les projets d'avenants pour l'AJR, l'ASBR et le CAEL figurent en annexe du rapport.

Une synthèse sous forme de tableaux d'informations, incluant les dernières informations financières, sur ces associations est annexé.

26 associations, qui ne relèvent pas des obligations de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 et sont domiciliées à Bourg-la-Reine

Quelques unes de ces associations entrent également dans le périmètre du Contrat Ville/Département 92 (2017-2019) par les actions qu'elles mènent en lien avec les thématiques retenues dans le contrat.

17 autres associations non domiciliées à Bourg-la-Reine mais qui ont des activités sur le territoire .

Suite au conseil préparatoire du 22 février 2017, les montants de subventions proposés sont listés dans les tableaux annexés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions à attribuer aux associations pour 2017 ainsi que les projet d'avenants aux convention d'objectifs de l'AJR, l'ASBR et du CAEL et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants mentionnés ci-dessus.

Monsieur le Maire : Nous allons faire circuler une feuille afin que toutes les personnes qui occupent des postes décisionnels dans les associations s'inscrivent et s'abstiennent pour leur association. Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur FORTIN.

M. FORTIN : J'ai une question vis-à-vis de la demande exceptionnelle de l'ASBR. Vous savez que Monsieur DARCHY et Monsieur VANDAELE, enfin tout le comité de l'ASBR fait un travail remarquable et ils ont fait une demande exceptionnelle pour un soutien administratif, je sais que c'est en discussion, mais je voulais savoir où on en était dans les discussions, est-ce qu'il y a une solution qui

serait envisagée à court terme pour qu'ils puissent recruter une personne administrative pour les aider dans toute la gestion de l'ASBR.

M. RUPP : Je laisserai Monsieur le Maire répondre sur cette question. Je peux simplement ajouter que des pourparlers sont en cours et ils doivent se poursuivre.

Monsieur le Maire : Globalement, l'ASBR a proposé d'embaucher un directeur administratif pour gérer les aspects administratifs. Au niveau de la municipalité, cette proposition nous semble intéressante dans la mesure où cette association est aujourd'hui très importante et que son nombre d'adhérents a augmenté de 10 % l'année dernière. Dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs qui vient à échéance en mars 2018, nous discuterons de ces aspects-là avec l'ASBR.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

UNANIMITE

sauf

Ile de France en Varsovie, Votants : 29 (Sortie de M. ANCELIN, Mme SPIERS, Mme LE JEAN, Mme CLISSON RUSEK) UNANIMITE

A R A I, Votants : 30 (Sortie de M. VANDAELE, M. CHEVREAU, M. BONAZZI) UNANIMITE

La Gabrielle, Votants : 32 (Sortie de Mme SPIERS) UNANIMITE

Accueil des Villes Françaises, Votants : 32 (Sortie de M. CHEVREAU) UNANIMITE

AUFEM, Votants : 30 (Sortie de Mme LE JEAN, Mme DANWILY, Mme AWONO) UNANIMITE

La Croix Rouge, Votants : 32 (Sortie de Mme AWONO) UNANIMITE

AJR Votants : 30 (sortie de Mme KHALED, M. ANCELIN, M. CHEVREAU) UNANIMITE

ASAD Votants : 31 (Sortie de Mme KHALED, Mme SPIERS) UNANIMITE

CAEL Votants : 30 (M. ANCELIN, Mme DANWILY, Mme MAURICE) UNANIMITE

Office de tourisme Votants : 31 (M. ANCELIN, Mme SPIERS) UNANIMITE

3. Approbation du Compte Administratif 2016

Monsieur RUPP présente le rapport

Le compte administratif de l'exercice 2016 retrace les réalisations de dépenses et de recettes intervenues au cours de cet exercice, ainsi que les dépenses et recettes à prendre en report pour un paiement ou un encaissement sur l'exercice 2017.

1) Section de fonctionnement

1.1) Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvent à 32 606 k€

Ces recettes concernent :

les impôts et taxes pour un montant 21 545 k€ qui comprennent notamment les impôts locaux pour 16 857 k€, l'attribution de compensation pour 2 956 k€, les droits de mutation pour 1 340 k€ et enfin la taxe sur l'électricité pour 330 k€.

A noter que sont compris dans le compte 73111 « impôts et taxes » d'un montant total de 16 857 k€, le reversement au territoire Vallée Sud Grand Paris pour 3 845 k€. La recette nette revenant à la ville

s'élève donc 13 012 k€ à laquelle s'ajoute les 20 % de majoration des résidences secondaires (99 k€) Dans l'attribution de compensation, figure également le reversement de 1 125 k€ à la Métropole Grand Paris. Au total, les impôts locaux (chapitre 73) revenant strictement à la ville représentent en réalité 16 575 k€ (21 545 – 3 845 – 1 125).

la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2 576 k€, représentant 7,9% des RRF (en baisse de 18% soit -571 k€ par rapport à 2015),
les produits des services, qui s'élèvent à 2 795 k€ et représentent 8,6% des RRF, sont pratiquement équivalents à ceux de 2015 (2 810 k€),
les autres produits de gestion courante pour 1 030 k€, dont 654 k€ de locations de locaux et de salles, les produits exceptionnels s'élèvent à 2 388 k€.

1.2) Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent à 29 125 k€. Les postes les plus importants concernent :

les frais de personnel représentant 45% des DRF (13 151 k€), avec une hausse contenue à 1,2% par rapport à 2015

les autres charges de gestion courante, pour un montant de 7 772 k€, soit 27%. Ce chapitre enregistre les subventions vers le CCAS et la Caisse des écoles (1 360 k€) et les subventions pour les associations pour 1 030 k€

les charges à caractère général pour 22% (6 276 k€), en baisse de 0,9% par rapport à 2015

les charges financières 3% (933 k€), sont en baisse de 4,4% par rapport à 2015 notamment grâce au refinancement d'un emprunt structuré avec la SFIL effectué en 2015.

le prélèvement de l'Etat pour le Fonds de péréquation de 566 k€ en 2016 qui reste stable par rapport à 2015

Les charges à caractère général nettes sont en baisse et s'élèvent à 4 957 k€ (-1,8% par rapport à 2015,) si l'on ne tient pas compte des écritures de reversement des recettes vers la Caisse des écoles (1 319 k€).

Les fluides sont également en baisse de 9,2% par rapport à 2015 (passent de 1 045 à 949 k€) et représentent environ 15,1% du total des charges à caractère général (16,5% en 2015). Les contrats ne suivent pas cette même tendance puisqu'ils sont en augmentation de 5,4 % par rapport à 2015 à 1 455 k€ et représentent 23,2% des charges à caractère général.

Par rapport au réalisé 2015, la hausse des dépenses réelles est de 20,3%.

Pour rappel, le résultat reporté de 2015 en fonctionnement s'élevait à 1 829 k€ ce qui porte donc le résultat bénéficiaire à fin 2016 à 2 357 k€.

2) Section d'investissement

2.1) Recettes

En recettes d'investissement, la Ville a perçu :

- une dotation FCTVA (fonds de compensation sur la TVA des dépenses d'investissement réalisées en n-1) de l'Etat de 710 k€,

- des subventions d'investissement pour 639 k€.

L'emprunt prévu au budget 2016 de 3 967 k€ a bien été contractualisé à hauteur de 3 900 k€ mais réalisé seulement à hauteur de 1 500 k€ en 2016. Le solde (2 400 k€) se retrouve donc en restes à recouvrer.

2.2) Dépenses

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 5 950 k€ et les principales réalisations ont été les suivantes :

482 k€ en frais d'études, maîtrise d'œuvre et achats de logiciels (chapitre 20)

159 k€ de subventions d'investissement (chapitre 204)

3 390 k€ de travaux d'aménagement bâtiments/voirie, d'achats d'équipements (chapitre 21)

1 918 k€ de constructions en cours (chapitre 23)

2.3) Les restes à réaliser

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à – 2 537 k€ et les recettes reportées à 2 942 k€ (concernent le solde de l'emprunt pour 2 400 k€ et 542 k€ de subventions).

Le solde net positif des restes à réaliser est donc de 404,5 k€

En conclusion, le compte administratif 2016 fait apparaître un résultat positif brut global de 2 363 k€ en fonctionnement et 2 k€ en section d'investissement après restes à réaliser.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2016 de la Ville.

Monsieur le Maire : Je propose que Monsieur CHEVREAU et moi-même quittions la salle et que le débat et le vote soient pilotés par Monsieur LOREC. Quelqu'un s'y oppose t-il ? Merci beaucoup.

M. LOREC : Je vous propose de passer aux questions. Y a-t-il des questions sur le compte administratif ? Monsieur THELLIEZ

M. THELLIEZ : C'est une observation. Dans les restes non réalisés en dépenses on est à 2 537 000 € ; c'est ce résultat de fonctionnement excédentaire qui couvre en partie le besoin de financement de la section investissement du budget 2017 dont nous allons parler dans quelques instants.

MME THIBAUT : C'est aussi une intervention qui est une analyse et non pas des questions. Je vais centrer mon intervention sur l'élément essentiel de chaque section. Les chiffres de la section de fonctionnement 2016 sont totalement impactés par les opérations exceptionnelles tant en dépenses qu'en recettes. La problématique structurelle de cette section, à savoir des dépenses et des recettes qui demeurent à un niveau trop bas, n'est toujours pas traitée. Mais le résultat est sauvé par les recettes exceptionnelles de 2,4 M€ dont la fin de la réversion de la SEM 92 et la vente de 2 biens de la Ville. La section d'investissement enregistre pour 2016 un résultat hélas bien connu. Les réalisations des dépenses d'équipement sont 43 % en dessous de la prévision budgétaire, ce qui est encore plus mauvais que l'année dernière alors qu'on était à 37 % en dessous. Ce sont 4,5M € d'investissements prévus qu'on ne retrouve pas dans les comptes.

En retirant les recettes exceptionnelles de la section de fonctionnement, le ratio encours de la dette / CAF donne 26 ans alors que la norme fixée par la Cour des Comptes est de 12 ans. Cela illustre la mauvaise santé de notre budget.

M. LOREC : Y a-t-il d'autres questions ? Non. Monsieur RUPP.

M. RUPP : Concernant les remarques de Monsieur THELLIEZ il n'y a pas d'explications particulières, car il cite les résultats. Quant aux recettes très basses, nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard, lors du point sur les taux, car la Ville est terriblement impactée par les baisses de dotations de l'État. En effet c'est colossal car cela correspond à 2 350 000 €, ce qui représente près de 10 % de nos dépenses de fonctionnement. Quant à l'encours de la dette, vous verrez que dans le budget primitif nous veillerons à ce que l'épargne nette soit au moins égale à zéro, c'est-à-dire que nos ressources propres plus le fonds de compensation de la TVA et quelques taxes d'urbanisme remboursent intégralement les dettes en capital.

M. LOREC propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 30

Pour : 22

Contre : 8 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

Abstention : 0

Monsieur le Maire et Monsieur CHEVREAU reviennent en séance.

4. Approbation du Compte de Gestion 2016

Monsieur RUPP présente le rapport

Le Trésorier Principal de Sceaux, Receveur Municipal de Bourg-la-Reine, a établi le compte de gestion pour l'exercice 2016 du budget de la Ville.

Ce compte de gestion retrace les opérations de recettes et dépenses intervenues durant l'année écoulée.

Les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement du budget retracés dans les écritures du Trésorier sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2016.

092114
TRES. SCEAUX MUNICIPALE



Etat II-2
Exercice 2016

10100 - COMMUNE DE BOURG LA REINE -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

| | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016 | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 | TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016 |
|---|--|--|-----------------------------|--|--|
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | 755 285,04 | 0,00 | -1 157 841,80 | 0,00 | -402 556,76 |
| Fonctionnement | 3 262 309,60 | 1 433 440,51 | 534 308,69 | 0,00 | 2 363 177,78 |
| TOTAL I | 4 017 594,64 | 1 433 440,51 | -623 533,11 | 0,00 | 1 960 621,02 |
| II - Budgets des services à caractère administratif | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | 4 017 594,64 | 1 433 440,51 | -623 533,11 | 0,00 | 1 960 621,02 |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur le compte de gestion et sur la reprise d'affectation des résultats de l'exercice 2016 ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LETTRON)

5. Approbation de la reprise et affectation des résultats de l'exercice 2016 au Budget 2017

Monsieur RUPP présente le rapport

L'instruction budgétaire et comptable M 14 indique qu'il y a lieu chaque année d'affecter les résultats de l'exercice précédent dans l'ordre de priorité suivant :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, en recettes de la section d'investissement (dotation complémentaire en réserves) ou en recettes de la section de fonctionnement pour le financement des charges de cette section.

1) Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement :

Le solde déficitaire de la section d'investissement fin 2016 s'élève à - 402 556,76 €.

| Section | résultat à la clôture 2015 a | part affectée à l'investissement b | R de | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------------|------|--|--|--|
| | | | | | | |
| investissement | 755 285,04 | | | | | |

Il est proposé d'affecter l'ensemble de ce déficit à l'article "001 résultat d'investissement reporté" sur le budget primitif 2017.

Le solde net des restes à réaliser s'élève à 404 569,97 €.

La somme des deux montants fait ainsi apparaître un excédent de financement de 2 013,21 €

| |
|--|
| Dépenses Restes à réaliser 2016 |
| Recettes Restes à recouvrer 2016 dont 2400 |
| SOLDE des RESTES INVEST 2016 |

2) L'affectation et reprise du résultat de la section de fonctionnement :

Le résultat est bénéficiaire à fin 2016 avec 2 363 177,78 €.

| Section | résultat à la clôture 2015 a | part affectée à l'investissement b | R de | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------------|------|--|--|--|
| | | | | | | |
| fonctionnement | 3 262 309,60 | -1 433 440,51 | | | | |

Il est proposé d'affecter l'ensemble de cet excédent à l'article "002 résultat excédent reporté" sur le budget primitif 2017.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2016 au Budget primitif 2017.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Non.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (MME GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

Abstention : 0

6. Approbation du vote des taux 2017

Monsieur RUPP présente le rapport

Selon l'article 1639 A du Code Général Des Impôts, les collectivités territoriales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Il revient au Conseil Municipal de voter, pour l'exercice 2017, le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, à savoir la taxe d'habitation, la taxe du foncier bâti et la taxe du foncier non bâti.

Comme l'année dernière, suite à la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et du Territoire Vallée Sud Grand Paris, la Ville doit également collecter les produits fiscaux de l'ex-CAHB à hauteur de 3,9 millions € et devra les reverser au territoire Vallée Sud Grand Paris via le fonds FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales ».

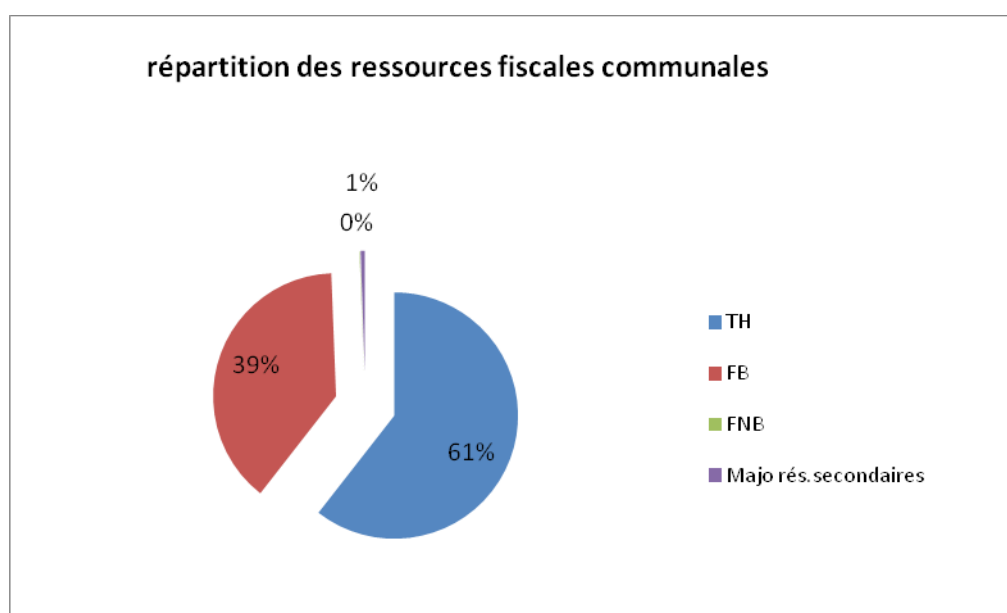
Les taux proposés pour 2017 s'établissent comme suit :

| | en 2016 | en 2017 | | Gains attendus en € |
|--------------------------|-------------------|----------------------------|---------------------|---------------------|
| | Taux d'imposition | Nouveaux Taux d'imposition | soit une hausse de: | |
| Taxe d'habitation | 22,02% | 22,61% | 2,68% | 280 061 |
| Taxe du foncier bâti | 16,64% | 17,34% | 4,21% | 276 278 |
| Taxe du foncier non bâti | 15,05% | 15,45% | 2,68% | 298 |
| | | | | 557 k€ |

Gains attendus de 557 k€ par rapport aux produits calculés sans hausse des taux, répartis environ pour moitié en valeur entre la TH et la TF. La petite différence est due aux arrondis des taux.

Une augmentation prévisionnelle des bases fiscales pour 2017 de +1,8% (dont +0,4 % provenant de la hausse forfaitaire de la Loi de Finances 2017) a été prévue.

| BASES FISCALES | bases 2017 estimées |
|--------------------|---------------------|
| TH | 47 468 008 |
| FB | 39 468 281 |
| FNB | 74 497 |
| Total Bases | 87 010 786 |
| % n / eff n-1 | 1,80% |



Le budget primitif de 2017 a été équilibré avec le produit des contributions directes s'élevant à 17,687 millions € dont :

13 787 k€ de recettes pour la Ville

3 900 k€ environ de recettes fiscales ex-CAHB dont la quasi totalité sera reversée à l'EPT « Vallée Sud Grand Paris » via le fonds FCCT

99 k€ de produits de la majoration de 20% de cotisations TH sur les résidences secondaire

| PRODUITS | Produits 2017 budgétés |
|--|-----------------------------------|
| TH | 10 713 529 |
| FB | 6 863 534 |
| FNB | 11 472 |
| Produits | 17 588 535 |
| Majo rés.secondaires | 99 426 |
| total Recettes fiscales (73111) | 17 687 961 |

Par ailleurs, Bourg-la-Reine percevra de la part de la « MGP » le montant de la dotation compensation "part salaire" des communes ex-CAHB, puis elle reversera sa partie à l'EPT Vallée Sud Grand Paris, pour un montant de 1 124 689 €.

Au total, la Ville reversera à l'EPT « Vallée Sud Grand Paris » la somme d'environ 5 025 k€. Ce montant sera ajusté en cours d'exercice.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fixation des nouveaux taux des taxes directes locales de la Ville.

Monsieur le Maire : J'ajoute à propos de l'exemple qui est affiché, qu'il s'agit d'un couple avec un enfant. La valeur locative moyenne sur Bourg la Reine est de 6 330 €, et c'est ce que vous trouverez sur vos feuilles d'impôts. Cette famille paiera 25 € de plus et si elle est propriétaire du logement, elle paiera exactement 25 € de plus pour la taxe foncière. Ce sera équivalent alors que les taux ne seront pas les mêmes car ce ne sont pas les mêmes bases. L'un des taux prend la moitié de la base de l'autre et un des impôts ne prend que la moitié de la valeur locative. Les taux ne donnent aucune indication, mais chacun paiera 25 € de plus. Pour les locataires cela représentera un peu plus de 2 € par mois et pour les propriétaires, un peu plus de 4 € par mois. Voilà ce qui est proposé et comme l'a dit Monsieur RUPP, c'est en effet très modéré. Nous avons fait énormément d'efforts au niveau du fonctionnement car nous avons une baisse de 2 350 000 € et nous prenons les trois quarts en charge. Nous proposons de combler le quart restant par l'augmentation des impôts. Cela fait suite aux discussions que nous avons eues avec la population et notamment lors des réunions de quartier, où à chaque fois on nous demande de conserver ou d'améliorer la qualité de service même si c'est au prix d'une augmentation d'impôts. Jamais on ne m'a demandé de baisser la qualité de service ou de baisser les prestations. Il s'agit d'une augmentation extrêmement modérée, sachant qu'entre la taxe d'habitation et la taxe foncière, si nous prenons en exemple le contour de l'ex-communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre, Bourg-la-Reine a eu le plus gros écart. En effet, à Bourg-la-Reine la taxe foncière moyenne par habitant et non pas par foyer, est de 321 € et la taxe d'habitation est de 517 €. C'est l'écart le plus important de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération. Voilà ce que je voulais préciser avant de vous laisser la parole. Monsieur BONAZZI, Monsieur FORTIN.

M. FORTIN : Ce qui est un peu fatigant avec le discours de Monsieur RUPP c'est que c'est toujours la faute de l'État, comme si on ne le savait pas, comme si on ne pouvait pas le prévoir, comme si on n'en avait pas discuté à peu près à chaque discussion de budget depuis 3 ans. Ce qui est aussi assez surprenant, c'était quand même une promesse de ne pas augmenter les impôts que vous aviez faite, donc là c'est quand même un peu un totem et jusqu'à présent vous l'aviez respectée et là vous la brisez. Ce qui est surprenant c'est que quand on a discuté et qu'on a fait le Débat d'Orientations Budgétaires on avait un différentiel, il manquait à peu près 500 000 € dans la discussion et vous aviez évoqué plusieurs pistes, réduction des économies, plusieurs volets, et puis éventuellement augmenter les impôts. Et en fait, on s'aperçoit que la méthode ça a été d'augmenter les impôts directement pour combler le déficit qu'on avait. Finalement c'est un peu la solution de facilité, c'est un peu la même méthode qu'on a vue pour le marché, c'est-à-dire qu'on pourrait faire une régie mais c'est compliqué, il faut travailler donc on fait de la DSP. Ça doit être la nouvelle méthode, on a un trou donc on comble avec les impôts. Et ce qui m'inquiète pour le futur, parce que si c'est ça la nouvelle méthode, c'est-à-dire que quand il me manque 500 000 € j'augmente les impôts, ça veut dire que l'année prochaine il

va nous manquer encore un peu plus donc il va nous manquer à nouveau 400 000 € donc on va augmenter à chaque fois les impôts de manière à combler le budget pour pouvoir le boucler chaque année. Si c'est ça la nouvelle méthode, c'est plutôt inquiétant parce que tous les ans on va être obligés d'augmenter les impôts pour boucler le budget, sans vraiment chercher d'alternatives. Et franchement pour les alternatives, si vous écoutiez tout ce qu'on a dit depuis le début du Conseil, on en a quand même listé des économies qu'on pourrait faire. De nous dire qu'on ne peut pas faire d'économies, c'est quand même un peu faux.

Monsieur le Maire : Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Ce que j'aime ce sont les raisonnements un peu qui tiennent compte de tous les éléments. Vous nous expliquez, Monsieur RUPP nous explique au nom de la majorité, qu'en fait c'est de la faute de l'État. Oui mais l'État est obligé d'appliquer les directives de Bruxelles sur les déficits. Jusqu'à preuve du contraire, ceux qui ont voté pour Maastricht, ceux qui ont voté pour la constitution européenne et qui ont voté pour le pacte de stabilité sont d'accord avec les pratiques de l'État aujourd'hui. Donc vous devriez être contents que le gouvernement actuel fasse la politique que la droite voulait depuis toujours ! Donc quand ça vous arrange vous votez pour qu'on se serre la ceinture et puis quand ça arrive au niveau de la municipalité vous nous dites « oh les méchants, quand même ils sont gonflés, ils ont des déficits et ils reportent sur la municipalité ». Évidemment ! Il faut bien que quelqu'un paie de toute façon, c'est la politique qu'une grande partie des gens dans cette salle étaient d'accord avec ! Et maintenant vous nous expliquez que ce n'est pas bien mais alors il ne fallait pas voter pour les restrictions, il ne fallait pas voter pour cette Europe qui étouffe tout le monde. Aujourd'hui, l'État a transféré sur les communes un certain nombre de choses, ok on le savait, on savait tous qu'il y avait des déficits et qu'il fallait les combler. A part SARKOZY qui pensait qu'il n'y en avait pas, mais depuis qu'il est parti tout le monde sait qu'il y a des déficits. Et puis si on ne réduit pas les déficits, l'Europe, la méchante Europe mais j'aimerais bien que quelqu'un ici crache sur l'Europe, la méchante Europe va nous taper sur les doigts et on va avoir des amendes et puis on va passer au Tribunal etc. Donc il faut bien que quelqu'un paie. Les collectivités, l'État a transféré des charges, charge à elles de faire des économies. Mais il y a eu des choses qui ont été votées là, arrêtons d'enfouir les réseaux ! Moi je veux bien, ou alors, j'ai écouté ce que vous avez dit Monsieur le Maire, quand vous faites des réunions, les administrés, les citoyens de la Ville, pensent qu'il faut continuer à embellir etc., donc je pense qu'il faut donner les coûts et je pense que dans le prochain Bourg-la-Reine Magazine, vous pourrez mettre « suite aux demandes de tous les citoyens de vouloir enfouir les réseaux, de continuer à changer des chaudières, de continuer à ceci, de continuer à cela, je suis contraint d'augmenter les impôts eu égard à toutes les demandes que les citoyens font envers la Mairie ». Et à ce moment-là, les citoyens seront obligatoirement d'accord. Mais vous voyez, il y a des choses qui sont extraordinaires, j'ai voulu par curiosité aller me renseigner sur la nouvelle machine pour faire les cartes d'identité. Vous avez parlé du coût etc. mais là vous nous dites ça va nous coûter trop cher, mais moi je suis allé demander comment ça marchait. Et puis j'ai demandé comment on fait pour faire la carte d'identité ? Il va falloir quand même amener des photos, c'est-à-dire que la nouvelle machine, numérique, biométrique c'est un terme à la 2 balles, c'est numérique, et bien il va falloir quand même aller faire les photos, c'est-à-dire que ça va nous coûter bonbon mais c'est à l'ancienne. Non mais tout ça on marche sur la tête, moi je pense que quels que soient ceux qui seront au pouvoir, je ne sais pas qui y sera et je m'en tape un peu d'ailleurs compte tenu des débats, mais de toute façon les déficits il faudra les combler et ça retombera toujours sur les collectivités locales. C'est quelque chose d'évident. Donc il faut que les collectivités locales, comme partout ailleurs il y ait des choses qui ne soient pas faites, ou alors il faut faire un référendum, me semble-t-il, d'initiative populaire auprès des citoyens pour leur demander s'ils veulent continuer à avoir le même train de vie et c'est à tel coût ou est-ce qu'ils veulent réduire le train de vie. Ça, ça serait démocratique. Parce que les gens qui viennent dans les réunions publiques, d'abord ils ne viennent pas tous, pas des milliers, et puis il y a ceux qui parlent et ceux qui ne parlent pas, donc s'appuyer sur les 10 qui se sont exprimés dans chaque réunion publique pour dire que les citoyens veulent continuer à avoir un train de vie élevé, enfin élevé qu'on ne diminue rien et qu'on continue, qu'on augmente les impôts, je ne suis pas sûr que ça soit exact. Mais comme je n'ai pas fait de référendum et comme je n'ai pas fait de réunion publique avec suffisamment de gens, mon propos peut être soumis à quelques variations. En tout cas, 25 € je ne sais pas qui ça concerne, moi j'ai fait vaguement mes calculs, je suis à 100 €, parce que là il n'y a que les taux mais il faut rajouter, vous le mettez dans votre document d'ailleurs, les 1,08, parce que l'assiette aussi va augmenter.

Monsieur le Maire : Non, cela correspond à 0,4.

M. LETTRON : Non mais l'assiette.

Monsieur le Maire : La taxe assiette ne concerne pas les habitants en général. Elle ne concerne que ceux qui sont propriétaires d'au moins trois logements sur la Ville.

M. LETTRON : Mais quand même les retraites des gens qui sont retraités, quel que soit le régime, n'ont pas augmenté depuis 5 ans. Donc vous pouvez augmenter tous les prix, les retraités depuis 5 ans n'ont pas d'augmentation. Il y a une manif jeudi matin gare du Nord pour l'augmentation des retraites !

Monsieur le Maire : Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Monsieur THELLIEZ.

M. THELLIEZ : Première observation, c'est quand même assez extraordinaire que nous découvriions en Conseil Municipal des chiffres qui sont différents d'il y a 7-8 jours en commission. On nous parlait en commission d'une augmentation des taux de 2,50 ; on passe pour la taxe d'habitation à 2,68. On a travaillé sur un taux de 4,51 il passe à 4,21. Ce n'est pas tout à fait anecdotique. Je crois que ça dénote un certain manque de préparation et de sérieux dans les dossiers que vous préparez et que vous nous présentez.

Ensuite, vous nous dites, c'est le refrain qu'on connaît, vous auriez pu vous abstenir de nous dire ça Monsieur RUPP parce qu'on connaît le refrain « c'est de la faute des autres ». Et en l'occurrence la faute des autres, les autres vous les désignez, c'est le gouvernement. C'est vrai que la baisse des dotations et, vous avez oublié de dire, l'augmentation des prélèvements de l'État, c'est vrai Monsieur RUPP que les baisses de dotation et que l'augmentation des prélèvements de l'État sont réelles. Pour autant, ils vous ramènent 557 000 €, vous l'écrivez et c'est ce que vous nous dites. Moi je pense qu'avec une confection différente du budget et surtout si depuis 2012 au moins vous écoutiez les économistes qui vous alertaient « attention, l'État va se désengager de plus en plus » ; en 2014, lors de notre campagne électorale municipale, tous, moi, Monsieur PESCHANSKI, Monsieur CHEVREAU, savaient que l'État nous disait déjà qu'il allait se désengager de 3,7 milliards qui ont été dépassés à raison de 200 millions par an sur les 3 années à venir, 2015-2016-2017. Ensuite, ce n'est pas de votre faute, mais bien sûr que si c'est de votre faute, dans la gestion et dans les manques d'anticipation que vous avez pu avoir, les mauvais choix prioritaires etc., on va y revenir dans le budget, 500 000 € à économiser, mais c'est vite fait les impôts n'augmentaient pas, la Villa Saint-Cyr, la rue Fontaine Grelot, 1 million, et la liste est longue encore et l'énumération peut continuer si vous le voulez. Alors, c'est vrai que moi je ne sais pas, vous dites que vous rencontrez des Réginaburgiens qui sont satisfaits, pour l'instant moi ceux que je rencontre, ils ont la primeur de savoir que leurs impôts locaux vont augmenter. Surpris, puisque les 3 candidats, vous, moi et celui qui n'est plus là mais qui est représenté par un autre groupe, s'étaient engagés à ne pas augmenter les impôts locaux. Les promesses électorales, les Français savent tous ce que ça vaut. Mais nous en reparlerons le moment venu là-aussi si vous voulez. Pour être sérieux, est-ce que c'était indispensable cette augmentation de 500 000 € si vous aviez géré mieux, pas vous Monsieur RUPP je vous ai dit, vous êtes à la mauvaise place, le mauvais jour, la mauvaise année. Mais vous représentez une équipe et c'est à l'équipe que je m'adresse, pas au personnage qui au demeurant est sympathique. Bien sûr 500 000 € c'est beaucoup et c'est peu à la fois ! 557 000 €, 500 000 c'est ce que vous dépensez pour la Villa Saint-Cyr qui va s'écrouler paraît-il du jour au lendemain. Non, soyons sérieux on y reviendra dans le budget. Je crois que ce n'est pas sérieux de dire « c'est de la faute de l'Etat », que vous nous disiez que l'État s'est désengagé ça n'arrange pas les municipalités, c'est une réalité qu'aucune personne sérieuse autour de cette table pourrait nier. Mais pour autant, si on est là aujourd'hui ce n'est pas l'État, vous êtes comptable. Vous auriez pris la mairie, j'aurais pris la mairie, Monsieur PESCHANSKI aurait pris la mairie en 2014, je ne sais pas ce que j'aurais découvert. D'abord la première chose que j'aurais faite c'est un audit. Mais vous ça fait 25 ans que vous êtes là. Ce n'est pas la faute de ceux qui étaient là avant vous ou la faute de ceux qui étaient encore là avant ceux qui étaient là. C'est vous qui gérez la commune depuis 25 ans, et personne d'autre. Donc il y a un moment, 2012 pour au moins, vous voyez je ne remonte pas 25 ans en arrière, 2012 Jacques SAPHIR disait « attention Monsieur le Maire, on ne gère plus les communes maintenant comme on les gérait il y a 10 ans, il y a 15 ans, il y a 25 ans ». Ça veut dire oui économiser. Vous aviez proposé 3 hypothèses : 1/ augmenter les impôts ; 2/ faire des économies, je n'en vois pas d'économies chiffrées ou alors ça m'a échappé mais vous aurez le plaisir de me le rappeler si toutefois j'étais un peu fatigué, économies chiffrées aucune ; oui le personnel on passe de 2,8 à 1,5. En ce qui concerne l'optimisation des Ressources Humaines, un effort est fait mais un effort est fait qui ne dit pas combien ça nous rapporte. En ce qui concerne le personnel, j'en ai parlé longuement tout à l'heure. Pour conclure sur ce point-là, non la situation dans laquelle on se trouve actuellement vous en êtes les seuls comptables.

Monsieur le Maire : Y a t-il d'autres questions ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Il va y avoir un peu de la répétition mais je vais résumer avec des phrases ce qu'on

entend comme arguments. Première chose « ce n'est pas de notre faute ». Alors ça a été dit beaucoup de fois mais ça me choque quand même pour une raison particulière c'est qu'un des rôles du maire dans les villes, et c'est ici et ailleurs et quelques soient les couleurs politiques, c'est d'être le représentant de l'État dans la Ville et celui de la Ville au niveau de l'État. Et je ne trouve pas très élégant qu'à l'envie comme ça l'équipe municipale nous dise « c'est de la faute de l'État, c'est de la faute de l'Etat » parce que je trouve ça globalement malsain.

Deuxième argument, on ne l'a pas entendu aujourd'hui mais on l'a entendu longuement en commission, « c'était imprévisible ». Monsieur THELLIEZ vient de s'en charger, ce n'était absolument pas imprévisible puisque deux équipes qui sont moins équipées que la mairie en personnels avaient prévu cette trajectoire budgétaire, elle était écrite dans les interventions de Laure THIBAUT préalablement, on vous a fait l'économie de les relire.

Troisièmement, dans ce qu'on voit ici, dans le rapport on a 557 000. Mais dans le budget, ce qui nourrit le budget de la Ville il y a 3 millions d'exceptionnel. Combien faudra-t-il de hausses d'impôts lorsque l'exceptionnel aura disparu ? On n'a toujours pas de trajectoire budgétaire et on a là des chiffres qui sont extrêmement alarmants. Les 557 c'est un détail, ce sont des petits taux, et après on nous dit pour nous convaincre que d'autres villes font pire. Mais ce n'est pas un argument ! Comme si un élève amenait une mauvaise note et ses parents disaient « vous savez, il y en a d'autres qui ont fait pire », c'est navrant comme argument, c'est complètement insignifiant. Et quant aux efforts qui sont faits, encore une fois on l'a vu à maintes reprises, ce n'est pas vrai que les efforts sont faits parce que les 557 000, je répète effectivement quasiment mot pour mot ce qui vient d'être dit, ils sont largement identifiables dans le budget.

Et dernier point et c'est quand même le plus surréaliste dans les arguments, les réunions de quartier. Vous avez été élus, cette équipe, sur un projet, le vrai moment où la population s'est exprimée c'est au moment du vote, ce projet il parlait d'une absence d'augmentation d'impôts. De dire que c'est la population qui demande ce pourquoi elle n'a pas voté, me paraît tout à fait paradoxal, pour être poli, sur le plan politique.

Monsieur le Maire : Qui d'autre souhaite prendre la parole ?

M. THYSS: Je voulais prendre la parole car c'est toujours l'opposition qui intervient et c'est un peu dommage de ne pas intervenir, surtout sur des sujets aussi graves. Effectivement, il est important de rappeler que le signal que nous envoyons n'est pas très bon pour notre majorité. Nous nous étions engagés à ne pas augmenter les impôts, d'ailleurs nous avons quelqu'un autour de la table qui nous l'a rappelé à chacune de ses interventions. De plus cela envoie comme signal, qu'à l'avenir nous allons gérer les choses ainsi. C'est une méthode qui n'est pas satisfaisante et j'attire votre attention sur le fait que ce n'est pas ce pour quoi nous avons été élus. Je trouve qu'à l'avenir il serait bien de se pencher sur une autre manière de faire que de simplement aller prélever un peu plus d'argent à nos concitoyens.

M. VAN PRADELLES : Je regrette, bien sûr, moi aussi, cette hausse d'impôts car nous payons déjà trop d'impôts en France. Est-il besoin de rappeler notre taux de prélèvement obligatoire qui correspond à 44 % du PIB ou bien nos dépenses publiques qui s'élèvent à 57 % du PIB. C'est un record avec la Finlande, en Europe. Nous sommes confrontés à une fiscalité excessive qui nuit à notre compétitivité et à un Etat providence qui n'arrive pas à se réformer, droite ou gauche confondues, et qui laisse filer les déficits depuis 40 ans. C'est dans ce contexte qu'en 2014, sous cette pression fiscale excessive, nous nous étions engagés à ne pas augmenter les impôts locaux à Bourgl-la-Reine. Nous étions de bonne foi car nous ne pouvions pas anticiper l'accélération de la baisse des dotations par l'État. Nous pouvons refaire l'historique. La baisse des dotations a commencé sous Nicolas SARKOZY en 2011 avec un premier jet. En 2012, nous avons eu 200 millions de baisse de dotations, ce qui était encore raisonnable. Puis en 2013, avec l'élection de François HOLLANDE, nous avons supporté le gel des dotations mais en 2014, cela devient un peu plus sérieux avec 1,5 milliard de baisse des dotations. Enfin, le coup de massue arrive en 2015, après les élections municipales, où le discours de Manuel VALLS annonce la coupe de 10 milliards d'euros sur la période 2015-2017. Ce qui correspond aux chiffres que vous avez cités précédemment, c'est-à-dire 3,7 milliards en 2015 et en 2016. Vous pouvez constater que les circonstances ont profondément changé depuis notre engagement de ne pas augmenter les impôts locaux. Cette hausse raisonnable des taux, est une décision pénible, certes, mais courageuse et nécessaire, surtout si elle s'accompagne de la poursuite des efforts de gestion. Cette décision nécessaire arrive à un moment où on ne peut plus prélever dans les dépenses de fonctionnement. Nous devons à nos concitoyens un service public de qualité, et la droite n'est pas la casse des services publics comme on peut l'entendre parfois chez des politiques peu subtils. Il faut aussi continuer à investir sur des projets qui apporteront des bénéfices à la Ville, sur plusieurs décennies. Dernièrement, en commission d'appel d'offres, nous avons attribué un marché

pour un prix inférieur de 30 % aux estimations des services, car aujourd'hui, le BTP a besoin de travailler et d'ailleurs il propose des prix avantageux. Pour nous, la solution de facilité serait de couper dans les investissements, d'arrêter le projet CAEL, de ne rien faire place de la Gare, de cesser les études sur la Faïencerie, et là je pense qu'on pourrait à juste titre nous reprocher de ne pas tenir nos engagements de campagne. Je me souviens qu'ici dans cette salle, il y avait, à l'époque, des personnes qui étaient opposées à la construction de la médiathèque et toujours pour les mêmes raisons à savoir que ce n'était pas la priorité car nous n'avions pas les finances pour cela. Est-ce qu'il ne fallait pas construire ce magnifique bâtiment ? Je n'en suis pas sûr. Cela étant, nous devons aussi accompagner cette hausse d'impôts de la poursuite des efforts de gestion. Nous devons obtenir des subventions, vous l'avez bien dit. Nous devons trouver d'autres sources d'économies, et d'ailleurs je crois beaucoup à la mutualisation des services. Cela pourrait même aller plus loin notamment avec les communes voisines. Je crois à la négociation des prix dans les marchés publics car nous avons les compétences dans nos services et aujourd'hui, la réglementation le permet. Alors allons-y. Nous pourrions voir également si d'autres dépenses ne pourraient pas être diminuées ; je pense aux dépenses moins essentielles comme la fête de la Ville ou certaines manifestations coûteuses du CAEL, qui sortent un peu de son cœur de métier. J'ajoute, pour finir, que cette hausse modérée de la fiscalité, nous pouvons nous la permettre à Bourg-la-Reine ; c'est la Chambre Régionale des Comptes qui l'écrivait dans son rapport de 2011, page 7, constatant les taux bas à Bourg-la-Reine. En effet, la Chambre écrivait « la commune dispose d'une marge de manœuvre pour obtenir en cas de besoin des ressources supplémentaires par les produits fiscaux ». Nous sommes malheureusement aujourd'hui dans ce besoin, compte tenu de la politique de l'État, qui accroît les missions et les charges des collectivités locales tout en diminuant leurs ressources. Alors oui, Monsieur le Maire, pour cette hausse modérée de taux à Bourg-la-Reine et bon courage pour la poursuite des efforts de gestion.

Monsieur le Maire : Y a t-il d'autres questions ? Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Moi aussi j'applaudis à la prise en compte du rapport de la Cour des Comptes quand vous jetiez tout en disant que c'était des horribles méchants, et qu'il ne fallait rien prendre en compte mais quand ça vous arrange, vous savez. C'est ce qu'on appelle la malhonnêteté intellectuelle, mais il n'y a pas de soucis, je crois que vous n'êtes pas le seul. La question que je vous posais le mois dernier sur la tenue ou non de votre engagement de campagne en page 14 de votre programme, à savoir « maintien des taux d'imposition le mois dernier je vous posais la question ce n'était pas il y a 3 ans – au même niveau pour les 6 prochaines années et poursuite de la stabilisation de la dette » a malheureusement pour nos concitoyens une réponse aujourd'hui. Vous ne respectez pas votre engagement. Les impôts locaux vont donc augmenter avec +1,8 % pour les bases qui vont se cumuler à l'augmentation des taux de 2,7 % pour la taxe d'habitation et 4,2 % pour la taxe foncière. Cette pression fiscale sera d'autant moins supportable pour les moins favorisés. Evidemment nous ne pouvons que le regretter en leur nom et moi aussi j'ai eu l'occasion samedi dernier de rencontrer certaines des personnes qui d'ailleurs tractent pour des candidats que vous supportez et qui étaient absolument effarées de l'augmentation des taux. Donc moi non plus je n'ai pas croisé d'habitants qui sont demandeurs qu'il y ait ce phénomène cette année, et ce n'est pas faute de vous avoir prévenu mais ça je vous le rappellerai dans la discussion sur le budget qu'on va avoir juste derrière.

Monsieur le Maire : Merci à Monsieur VAN PRADELLES d'avoir apporté toutes ces précisions à un certain nombre de questions. Effectivement, nous ne respectons pas une des promesses de notre programme mais comme cela vous l'a été dit, les paramètres ont changé. Depuis 5 ans, nous sommes sous un gouvernement de gauche qui a augmenté les prélèvements ou diminué les dotations de façon tout à fait inattendue. De même, au niveau de tout ce qui est urbanisme, nous avons un PLU qui se tenait et Madame DUFLOT a supprimé le COS, sans autres éléments. Vous voyez bien que nous sommes dans une situation et subitement on nous enlève un paramètre. Nous avons fait d'énormes efforts pendant cette période-là. La masse salariale a baissé en 2016 par rapport à 2015 pour la première fois. Les dépenses de fonctionnement ont baissé. Tous les marchés que nous avons passés depuis 2014, comme l'a rappelé Monsieur VAN PRADELLES, ont été négociés à la baisse. Ceci étant, je crois qu'il ne faut pas non plus tout confondre. Il y a le fonctionnement et il y a les investissements. Nous avons besoin d'un équilibre en fonctionnement et comme vous le savez, il se réalise avant tout grâce aux dotations de l'État et aux impôts. L'investissement correspond aux subventions et en 2016, nous avons également fait un effort sans précédent au niveau des investissements. L'investissement, correspond également au surplus du fonctionnement et c'est aussi le recours à l'emprunt. Nous avons également baissé notre dette en 2016. Donc ce n'est absolument pas de gaieté de cœur que nous augmentons les impôts. Au contraire, il nous a fallu du courage car si on ne l'avait pas fait, il aurait été normal de réduire les services mais pas pour nos concitoyens.

Nous augmentons les impôts et nous nous engageons à maintenir les services. Concernant les investissements, nous les maintenons et nous allons peut-être même les accélérer grâce aux subventions que nous obtenons. Mais les investissements correspondent à l'emploi et au fonctionnement des entreprises. D'ailleurs, on m'a demandé de parler de l'Europe. Sans l'Europe, nous n'aurions pas la paix, nous n'aurions pas l'euro et notre économie ne serait pas la même. Nous n'aurions pas de solidarité. Concernant ce point, là encore, nous ne pensions pas que cela était envisageable, juste avant les élections. Et pourtant, on nous demande d'augmenter la masse salariale de 3 % et de requalifier un certain nombre de postes. Cette augmentation de 3 % sur 12 ou 13 millions de masse salariale représente une somme d'environ 400 000 €. Notre objectif est de maintenir les services et de continuer les investissements pour la satisfaction de tous nos habitants. Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce point. Monsieur RUPP a quelque chose à ajouter.

M. RUPP : Monsieur FORTIN nous dit « vous augmentez la fiscalité, c'est une solution de facilité ». Je souhaite vous rappeler, d'ailleurs Monsieur le Maire l'a souligné, que cela correspond à moins d'un quart de la hausse des prélèvements et de la baisse des dotations. S'il y avait une solution de facilité, comme vous le dites, Monsieur Fortin, d'une part, nous aurions augmenté beaucoup plus et d'autre part, nous ne nous serions pas engagés sur un effort d'économies aussi important. Un budget primitif avec moins de 3 %, un compte administratif qui baisse en 2016 par rapport à 2015, avez-vous déjà vu cela ? J'ai cité un certain nombre de pistes précédemment mais encore une fois, elles ne sont pas exhaustives et nous allons les développer. Monsieur LETTRON a dit quelque chose de très juste tout à l'heure « il faut bien que quelqu'un paie ». Effectivement, je suis d'accord et ce sont précisément les collectivités locales qui doivent payer et comme vous, je fais ce triste constat. Monsieur THELLIEZ ne comprend pas pourquoi les taux ont été légèrement modifiés par rapport à la commission des Finances. C'est exact, Monsieur THELLIEZ, mais j'aurais pensé que vous l'interprétiez comme un pas en votre direction, à savoir que le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière soient majorés de la même manière. Vous avez pu remarquer que nous nous engageons maintenant à une augmentation au montant rigoureusement identique. En conséquence, la taxe foncière a un peu baissé et la taxe d'habitation a un peu augmenté ainsi l'écart est moins important. Cela répond en modeste partie à votre remarque.

Monsieur le Maire : Comme je vous l'ai dit, il n'y a pas de différentiel. Les bases représentent la moitié, donc si vous l'augmentez de 60 % cela représentera une augmentation de 30 %. Les chiffres ne sont pas toujours explicites, mais il ne faut pas dire n'importe quoi. Bien sûr que ce sont nos écrits, mais en euros ça ne donne pas la même chose. Effectivement si vous divisez la base par 10, ça peut changer le résultat mais un impôt résulte du produit de deux nombres. Donc, si un nombre, et notamment la base, est deux fois inférieure, il est normal que le multiplicateur soit supérieur. Vous ne pouvez pas diffuser des interprétations erronées. Au contraire, il faut expliquer que à chacun qu'il paie la même chose. Ce que vous faites là n'est pas très correct.

M. RUPP : Je voudrais également répondre sur un point. Plusieurs personnes ont dit que la majorité n'avait pas respecté son engagement électoral en majorant les taux. C'est vrai, mais il faut reprendre la chronologie des faits. Si l'État n'avait pas fait ce matraquage de 11 milliards d'euros d'économies sur les collectivités locales, nous n'aurions absolument pas eu besoin d'augmenter les impôts. Au moment des élections municipales, étions-nous au courant de la hausse de 11 milliards de prélèvements de l'État ? La réponse est non. Dans le journal les Echos, le 16 avril 2014, un mois après les élections, Manuel VALLS a fait une déclaration à la presse à la suite du Conseil des Ministres, et a levé le voile sur les 50 milliards d'économies. Il a détaillé le plan sur la période 2015-2017 qu'il allait présenter au Conseil des ministres du 23 avril 2014 également dans le journal Le Monde. Monsieur HOLLANDE s'est bien gardé de nous dire avant les élections municipales qu'il allait effectuer 11 milliards de prélèvements sur les collectivités locales. Bien entendu, si nous avions eu connaissance de cette mesure, nous n'aurions jamais pris cet engagement.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Après ces échanges nécessaires, je vous propose de passer au vote.

M. LOREC : Si vous le permettez, avant de passer au vote, je souhaiterais apporter une précision. Comme vous le savez, chaque année, l'élaboration du budget est un moment important dans la gestion et dans la définition de la stratégie d'une ville. Comme nous pouvons le voir, ce soir, à travers nos échanges mais aussi à travers les réunions qui ont précédé, le budget 2017 ne déroge pas à ce principe. Cette année nous sommes face à des choix, qui au-delà de l'équilibre imposé des finances de la Ville, auront des conséquences sur nos engagements et sur les messages que nous adressons à nos concitoyens.

En ce qui concerne l'augmentation de la TH et de la TF, je considère que privilégier l'augmentation de la TF, en pourcentages, au détriment de la TH n'est pas un bon signal envers les Réginauburgiens, notamment ceux qui nous ont fait confiance il y a 3 ans.

En effet, ce sont encore les propriétaires qui vont payer, quelle que soit leur situation personnelle et professionnelle. L'opposition me comprendra parfaitement, c'est exactement ce qu'ils réclament depuis des années en raison de leurs engagements et convictions politiques.

De plus, cette mesure n'est pas nécessairement sociale lorsque l'on constate la hausse des loyers et des baux dans les villes qui ont procédé de la même façon. La ville de Neuilly avec 60 % réalise un très beau chiffre mais le taux réel était de 5 % avant l'augmentation. Je pense évidemment, dans la situation économique actuelle particulièrement difficile que nous traversons, aux retraités, aux veufs et veuves, à ceux qui connaissent des difficultés professionnelles et aussi aux artisans. Vous l'aurez compris, ce sont pour toutes ces raisons que je suis en désaccord avec l'augmentation différenciée proposée au niveau des taux. La politique pour moi doit s'appuyer avant tout sur des convictions et sur le respect de la parole donnée. C'est pourquoi, par respect pour le travail quotidien des services de la Ville et par solidarité avec les membres du Conseil Municipal, je m'abstiendrai lors de ce vote. Je vous remercie.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 22

Contre : 8 (Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

Abstentions : 3 (M. LOREC, M. THYSS, Mme CORVEE-GRIMAUD)

1. Approbation du Budget Primitif 2017

Monsieur RUPP présente le rapport

Il est proposé d'examiner le projet de budget primitif 2017 de la ville, équilibré en dépenses et recettes.

A/ Synthèse générale du budget par section :

Le budget global de la Ville s'élève à 48 millions d'euros dont 71% concernent la section de fonctionnement et 29% la section d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée à 34 millions d'euros et la section d'investissement est équilibrée à 13,9 millions d'euros, y compris les résultats reportés de N-1 et restes à réaliser (en dépenses et en recettes) de l'exercice 2016.

Le budget 2017 est équilibré grâce à un résultat de fonctionnement excédentaire à fin 2016 qui s'élève à 2 363 177,78 €. Le solde des Restes à Réaliser 2016 étant positif (404 569,97 €), ce dernier couvre entièrement le besoin de financement de la section d'investissement (-402 556,76 €) et il n'est donc pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement. Il a donc été décidé d'affecter entièrement le résultat positif de la section de fonctionnement en recettes à la ligne 002 pour 2 363 177,78 €.

Comme l'année passée, suite à la création de deux nouveaux territoires au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud Grand Paris, une part des recettes fiscales perçues par la Ville doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris. Bourg-la-Reine sert toujours d'intermédiaire et les écritures comptables inscrites au budget se retrouvent donc à la fois en dépenses et en recettes pour environ 5 millions €.

La section d'investissement est équilibrée grâce à :

- un solde excédentaire de restes à réaliser 2016 qui s'élève à 404 569,97 €,*
- un emprunt s'élevant à environ 5 millions € nécessaire pour financer les nouveaux projets,*
- une recette de 757 k€ pour le FCTVA,*
- et des produits de cession à hauteur de 932 k€.*

B/ La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 34 108 k€.

Les dépenses sont constituées principalement par :

les frais de personnel qui représentent 14 889 k€ et sont mécaniquement en hausse de 10,6% environ par rapport au BP 2016 en raison de l'intégration du budget Caisse des Ecoles dans celui de

la commune,

les charges à caractère général s'élèvent à 6 615 k€ et sont en baisse par rapport au BP 2016 (6 767 k€) malgré l'intégration des charges de la Caisse des écoles,

les autres charges de gestion courante (hors reversement vers le fonds FCCT *) représentent 1 863 k€ en baisse de d'un peu plus de 26 % par rapport au BP 2016 (7 810 k€). Cette forte baisse s'explique par la disparition de la subvention d'équilibre de versée à la Caisse des Ecoles (945k€ en 2016) et la baisse significative de celle versée au CCAS (387 k€ au lieu de 424 k€ en 2016). Enfin, l'autre charge importante à ce chapitre est le versement aux associations pour 1 075 k€ (1 042 en 2016),

le prélèvement par l'Etat au titre du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) qui augmente de 76 k€, passant de 570 k€ à 646 k€ de BP à BP,

les charges financières, en baisse par rapport à 2016 (933 k€), s'élevant à 890 k€.

Les recettes de fonctionnement (34 108k€) comprennent principalement :

- le report du résultat de N-1 qui s'élève à 2 363 k€
- les impôts et taxes pour un total de 22 369 k€. Les produits des contributions directes de la Ville (y compris la majoration de 20 % sur les résidences secondaires) sont estimés à 13 787 k€, avec l'augmentation des taux d'impôts et la prise en compte d'une hausse de +1,8% des bases fiscales (au vu de la hausse forfaitaire des bases de 0,4% de la Loi de Finances 2017). Le reste des produits fiscaux représente 3 900 k€ mais cette somme est reversée au nouveau territoire Vallée Sud Grand Paris,
- Une autre recette s'élevant à 1 125 k€ est perçue par la Ville dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) mais cette somme sera reversée au fonds FCCT pour le territoire Vallée Sud Grand Paris (opération blanche également),
- les taxes de droits de mutation sont estimées à 1 340 k€
- la DGF -dotation globale de fonctionnement- en baisse de 226 k€ par rapport à 2016 passant de 2 576 k€ à 2 250 k€. Pour rappel , la DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Depuis 2014, la Ville a perdu 1 516 k€ de dotation de l'état,
- les produits des services s'élèvent à 2 839 k€, (affaires scolaires, périscolaires, crèches...) y compris les recettes de la Caisse des écoles puisque son budget est aujourd'hui intégré à celui de la Ville,
- les autres produits de gestion courante 1 114 k€ comprennent essentiellement les revenus de locations des salles et immeubles, les redevances de stationnement de la DSP et du marché couvert,
- les recettes exceptionnelles sont constituées principalement des acomptes de résultats de la part de la SEM92 suite aux créations des ZAC, 700 k€ en 2017 (850 k€ en 2016)

Grâce au report sur 2017 du résultat excédentaire de 2016 (2 363 k€) et de ces recettes exceptionnelles, un prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est possible pour 1 871,5 k€, représentant l'autofinancement prévisionnel 2017.

C/ La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 13 874,5 k€.

Dans la partie dépenses:

Le remboursement du capital s'élève à 2 893 k€.

Les nouveaux investissements inscrits au budget 2017 par chapitre s'élèvent à 8 012 k€.

Dans la partie recettes:

Le FCTVA (fonds de compensation sur la taxe valeur ajoutée, versé par l'Etat) est estimé à 612 k€.

Les subventions d'investissement sont estimées à 698 k€ dont :

- 480 k€ représentant 15 % de la subvention pour le CAEL
- 125 k€ de contraventions de police

Il est budgété des produits de cession pour 932 k€.

Le budget en investissement est équilibré grâce à :

- un emprunt d'équilibre d'environ 4,950 millions d'euros,

- un prélèvement supplémentaire de 1 871,5 k€ provenant de la section de fonctionnement afin de financer une partie des nouveaux projets de 2017.

Les restes à réaliser

Le solde net des restes à réaliser de 2016 (qui seront reportés sur 2017) s'élève à 404,5 k€.

L'endettement global de la Ville passerait de 27 410 k€ à 31 861 k€ en 2017, en tenant compte de l'emprunt nouveau inscrit au BP 2017 et du remboursement du capital de l'année.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2017 de la Ville.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur BONAZZI, Monsieur THELLIEZ.

MME THIBAUT : Je regrette d'autant moins d'avoir rédigé mon intervention, à cette heure-là je vous admire d'arriver à vous exprimer. L'année dernière à la même époque j'interpellais Monsieur l'Adjoint au Maire des Finances pour lui demander comment il comptait éviter une hausse des impôts et une reprise de l'endettement en 2017. Je vous faisais part de mon inquiétude pour cette année. J'avais donc hélas raison, comme depuis des années où je martèle en vain que vos choix budgétaires ne sont pas les bons et que vous gérez au fil de l'eau sans analyse des priorités. Le constat de cette mauvaise gestion est là devant nos yeux : augmentation des impôts jusqu'à 4,2 % pour le taux de taxe foncière et reprise de l'endettement en hausse de plus de 15 %.

Ce qui est inquiétant c'est que la section de fonctionnement bénéficie encore de 700 000 € de réversion de la SEM 92 ainsi que du résultat reporté de 2,3M€ issu lui aussi majoritairement de recettes exceptionnelles. Qu'en sera-t-il quand il n'y aura plus ces éléments exceptionnels, sachant qu'ils correspondent à 3,5 points de chaque taxe ? Sommes-nous condamnés à voir les impôts augmenter chaque année pour équilibrer le budget comme durant la première moitié de la mandature précédente ?

La section d'investissement suscite également des inquiétudes ; jamais les investissements ne se sont faits autant à crédit. L'endettement reprend gommant 4 années de tendance à la baisse alors que le montant d'investissement n'est pas supérieur à celui prévu l'année dernière. Bien sûr, l'endettement sera moindre si comme d'habitude les investissements ne sont qu'en partie réalisés, mais ce n'est pas non plus signe de bonne gestion. Ce n'est pas faute de vous avoir prévenus. Votre refus de nous écouter et de vous remettre en question nous a conduits à la situation présente. Votre responsabilité est entière. Chaque dépense aurait dû être scrutée à l'aune de nos contraintes budgétaires présentes et futures. Lors de la séance d'octobre 2012, je vous avais dit, je cite : « Pour revenir à vos choix budgétaires, je crains qu'ils ne soient électoralistes et grèvent dangereusement la prochaine mandature. Elle risque en effet de connaître un douloureux réveil avec des baisses de recettes et des hausses de charges qui n'auront pas été assez anticipées, ainsi que des investissements qui n'auront pas été planifiés et qui s'imposeront à nous ». Il est grand temps que vous vous remettiez en cause compte-tenu de votre triste bilan.

M. BONAZZI : Je fais pour la énième fois la remarque qui a été faite déjà mais je vais quand même la refaire sur le plan politique et du fonctionnement du Conseil, avoir à cette heure-ci en dernier ordre du jour le budget alors que c'est le moment où politiquement vous exprimez des choix par le budget me paraît tout à fait contraire à ce que doit être un Conseil Municipal, encore une fois une instance de discussion, une instance publique et un endroit où la population a le droit de voir ce qui se décide, et ce d'autant plus qu'aujourd'hui il se passe quelque chose qui est tout à fait inattendu pour autant qu'on imaginait que vous alliez tenir vos engagements. Et on peut même se poser la question si ce point de l'ordre du jour qui est quand même majeur n'est pas un peu habilement placé tardivement pour être sûr que personne n'y assiste.

Deuxième question, je reprends celle de Laure, je l'ai déjà posée sur les taux et je n'ai pas eu de réponse malgré le fait que vous vous soyez longuement exprimé, il y a 3 millions d'exceptionnel, 2,3 + 700 000, dans le présent équilibre budgétaire. Qui dit exceptionnel dit que ça ne durera pas. C'est 6 fois la valeur du résultat de l'augmentation des impôts, quelle est votre perspective une fois que l'exceptionnel aura disparu ?

Troisième point qui est plus ponctuel mais je le rappelle, une des raisons multiples pour lesquelles je vais voter contre ce budget, c'est qu'il intègre aussi la suppression de la Caisse des Ecoles, pour l'instant on en est à la mise en sommeil, mais on s'est déjà exprimés dans d'autres situations, dans d'autres Conseils là-dessus, ça fait une raison supplémentaire. Et enfin, sur cet inventaire-là de tous ces travaux, il y a encore les 325 000 € pour la restauration, on ne sait toujours pas de quoi on nous parle, pour la Villa Saint-Cyr et il y a d'autres éléments. Je répète que je ne peux pas croire qu'on ne peut pas trouver 500 000 € d'économies dans cette liste d'achats qui est faite et pas pour tous nécessaires et pas pour tous prioritaires. On a un inventaire à la Prévert, des chiffres avec au millier d'euros près, et je doute véritablement qu'ils soient tous nécessaires.

M. THELLIEZ : Je vais essayer de synthétiser parce que j'ai 8 pages, mais effectivement je m'associe aux observations qui ont été faites par les élus précédemment. Minuit 10 ce n'est pas une heure raisonnable pour aborder le budget. Il y a un certain nombre de conseils dans l'année, il y en a au moins un qui domine les autres c'est celui du vote du budget, voilà l'importance qu'on lui attache. A minuit on l'aborde pour en discuter.

Deuxième observation, mais c'est pareil elle est classique, je prêche dans le désert mais vous savez ce qu'on dit les paroles s'envolent les écrits restent. Le vote du budget 2017, fin mars, c'est-à-dire trop tardif, le 1^{er} trimestre de l'année est écoulé, ce n'est pas tout à fait sans conséquences, vous les connaissez aussi bien que moi, je ne vous les énumère pas. Je vais essayer de synthétiser.

Le budget 2017, vous nous le présentez en équilibre. C'est une obligation de nous présenter un budget en équilibre mais à quel prix ? Et vous recourez à quoi pour nous présenter un budget en équilibre. On a évoqué longuement les taux d'imposition, les 3 hypothèses, on sait laquelle maintenant vous avez retenu, c'est l'augmentation des taux d'imposition de la fiscalité locale. Ils vous ramènent 557 000 € qui pouvaient très bien, sans augmenter le budget, on pouvait boucler le budget sans passer par là. Alors vous le bouclez, dans quelles conditions, en recourant à quoi ? A un résultat excédentaire de fonctionnement du solde non réalisé en 2016 qui s'élève à 2 363 177 €, qui couvre le besoin de financement de la section d'investissement. Vous vous en réjouissez, pas moi. Quels sont les travaux affectés par ces reports qui n'ont pas été réalisés cette année, et qui le seront peut-être l'année prochaine ? Ça concerne les écoles ? Les travaux d'aménagement et d'entretien ? Les crèches ? Les équipements sportifs etc. ? Je pourrais vous raconter 2 anecdotes qui démontrent les économies, les reports de travaux comme ça d'une année sur une autre qu'on a l'air de dire c'est anecdotique, mais quand vous parlez à juste raison et à plusieurs reprises, les services de la Ville, on est très soucieux du bon fonctionnement des services de la Ville, de la qualité des services de la Ville, on ferme la mairie une demi-journée par semaine, le service technique ne reçoit plus, c'est la petite hôtesse qui est à l'accueil qui recueille toutes les doléances de tout le monde... je ne vais pas vous lire les 8 pages. Ce n'est pas une situation satisfaisante. Il est également équilibré, enfin équilibré pour trouver les 500 000 € qui manquaient parce qu'à l'origine il y avait un déséquilibre de 500 000 € entre les recettes et les dépenses. C'est beaucoup et c'est peu à la fois 500 000 €. Il est également équilibré, je viens de vous le dire, par l'augmentation de la taxe d'habitation et la taxe foncière. Je persiste et je signe, différentiel 57 % c'est mathématique. Alors, vous vous expliquerez, je m'expliquerai. Vous pensez bien qu'il va y avoir des explications et des informations à donner sur ce budget de ce soir. Alors on a découvert que les taux avaient été modifiés etc., mais au-delà de tout cela, ça n'engage que moi mais ces différentiels en fin de compte on augmente encore un peu plus la taxe foncière, sous-entendu autrement dit ils sont propriétaires de leur maison ou de leur appartement, ils peuvent payer.

Monsieur le Maire : C'est faux.

M. THELLIEZ : Ce n'est pas tout à fait faux, vous me le démontrerez, c'est ce que vous dites, moi je respecte, j'entends ce que vous dites. Moi jusqu'à maintenant j'ai appris qu'1 et 1 faisait 2. Je fais des calculs sur cette base-là. Après je ne sais pas comment vous faites les vôtres. Mais vous vous expliquerez, vous avez un journal qui vous est tout entier dévoué, 34 pages sur 35, alors vous avez de quoi vous expliquer. Moi j'ai mille espaces mais je m'expliquerai. Alors on verra, les Réginauburgiens probablement apprécieront ces taux puisque ça augmente mais selon vous ça n'augmente pratiquement pas. Et puis surtout le manque à votre engagement qui était de ne pas augmenter les impôts pendant votre mandature alors que les explications que vous nous avez données, là j'ai brandi un livre sur ce dont on parlait des économies de 2012 volontairement pour dire que déjà en tant qu'élus on s'intéresse aux revues économiques et à la presse et à ce que disent en la matière les spécialistes. Et effectivement les spécialistes, déjà en 2012, tiraient le signal d'alarme. Alors effectivement ce n'est pas à partir de maintenant qu'il faut faire des économies, c'était bien avant qu'il fallait y songer. Encore des économies, je répète, vous en faites, vous dites à la limite peut-être, en tout cas je n'ai pas vu de chiffré, c'est quand même un problème. Vous avez été pour les économies mais pour la hausse des impôts. Alors on fait un emprunt de 5 millions. L'emprunt de 5 millions ça porte notre endettement de 27 410 000 € à 31 922 000 €. Alors même si c'est vrai, pour être honnête jusqu'au bout, même si c'est vrai que les 4 millions de l'année dernière il y a simplement 1 500 000 qui ont été engagés, il n'en est pas moins que l'endettement il est là. C'est également une fiscalité indirecte qui est pratiquée, parfois on a des explications ; on a eu par exemple les explications par Monsieur ANCELIN sur les spectacles etc., qui semblent se justifier parce que la raison de l'augmentation elle est donnée. J'augmente tous les ans des tarifs, comme explication, c'est un peu léger. Alors, ça a été dit, la situation actuelle, on ne devrait pas en être où on en est, vous rejetez simplement comme à chaque fois la responsabilité sur les autres, en l'occurrence l'État. Mais il n'en

est rien, l'origine de ces difficultés c'est vous qui en avez la responsabilité et elle réside dans la gestion que vous avez menée jusqu'à maintenant. Des réalisations de projets somptueux, coûteux, en décalage avec les réels besoins des habitants, exemple la pharaonique médiathèque surdimensionnée et sous utilisée. Aujourd'hui, on ne connaît toujours même pas d'ailleurs son budget de fonctionnement. Alors un jour on l'aura probablement, j'espère. Pas aujourd'hui toujours est-il. Ce n'est pas être désagréable de vous dire ça, c'est vous rappeler des choses peut-être qui ne vous font pas plaisir mais je ne suis pas forcément là pour vous faire plaisir. J'en passe, démolitions, reconstructions de projets ; 20 millions qui étaient prévus sont portés à 25, est-ce qu'ils verront le jour on ne sait pas, on en reparlera, des travaux d'1 million, la Fontaine Grelot, la Villa Saint-Cyr on l'a évoquée. S'il y en a que ça gêne que je parle, vous me le dites tout de suite et puis on vous laisse entre vous ! Ça sera peut-être plus simple.

Parallèlement, la politique en matière de logements sociaux stagne, je ne parle pas de la construction des immeubles de standing qui progressent etc., qui d'ailleurs les permis de construire sont de plus en plus attaqués par les riverains ou par les associations qui le déplorent.

Beaucoup de choses ont été dites, donc je vais conclure là-dessus parce que les 8 pages, ce n'est pas à cette heure-là qu'il aurait fallu entamer la discussion, avoir un débat, enfin un « débat » ce sont des échanges argumentés, c'est plus une discussion qu'un débat mais c'est vrai que vous avez quand même la courtoisie, il vous arrive de nous laisser reprendre la parole une fois ou deux, ce qui n'était pas forcément ce qui se passait précédemment. Le budget, tout simplement ne permettra pas la mise en œuvre de la politique de la Ville cohérente, réaliste et surtout attendue par nos concitoyens, nécessaire aux réels besoins légitimes qu'ils expriment.

Je vais faire quelques rappels qui ne vont pas vous faire plaisir, manque d'anticipation, c'est l'essentiel ! Si j'avais un reproche parmi tous, il y en a encore 3-4 qui vont suivre, ce serait celui-là ! Encore peut-être une énième fois, 2012 on vous parlait déjà de millions d'euros de désengagement de l'État, de millions au niveau des communes et de milliards à l'échelon national. 2012. Alors évidemment, ça fait un bout de temps qu'on aurait dû être un peu plus prudents dans certains projets, dans leur réalisation, surtout dans des projets où on pouvait se poser la question : sont-ils prioritaires ? Parce qu'au bout du bout il y a un moment où ça va vraiment devenir difficile. On n'y est pas vraiment encore parce que les 500 000 € ce n'est pas encore la catastrophe. Je vous ai dit qu'on pouvait très bien cette année s'en passer, moyennant quoi certains choix qui n'étaient pas prioritaires et qui n'auraient pas mis la Ville en péril ni la sécurité, parce que sécurité vous savez c'est un peu comme liberté, comme l'a dit Louis XVI, « que de crimes sont commis en ton nom », sécurité, il y a des endroits où j'aimerais que vous me démontriez par des statistiques, par des chroniques etc. où vraiment le danger est immédiat. Il y a des endroits vous seriez en difficulté pour les produire.

En conclusion, le désastre actuel auquel on assiste, vous en êtes les seuls comptables et responsables.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir été succinct... Je vais répondre à quelques questions. D'abord, je vous rappelle, Monsieur BONAZZI, que les commissions permettent de tenir ces débats. De plus, je m'inscris en faux quand vous dites qu'il y a eu un ordre du jour volontairement trompeur. Je vous rappelle que nous suivons l'ordre habituel qui reprend celui des délégations et des Maires adjoints. Pour répondre à Madame THIBAUT sur l'écart entre l'investissement et les emprunts, là encore, il s'agit d'un problème de calendrier. Nous vous avons dit que nous continuions à négocier beaucoup de subventions, mais elles sont souvent attribuées à la fin des travaux. Ce n'est donc pas un problème conjoncturel. Je vous propose de passer au vote

M. RUPP : Je souhaiterais ajouter quelque chose. Tous les intervenants ont fait observer que nous avions des finances tendues. Nous le savons et d'ailleurs, je vous ai cité un certain nombre de pistes de recherches d'économies qui sont en cours et que nous allons développer car, effectivement, elles sont indispensables pour l'avenir. Je voudrais insister sur le sérieux de notre budget, où la majorité des investissements vise à améliorer le cadre de vie et la sécurité de nos concitoyens. Pour conclure, je tiens à adresser des remerciements au service financier, qui cette année a préparé le budget dans des conditions particulièrement difficiles. Et je souhaite adressé un grand remerciement à Madame Nelet qui a préparé ce budget dans des circonstances familiales douloureuses.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote du budget, chapitre par chapitre.

M. RUPP : Concernant le chapitre 011-012, je voudrais savoir si pour simplifier et aussi pour gagner du temps, nous pouvons considérer qu'il y aura toujours la même configuration de vote ?

Pour les charges à caractère général en dépenses de fonctionnement, proposition nouvelle : 6 614 625 €

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer au vote pour cette proposition

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT,
M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

Abstention : 0

M. RUPP : Puis nous avons les frais de personnel pour 14 889 393.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT,
M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

Abstention : 0

M. RUPP : Puis nous avons l'atténuation de produits : 2 152 289 ; les autres charges 65 : 5 777 425 ;
66 : 889 600 ; 67 : 75 500 ; 68 : 20 000 ; 022 : 100 000 ; 023 : 1 871 500 ; 042 : 1 717 569.

Maintenant, pour les recettes de fonctionnement, chapitre 013 : 140 000 ; 70 : 2 839 304 ;
73 : 22 368 578 ; 74 : 4 417 789 ; 75 : 1 114 226 ; 76 : 7 738 ; 77 : 800 000 ; 78 : 20 000 ; 042 :
37 088.

Maintenant, pour la section d'investissement, chapitre 20 : 1 293 969 ; 204 : 608 697 ; 21 : 5 974 667 ;
23 : 2 662 128 ; 10 : il n'y en a pas ; par contre le chapitre 16 : 2 893 131 ; 40 : 29 350.

Puis pour les recettes d'investissement, les subventions d'investissement, chapitre 13 : 1 239 414 ;
16 : 7 338 101 ; 10 : 756 736 ; 165 : 19 200 ; 024 : 932 000 ; 021 : 1 871 500 ; et 040 : 1 717 569.

Résultat du vote: Votants : 33

Pour : 25

Contre : 8 (Mme GUENEE, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT,
M. FORTIN, M. FORTIN pour M. HERTZ, M. THELLIEZ)

Abstention : 0

Monsieur le Maire : Le budget primitif de 2017 est adopté pour l'ensemble de ces chapitres.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 7 juin 2017 à 19 heures. Il y aura également le conseil des
sénatoriales avant les vacances d'été, mais on ne connaît pas encore la date exacte. Il se tiendra aux
alentours de la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet. Nous connaissons la date tardivement
via la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00 heures 21

Le secrétaire de séance

Mariam DANWILY